

# La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

## CORGÉMONT

### Votation communale annulée

Suite aux récents départs au sein de l'exécutif communal, le Conseil municipal a remodelé le groupe de travail chargé de gérer le projet de transformation du bâtiment de la fondation Grosjean. Force est de constater que le message adressé à la population en relation avec le vote n'est pas en

adéquation avec la réalité. Sur la base des informations récoltées, les co-présidents du groupe de travail ont fait la demande au Conseil municipal, de procéder à l'annulation du vote. Les travaux de rénovation sont à l'arrêt et un nouveau vote sera organisé ultérieurement. *Suite à la page 7*

## COURTELARY

### Une rumeur à démentir

Les autorités informent la population que les deux commerces prévus à l'entrée de la rue des Lilas ne sont nullement remis en cause. Le promoteur parle certes de retard, mais une ouverture aura bien lieu. *Suite à la page 9*

## FOOTBALL CLUB ERGUËL

### La première tient son entraîneur

Après quelques semaines d'interrogation et de doute, le FC Erguël a trouvé son nouveau mentor. Il s'agit de Roberto Genesi, 52 ans qui a fait toutes ses classes juniors à Saint-Imier. Entraîneur à succès dans la formation, il revient dans son club de cœur pour prendre la tête de la 1<sup>re</sup> équipe. *Suite à la page 30*



Journal d'annonces et d'information (contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, [fac@bechtel-imprimerie.ch](mailto:fac@bechtel-imprimerie.ch), [www.bechtels-imprimerie.ch](http://www.bechtels-imprimerie.ch). **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: [www.bechtels-imprimerie.ch/tarifs/](http://www.bechtels-imprimerie.ch/tarifs/), abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

# Sus au frelon asiatique

Une invasion rapide dans notre région. Une menace pour la biodiversité locale. Comment le reconnaître et agir efficacement? La Société d'apiculture du Jura bernois organise une conférence tout public à La Couronne de Sonceboz mercredi 12 juin à 20 h. *Suite à la page 27*



Photo: J. Hernandez, FRI

Réclame



**Mardi 18.06.24 17h30**  
Camille Bloch à Courtelary

## Envisagez votre retraite avec sérénité !

Participez à notre conférence et découvrez les clés d'une planification retraite réussie

Inscrivez-vous sans plus attendre !  
Places limitées

Détails et inscription :



Ici. Pour vous.  
[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

Immobilier

**À LOUER**  
**SONCEBOZ**

**Jolie maison (88 m<sup>2</sup>)**

avec grand espace vert et vue dégagée, proche de la forêt. Cuisine agencée, 3 chambres + salon et salle à manger, véranda, garage.

Contact: 078 608 12 19

**À LOUER**  
**CORTÉBERT**

Sous L'Age 11  
**Appart. 4 1/2 pièces**

Rénové. Cuisine agencée habitable. Buanderie en commun lave-linge/sèche-linge. Cave et grenier.

Loyer 1290 fr. charges comprises

Renseignements et visites: tél. 079 712 86 76

**À VENDRE**  
**CORMORET**

**Maison familiale**

5 pièces lumineuses  
Cuisine agencée, 2 WC/2 douches séparés, sauna/hammam. Grande parcelle arborisée, 2 terrasses. Garage et 2 places de parc. Quartier tranquille.

Renseignements: 032 941 59 67 (18h à 20h)

**Recherche maison / terrain à construire canton de Berne / Neuchâtel**

Tél. 078 876 48 90

**Travaux de peinture**  
**Peintre qualifié**

Intérieur/extérieur – échafaudages à disposition – Marmoran – volets – pose de sols

078 660 03 41

**LES SAVEURS DU GRAND CHASSERAL**

**LA COURONNE DE SONCEBOZ FROMAGERIE DE SONVILIER**

**SAMEDI 15 JUIN 2024**

SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE DU GRAND CHASSERAL

**LES JUBÉNALES**

www.lesjubenales.ch

**Votre annonce aurait été lue**

Délai annonces mercredi 9 h

**La Cuisinière**

**37<sup>e</sup> fête champêtre**

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024

Samedi, dès 18 h, gala d'ouverture avec **Marc Tschanz**.  
Dès 20 h, suite du programme avec les **Alpin-Vagabunden** et bar avec DJ.

Dimanche, dès 11 h, gala d'ouverture avec les **Suiss' Mélodie**. Dès 13 h, danse et ambiance avec **Rimo Quintett**.

Restauration, grande cantine chauffée, entrée libre.

Famille Christelle & Denis Léchoth-Bürgi  
Les Prés-de-Cortébert / 2607 Cortébert / 032 489 19 24  
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch

**Polissages Gautier SA**  
2607 Cortébert

**Nous, les aveugles, voyons autrement. Par ex. avec le nez...**

L'autonomie au quotidien, aussi grâce à vos dons: ucba.ch

**UCBAVEUGLES**  
Union centrale suisse pour le bien des aveugles

**LA ROSERAIE**

**ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR**

**Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite**  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

**LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

**S.P.S. LA SUZE BIENNE**

Cabane des pêcheurs à Frinwillier

**Samedi 15 juin dès 16 h**  
**Dimanche 16 juin dès 11 h**

**Friture de sandres – Grillades**

Se recommande  
**Société des pêcheurs La Suze**  
Bienne et environs

→ Emploi  
→ A vendre  
→ A louer  
→ Concerts  
→ Menus  
→ etc.

**UNE ANNONCE UNE ADRESSE**

**TROC BOUEBE**

Venez découvrir les nouveaux espaces grossesse-futures mamans et mini-coin café

**Samedi 15 juin 2024 (9 h-19 h) NOUVEAUTÉS**

**Espace futures mamans**  
**Restauration** env. 11 h 30-13 h 15 **Oli's Food**  
**Animation musicale** avec l'école d'accordéon de Marinette Geiser

Pour l'occasion le magasin sera également ouvert le dimanche matin 16 juin de 9 h à 11 h 30 (sans animation, ni restauration).

**Rue du Peuchapatte 5, 2345 Les Breuleux, 079 421 70 80**

fac@bechtel-imprimerie.ch

Emplois

**L'école à journée continue de la Baroche à Plagne recrute pour la rentrée scolaire 2024!**

**Sauge**

Communauté scolaire de La Baroche

La structure accueille des enfants en âge de scolarité obligatoire (actuellement 1H à 6H), de 11 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi.

**Nous recherchons une personne diplômée ASE à 23%, ce qui correspond à 11 h 75 de temps de travail effectif par semaine et compensé par 13 semaines de vacances.**

**ou**

**un(e) auxiliaire non-formé(e) avec de l'expérience dans le travail avec les enfants. Au minimum, 6h de travail par semaine sont à effectuer avec possibilité de faire des remplacements.**

Les contrats sont d'une durée d'une année avec possibilité de les renouveler pour la prochaine rentrée scolaire (août 2025).

Les jours de travail sont fixes (dont lundi et mardi ainsi qu'un troisième jour à déterminer ensemble) et avec la possibilité d'effectuer des remplacements.

**Responsabilités et tâches au quotidien:**

- Assurer un encadrement de qualité pour chaque enfant accueilli, en garantissant son bien-être et sa sécurité.
- Créer un lien avec chaque famille afin de permettre une collaboration de qualité qui permette l'écoute et l'échange.
- Participer à l'élaboration du concept pédagogique et assurer sa mise en œuvre.
- Exécuter diverses tâches organisationnelles en lien avec l'accueil des enfants.
- Travailler en équipe et participer aux colloques.

**Profil requis:**

- Formation ASE reconnue dans le domaine de l'éducation ou pour le poste d'auxiliaire, de l'expérience avec les enfants.
- Capacité à développer une action réflexive sur son activité
- Assumer son rôle de manière engagée, autonome et dynamique
- Avoir le sens des responsabilités, l'esprit d'entraide et de collaboration
- Avoir des bonnes qualités de communication
- Savoir faire preuve de créativité dans son quotidien

Nous vous offrons la possibilité de rejoindre une équipe dynamique dans un environnement agréable et stimulant. Si vous vous reconnaissez dans ce profil, merci de faire parvenir votre dossier complet à Zoé Schnegg d'ici 19 juin 2024, à l'adresse mail suivante: direction-ajc@ecole-labaroche.ch

Emplois

**MENUISERIE**  
**J.-P. GERBER**

EN TOUS GENRES

En tant qu'entreprise formatrice, nous recherchons pour la rentrée 2024

**un apprenti menuisier**

Intéressé? Tu peux nous transmettre ton dossier de postulation par email: jean-paul.gerber@bluewin.ch

**OPPLIGER-BOIS**  
2610 St-Imier 032 941 45 03

www.oppliger-bois.ch

En tant qu'entreprise formatrice, nous recherchons pour la rentrée 2024,

**un apprenti charpentier H/F**

Intéressé(e)? N'hésite pas à nous transmettre ton dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, bulletins scolaires) par mail à: info@oppliger-bois.ch

**VENTE SERVICE ET ENTRETIEN**

**Kocher & Cie**  
2606 Corgémont

www.garage-kocher-cie.ch

Tu souhaites un apprentissage varié dans lequel tu pourras développer tout ton potentiel entouré d'une équipe dynamique qui sera à tes côtés pour t'offrir une formation de qualité?

Nous te proposons:  
**1 place d'apprentissage de mécanicien(ne) sur machines agricoles dès juillet 2024**

Si tu es intéressé(e), n'hésite pas à nous envoyer ton dossier à l'adresse email: garage.kocher@bluewin.ch 032 489 15 15.

**Ne ratez pas la Perle rare...**  
La 2<sup>e</sup> parution de votre annonce emploi à

**-50 %**

La Feuille d'Avis

fac@bechtel-imprimerie.ch 032 944 17 56

# Assemblée municipale du 18 juin



**Approbation des comptes 2023:** Pour 2023, le budget prévoyait un excédent de charges de 348 903 francs. Des entrées fiscales bien plus importantes que budgétées, notamment et surtout des personnes morales, ont renversé le résultat annuel, puisque l'année 2023 se solde avec un excédent de revenus nets de 688 542 fr. 20, après une attribution de 896 574 fr. 20 aux réserves de politique financière, comme l'exige le MCH2.

Plus en détail, les entrées fiscales des personnes morales se montent à 1 029 319 fr. 70, contre 86 000 fr. au budget et 95 433 fr. 60 en 2022. Ces montants sont très difficilement

prévisibles, étant donné que ceux-ci dépendent essentiellement des bénéfices effectués et parce que la taxation et les encaissements se font premièrement par le canton de Berne. Ce dépassement conséquent est toutefois exceptionnel et il ne sera pas prévu d'en tenir compte lors de l'élaboration du budget 2025. Pour les personnes physiques, les entrées effectives dépassent de 762 402 fr. 65 le montant budgété. C'est 587 401 fr. 50 de plus qu'en 2022.

Les charges liées à la formation sont supérieures de 51 536 fr. 80 par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la mise en place du nouveau concept organisationnel

et pédagogique à l'école à journée continue (+ 48 172 fr. 45). Pour la sécurité sociale, les charges nettes 2023 sont supérieures de 1916 fr. 43, ce qui laisse sous-entendre des chiffres stables d'années en années.

Les principales dépenses d'investissement, toutes approuvées par l'Assemblée municipale, concernent la réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans-Dessous) pour un total de 565 149 fr. 15, la continuation de la réfection de la route cantonale pour un montant total de 331 707 fr. 60 ainsi que l'installation de la conduite d'eau de secours (2<sup>e</sup> étape) pour 279 151 fr. 70.

Le compte de résultat et le bilan sont publiés sur le site internet de la commune et disponibles en version papier au guichet de l'administration municipale. Une version condensée du compte de résultat est affichée dans la lanterne publique à l'entrée du bâtiment municipal.

Les comptes seront présentés en détail lors de l'Assemblée municipale du 18 juin prochain. Le Conseil municipal et la Commission des finances en recommanderont leur acceptation.

**Discuter et approuver le règlement de police locale:** Un petit toilettage de ce règlement, revu et corrigé en 2018 déjà, était nécessaire pour coller à la réalité de 2024. Calqué sur le règlement supérieur cantonal, il n'apporte que peu de nouveautés, si ce n'est des réajustements pratiques (suppression d'articles caducs, modifications de termes, etc.), mais confirme cependant les grandes lignes de la politique communale en matière de protection contre le bruit et les nuisances, et le vivre-ensemble. Voulu par le Conseil municipal, des références à l'ancrage

rural d'Orvin font leur apparition, afin d'éviter tous malentendus dans la cohabitation avec l'agriculture, et respecter les us et coutumes locaux.

**Discuter le règlement sur les places de stationnement publiques et le règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le stationnement relatif à la gestion des places de stationnement publiques:** Avec la fin des travaux de la traversée du village d'Orvin et la construction d'un parking Derrière l'Ecole, les Autorités communales ont décidé de mettre de l'ordre dans le stationnement au village.

Le règlement proposé est le fruit des réflexions du bureau Emch+Berger, mandaté en 2020 déjà, et qui répartit les emplacements possibles de stationnement en zones, avec des conditions de parcsages différenciées.

En plus du règlement, l'Assemblée est également appelée à approuver un autre règlement, relatif à la gestion d'un fonds spécial dédié aux émoluments découlant du règlement de stationnement. Il s'agit là d'une exigence cantonale. ■ CM



Zones de stationnement au village d'Orvin

## Soutien aux commerces locaux

**Prolongation de la promotion 10% au mois de juin!**

Afin de continuer à soutenir nos commerçants, il a été décidé de prolonger la durée de la promotion de 10% jusqu'à la fin du mois de juin.

C'est donc le moment de continuer à apporter notre soutien inconditionnel à nos commerces et artisans d'Orvin! Nous rappelons que c'est une action réalisée grâce au fonds de solidarité créé l'année dernière par le Mouvement citoyens – Solidarité aux commerces d'Orvin.

Les personnes intéressées peuvent commander les bons Cad'Orvin à l'administration municipale par téléphone (032 358 01 80) ou par mail

(administration@orvin.ch) et ensuite venir les chercher au bureau municipal.

Restons solidaires avec nos commerces locaux! ■ CMS



Mouvement citoyens  
– Solidarité aux commerces d'Orvin

## Nouvel institut de massages : découvrez La Parenthèse

Une nouvelle activité voit le jour à Orvin, un commerce qui offre ses services pour le bien-être et la santé: Isabelle Zuber, à la route de Frinvillier 9, vient d'ouvrir son institut de massothérapie. La Parenthèse propose des massages classiques, aussi connus sous le nom de massages suédois; prodigués régulièrement, ils soulageront de vos maux (douleurs cervicales, dorsales, lombaires, sciatiques) et peuvent également aider à vous apaiser en cas d'insomnies, de stress, d'anxiété, de burn-out. Agréée ASCA, Isabelle Zuber vous attend à la route de Frinvillier 9. Une visite sur son site [www.laparenthesemassotherapie.com](http://www.laparenthesemassotherapie.com)

vous donnera plus d'informations sur sa palette de prestations. Le Conseil municipal se réjouit de l'ouverture de cette nouvelle enseigne à Orvin, et il félicite et encourage Isabelle Zuber dans ses activités, pour le bien-être et la santé. ■ CM

## Délégations municipales

Patrik Devaux représentera la Municipalité d'Orvin aux 10 ans de la Commune de Sauge, le samedi 22 juin à Plagne. ■ CM

### FANFARE MONTAGNARDE DE PLAGNE

## Un beau dimanche

**Malgré une météo défavorable à Plagne, le nombreux public a passé un beau dimanche agrémenté d'un programme musical plaisant, tout en dégustant un bon repas sous la forme de filets de perches et de délicieuses pâtisseries maison**

La fanfare Montagnarde avait en effet invité ses membres passifs, la population locale et ses amis musiciens à son concert annuel. Sous la conduite de Jean-Claude Clénin, les musiciens ont présenté un programme musical plaisant, évoquant plusieurs folklores et endroits partout dans le monde ainsi que divers styles. Tout en n'oubliant pas bien entendu les marches classiques telles que La fanfare du Printemps ou San Carlo, qui rencontrent toujours beaucoup d'applaudissements.

Les tambours ont également interprété avec succès un morceau sur la scène.

### Jubilaires récompensés

Ce fut aussi l'occasion d'applaudir et récompenser les jubilaires, soit Jean-Claude Clénin (pour 60 ans de direction), André Nobs (60 ans de musique), Jean-Pierre Carrel (50 ans) et René Stähli (50 ans).

L'Echo du Saesseli a pris le relai sur scène en interprétant une musique folklorique entraînante, entrecoupée de morceaux au cor des Alpes par Chichi.

Ce fut un beau dimanche!

■ MYA



De gauche à droite: René Stähli, André Nobs, Jean-Claude Clénin et Jean-Pierre Carrel

# Tout nouveau dépôt sauvage sera dénoncé

Découverte par le garde-faune responsable notamment de notre commune, à savoir Thierry Studer, qui en a informé la Municipalité, une décharge sauvage a été nettoyée tout récemment par les services techniques municipaux.

C'est dans le secteur des Combattes, sur le territoire de Péry, que se trouvait ce déplorable et imposant tas de déchets, de très diverses natures, dont certains étaient très anciens et d'autres tout à fait récents.

Les cantonniers, d'abord seuls puis assistés des concierges, au vu de l'ampleur de la tâche, ont dû effectuer plusieurs voyages et passer des heures de travail pénible, pour sortir de là de

grosses pièces métalliques, de nombreux mètres de fil électrique, et quantité de restes de démolition.

Les photos ci-contre sont suffisamment édifiantes...

Nos services techniques ont sorti des lieux tout ce qui traînait sur le sol ou affleurait du terrain. Des déchets très anciens demeurent sans doute, qui ont été recouverts de terre au fil du temps.

Mais quoi qu'il en soit, tout nouveau dépôt, de quelque nature et de quelque volume que ce soit, sera immédiatement dénoncé auprès de la police. Ceci aux Combattes comme partout sur notre territoire communal, qu'on se le dise. ■ CM



Les services techniques ont notamment rempli une remorque de grosses pièces métalliques



Quantité de fil et autre matériel électrique avaient entre autres été déposés au fil des ans aux Combattes

## La Fête des voisin(e)s, c'est dans une semaine!

La Commission communale d'animation culturelle et d'embellissement (ACE) propose à toute la population une Fête des voisin(e)s conviviale et intergénérationnelle

Tous et toutes les habitant(e)s de la commune sont donc chaleureusement invités à un repas canadien/pique-nique, qui se déroulera à Ruegge le vendredi 14 juin de 17 h à 23 h.

### On apporte nourriture et boissons

Chacun(e) apportera ce qu'il souhaite griller, ainsi que des accompagnements et boissons à partager. Cette année en effet, aucune vente de

boisson ne sera organisée. On amènera bien évidemment aussi sa propre vaisselle.

Sur place, les participants trouveront un endroit chaleureux, qui permet de (re)créer des liens de proximité.

Cette Fête des voisin(e)s répond à un besoin général de contacts sociaux, d'ancrage local et d'appropriation de l'environnement villageois par ses habitant(e)s. ■ CM

Née en France dans les années 1990, cette fête particulière a essaimé dans le monde entier. Elle nourrit l'ouverture et l'harmonie entre les différentes générations et cultures. A Péry-La Heutte, ce genre de manifestation permet des échanges d'idées appréciés et des moments très gais; de quoi enrichir le tissu social qui fait la richesse d'une collectivité villageoise. ■ CM



La place de Ruegge vous attend, pour une belle fête vendredi prochain!

## Soutien aux chiroptères et à notre colonie extraordinaire



Le toit du bâtiment sis Grand-rue 54 abrite la plus grande colonie de sérotine commune de tout le Jura bernois, photo: Valéry Uldry

Le Conseil municipal a décidé la semaine dernière d'accorder un don unique de cinq cents francs à la nouvelle association régionale de comptage et de protection des chauves-souris. Créée en avril passé et intitulée Chauves-souris Jura bernois, elle entend assister le Centre régional de coordination pour la protection de ces mammifères.

Parmi la vingtaine d'espèces de chauves-souris recensées déjà dans le Jura bernois, la sérotine commune nous est particulièrement chère. Sous le toit du bâtiment communal sis au

54 de la Grand-rue, on trouve en effet la plus grande colonie régionale de cette espèce, à savoir une huitantaine d'individus.

Les chauves-souris, grandes amatrices de moustiques, méritent amplement notre intérêt et notre engagement. Le Conseil municipal, qui est engagé à de nombreux titres dans la promotion de la biodiversité, invite la population à les observer et les protéger. ■ CM

Le numéro d'urgence de Chauves-souris Jura bernois: 079 535 27 35.

## Journée sports: soutien municipal

Les autorités locales ont décidé la semaine dernière que tout comme elle le fait depuis quelques années, la Municipalité offrira la gratuité de la halle de gymnastique pour la Journée sports.

La FSG locale organise en effet, le 14 septembre prochain, la version 2024 de cette journée qui proposera à toutes les personnes intéressées de pratiquer notamment l'athlétisme en matinée, puis le volleyball et l'unihockey en soirée. ■ CM

Cette action vise à stimuler les activités sportives dans la population, donc à promouvoir très largement la santé physique et mentale.

### CENTRE ANIMATION JEUNESSE PÉRY-LA HEUTTE ET ENVIRONS

## Amour, amitié et croque-monsieur

Dans une semaine exactement, pour sa soirée thématique de juin, le Centre Animation jeunesse propose à toutes et tous les intéressés de se pencher sur le thème Amour & amitié



Amitié, amour: on en parle vendredi prochain au CAJ

De 17 h à 21 h, une intervenante spécialisée, à savoir la psychologue Qendresa Latifi, sera sur place au CAJ (Péry, sous le Centre communal, entrée par l'escalier à l'ouest). Elle écouterait les participants et répondra à toutes leurs questions.

### Un thème crucial pour les 10 à 20 ans

Comme de coutume, la soirée est ouverte à toutes les personnes de dix à vingt ans domiciliées dans la zone d'influence du CAJ, à savoir les communes de Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Romont, Orvin, Sauge (villages de Frinvillier, Plagne et Vauffelin) et Evillard/Macolin.

Qu'est-ce que l'amitié? Et l'amour? Que signifient ces relations et comment les reconnait-on?

Les questions ne manquent pas à ce sujet, pour les adolescents qui pourront non seulement en parler librement entre eux, mais également

interroger la psychologue qui se déplacera expressément pour leur répondre.

Attention: l'occasion est offerte de manger ensemble un croque-monsieur, à condition de s'inscrire jusqu'à jeudi 13 juin, par Whatsapp, par téléphone ou en approchant une des animatrices.

### Le CAJ fermé le 21

Le vendredi 21 juin, le local du centre demeurera exceptionnellement fermé, car le CAJ tiendra un stand dans le cadre du Sounds'boz Festival, la grande fête musicale et conviviale qui déroulera ses fastes à Sonceboz du 21 au 23 juin.

Rappel: le local du CAJ est ouvert le mercredi de 13 h à 19 h, le jeudi de 13 h 30 à 18 h et le vendredi (21 juin excepté) de 15 h à 21 h. ■ CAJ

Vendredi 14 juin, soirée thématique Amour & amitié, de 17 h à 21 h, avec souper croque-monsieur sur inscription

Réclame



**FSA**  
Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Compte pour vos dons:  
CH08 0900 0000 1000 2019 4

sbv-fsa.ch

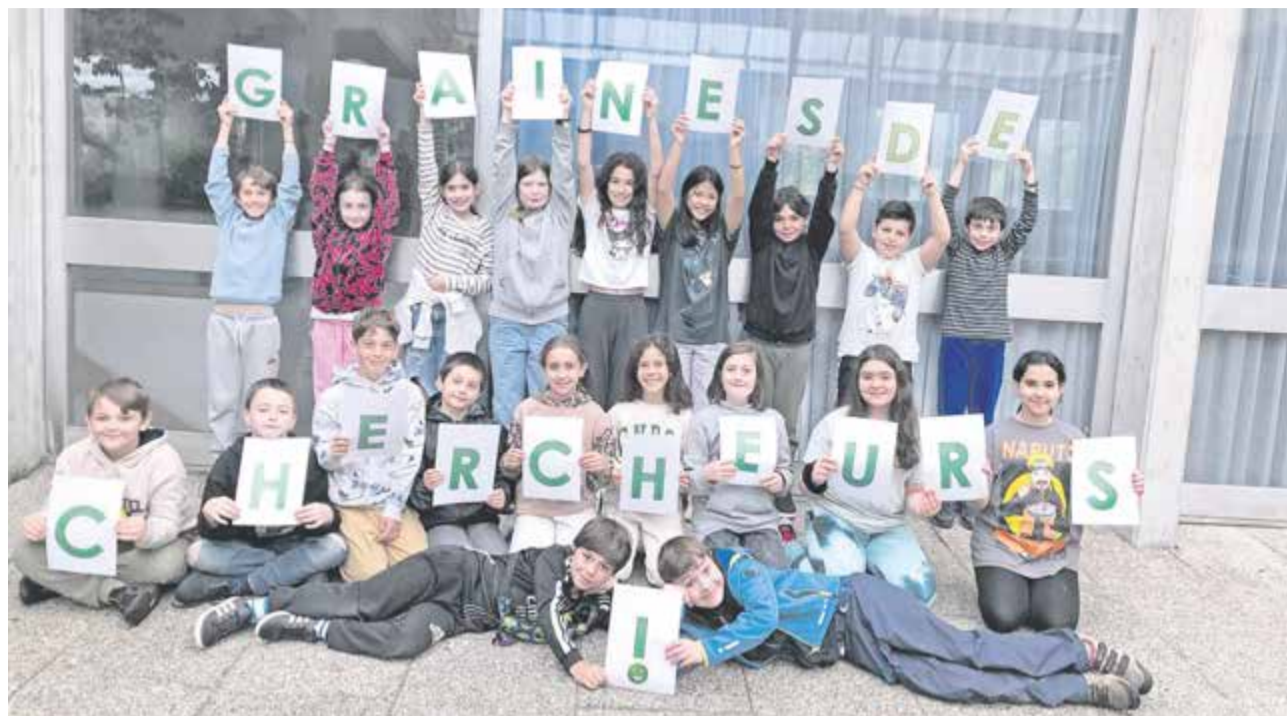


Ensemble, on voit mieux

ÉCOLE PRIMAIRE DE PÉRY-LA HEUTTE

# Des chercheurs pleins d'énergie à Péry!

Une année sur la thématique de l'énergie... quelle aventure passionnante!



La classe 6H de Péry

Fin octobre, l'énergie du bois a été mise à l'honneur. Les élèves ont passé toute une journée en forêt avec le garde-forestier, Adrien Cortat et l'animatrice du parc Chasseral, Laurence Jampen. La journée s'est terminée par l'abattage d'un arbre malade (un frêne atteint par la chalarose du frêne). Cet acte a été minutieusement expliqué par Adrien Cortat afin que les élèves puissent comprendre la nécessité de couper cet être vivant. Pour Nathanaël, cette journée laisse un souvenir marquant. « J'ai été impressionné de voir un arbre tomber! » Ylan et Stefano ont aussi particulièrement aimé ce moment: « C'était impressionnant de voir le bûcheron couper l'arbre. » « J'ai beaucoup aimé quand il a coupé l'arbre et le bruit des branches

était impressionnant. » Penelope, elle, a plutôt été intéressée par l'intérieur du tronc: « J'ai appris à déterminer l'âge des arbres. » Pour Thaïs, les ateliers prévus autour de la chaleur créée par le bois ont été vraiment intéressants: « J'ai appris à faire du feu. » « On a fait du feu, mais avec un briquet gaulois! » précise Lara.

Au mois de novembre, une animation menée par le Parc Chasseral a eu lieu en classe. Par le biais d'expériences autour de la chaleur, les élèves ont été sensibilisés à l'importance de l'isolation pour chauffer efficacement. Jenisa raconte ce qu'elle a retenu de la matinée: « J'ai appris qu'il faut bien isoler une maison pour qu'il fasse chaud à l'intérieur. » Leandro rajoute: « Isoler, c'est super important! »

Pendant les mois d'hiver, le thème du chauffage a été traité. Les élèves ont d'abord construit un chauffage en Lego afin de bien visualiser le système en circuit et ses divers éléments. Cette activité a particulièrement plu à Nicola: « J'ai adoré construire le mini chauffage! » Sayan et Nils complètent ses mots en disant: « C'était très intéressant de construire un chauffage. » « J'ai appris que c'était une pompe qui faisait monter la chaleur dans les bâtiments. » Ensuite, le concierge de l'école Milan Samolovac a partagé ses connaissances en emmenant les élèves visiter le chauffage de l'école et la réserve de copeaux de bois.

Puis, les élèves ont été sensibilisés à la région du Zanskar autour d'une animation présentant la construction

d'une école totalement pensée pour économiser l'énergie. João évoque ce qu'il a appris: « Les paysages du Zanskar sont magnifiques et glacials parfois. C'est un pays où l'énergie est faible. » Chloé rajoute: « J'ai été fascinée par le Zanskar. Les enfants ont des uniformes à l'école. »

La dernière sortie a été consacrée à l'énergie hydraulique. Au mois de mai, toute la classe est partie à Hagneck, visiter la centrale hydroélectrique. Sylvain raconte: « J'ai beaucoup aimé aller dans ce couloir sous le niveau de l'eau. C'était comme un labyrinthe! » Pour Talia et Sophie, ce sont les turbines qui ont marqué leur esprit: « J'ai appris qu'on pouvait entrer dans les turbines en portant un gilet et un casque. » « J'ai appris qu'une turbine pesait comme soixante éléphants! »

Toutes ces sorties et ces animations ont permis aux élèves de vivre concrètement des notions parfois complexes. Ces dernières ont ainsi pu être comprises et observées dans la vraie vie avant d'être reprises en classe par des

supports de cours, des documentaires vidéos et des travaux de groupes. Les élèves ont réalisé des Cahiers du chercheur pour revenir sur ce qu'ils avaient vécu par le biais de schémas, de photos, de jeux et d'énigmes.

Une année où l'énergie des élèves a fait honneur au thème étudié! ■ AL



Expérience « Chauffe qui peut sur l'importance de l'isolation. »



La visite des turbines d'Hagneck



La visite d'une éolienne à Mont-Soleil

## 16 communes 12 500 ménages

[www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/](http://www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/)

MEMOIRES D'ICI

### Notre histoire en images



#### Pont sur La Suze à Sonceboz, 1920

Cortège d'inauguration des nouveaux uniformes de la société de musique de Sonceboz-Sombeval Union instrumentale. Celle-ci était née en 1907, de la fusion de La Montagnarde et L'Harmonie

Mémoires d'Ici, Fonds Commune de Sonceboz-Sombeval (Collection René Rimaz)  
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois



## Chauffage à distance, c'est parti!

Bonne nouvelle, le projet est lancé. La société anonyme est en cours de constitution, le rendez-vous avec le notaire fixé et le nom de la SA trouvé. Cinq potentiels membres motivés du futur Conseil d'administration se sont retrouvés le 31 mai afin de lancer ce très beau projet pour le village. Il est encore possible de vous annoncer au bureau municipal auprès de M<sup>me</sup> Boegli (032 488 33 02 ou

par mail [secretariat@sonceboz.ch](mailto:secretariat@sonceboz.ch)), afin d'obtenir une offre pour le futur chauffage à distance. Quant aux personnes intéressées qui ont retourné le formulaire, elles seront contactées durant ces prochains mois. Pour toutes questions techniques, n'hésitez pas à vous adresser directement à M. Kuoni de l'entreprise Kasontor AG au 079 917 02 43 ou 032 520 02 80. ■ JZ

QUAI 29 SONCEBOZ

## Valérie Roulin s'expose

Pour sa prochaine exposition, Quai 29 vous propose une artiste régionale établie à Saint-Imier depuis plus de 30 ans. C'est ainsi que Valérie Roulin se présente.

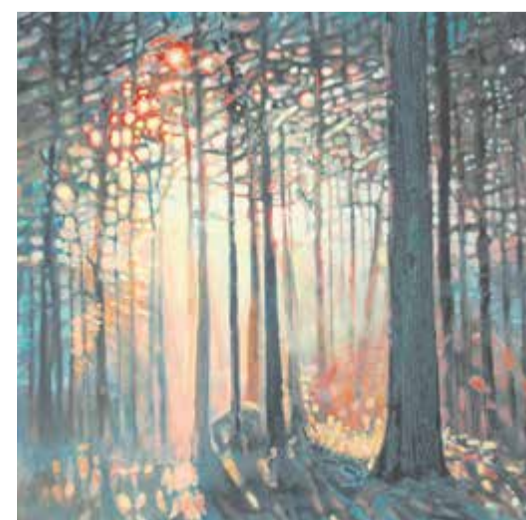
Valérie est née à Lausanne en 1966, mais a grandi à Courtelary. Mariée, mère de deux enfants désormais adultes, Valérie a réorienté ses choix. Elle a laissé tomber le marketing pour exploiter sa passion pour la peinture. Aujourd'hui, elle vit pleinement son rêve, tout en jonglant pour concilier créativité et vie quotidienne.

Artiste dans l'âme depuis sa plus tendre enfance, elle dessinait sur tous les bouts de papier qui lui tombaient sous la main avec une cadence soutenue! Depuis, elle n'a cessé d'explorer les domaines du dessin et de la peinture. L'insouciance de l'enfance où l'on ne se pose pas de questions, où on laisse libre cours à sa créativité est désormais révolue. Les années s'écoulant, les doutes s'installant, l'art est parfois sujet à interrogations. Mais Valérie continue, inexorablement, la recherche d'une certaine lumière, d'une certaine douceur impossible à définir avec des mots.

Et, un jour, vient le temps d'exposer, de s'exposer, de changer de cocon... et, d'atterrir, au hasard, dans celui de Quai 29. Sarah et Sandra se réjouissent d'accueillir Valérie Roulin pour

sa première exposition en solo et de partager son univers poétique rempli de douces lumières reconfortantes. ■ SP

Exposition peintures Valérie Roulin  
du 7 juin au 5 juillet  
Vernissage le 7 juin à 18h

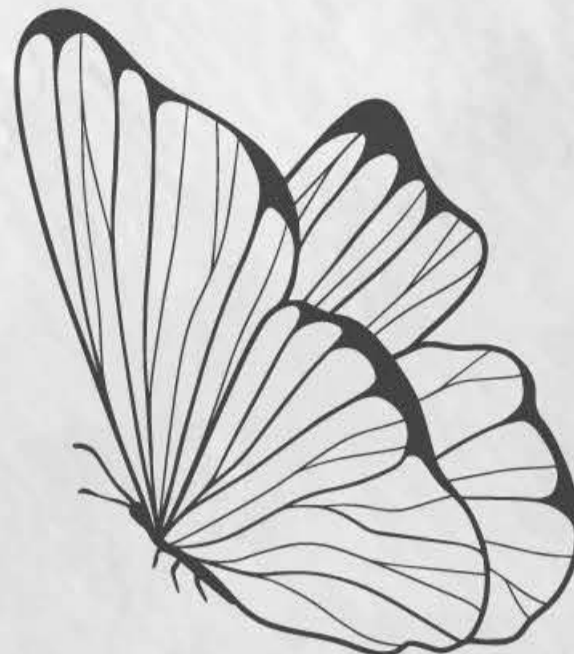


## AVIS MORTUAIRE

La FSG Villeret est profondément touchée  
par le décès de

**Jean-Pierre Pauchard**

A son épouse Christiane, fidèle monitrice  
Dames de notre société, ainsi qu'à sa famille,  
nous présentons notre plus vive sympathie  
et sommes en pensées émues  
dans ces moments de triste séparation.



## AVIS MORTUAIRE

La Société des pêcheurs de Saint-Imier et environs  
a la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur

**Jean-Pierre Pauchard**

Caissier de la Société

La Société adresse à son épouse et à sa famille  
sa profonde sympathie.

## AVIS MORTUAIRE

**Jean-Pierre Pauchard**

Membre d'honneur  
du Corps de Musique de Saint-Imier

**La musique rend la mémoire éternelle**  
En pensée avec son épouse Christiane et toute sa famille



## AVIS MORTUAIRE

*Le souvenir d'une maman c'est l'amour  
qu'elle donne à ceux qu'elle aime.*

Ses enfants: Michel et Martine Erard, leurs enfants  
Cédric et Victoria  
Audrey et Maël, leurs enfants  
Mathilde, Louis

Huguette et Alain Itten-Erard, leurs enfants  
Anne-Laure et Laurent, leurs enfants  
Théo, Malone  
Sébastien et Gwenaëlle, leurs enfants  
Alexis, Léane

† Claudine et Grégoire Schneider-Erard, leurs enfants  
Emilie et Guillaume, leurs enfants  
Margaux, Noélie, Olivia  
Zacharie

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du  
décès de

**Madame  
Marie-Rose Erard**

*née Aubry*

qui nous a quittés dans sa 95<sup>e</sup> année.

Saint-Imier, le 31 mai 2024

Adresse de la famille: Michel Erard  
Rue de la Fourchaux 3A  
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel et à la direction du home  
La Roseraie.

Cet avis tient lieu de faire-part



## AVIS MORTUAIRE

Son fils et sa belle-fille: Georges et Laurence Piazzalunga à Courtelary  
Ses petits-enfants: Marie et Rémy et leurs ami(e)  
à La Chaux-de-Fonds et à Lausanne

Ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces en Suisse et en Italie  
ainsi que toutes les familles parentes et amies ont la tristesse de faire  
part du décès de

**Delfina Giuliani-Piazzalunga**

*Vve Borghini*  
1937 - 2024

Notre chère maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur,  
tante, cousine, marraine, parente et amie qui nous a quittés le 27 mai 2024  
à Massa-Italie.

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille et des proches,  
le 29 mai 2024 à l'église Madonna Pellegrina à Massa.

Delfina repose au cimetière de Turano (Massa).

Domicile de la famille: Georges et Laurence Piazzalunga  
Grand-Rue 52F  
2608 Courtelary

Réclame

LA MAISON DE L'ENFANCE DES ÉCUREUILS CORGÉMONT

# Un mois de mai rempli de joie et d'activités !

Le mois de mai a été riche en événements et en moments inoubliables à la Maison de l'Enfance des Ecureuils de Corgémont. Voici un retour sur les activités qui ont marqué ce printemps.

## Disco Sirop à la foire de printemps

Le mois a débuté en beauté avec la Foire de Printemps. La Maison de l'Enfance a vibré au rythme de la Disco Sirop, une fête haute en couleur où les enfants ont dansé au son de musiques entraînantes après être passés par les stands de maquillage et de tatouages éphémères. L'ambiance était festive et chaleureuse. De nombreuses familles ont profité de ce moment convivial, et l'équipe se réjouit du succès rencontré.

## Journée de la Lecture à voix haute

A l'occasion de la Journée de la Lecture à voix haute, le 22 mai, les enfants ont participé à une matinée de partage intergénérationnel avec les résidents du Home Les Bouleaux. Les grands-parents étaient également invités à cette célébration. Des kamishibais, théâtres d'images japonais, ont captivé l'auditoire. Ensuite, grands-parents, résidents et enfants se sont installés pour des moments de lecture à voix haute. Promouvoir la lecture est une valeur importante pour l'équipe de la Maison de l'Enfance. Cette journée a souligné



l'importance de la lecture dès le plus jeune âge: lire ensemble renforce les liens, enrichit le vocabulaire, stimule la créativité et aide les enfants à comprendre et exprimer leurs émotions.

## Suisse Bouge

La participation de la Maison de l'Enfance à l'événement national La

Suisse Bouge a également été un succès. Pour contribuer à faire marquer des points à notre village, un parcours de motricité a été organisé. Cette activité a permis non seulement aux enfants de la Maison de l'Enfance de se dépenser et de s'amuser, mais aussi aux parents et aux habitants du village de participer. Un bel exemple de cohésion

et de dynamisme communautaire!

Un grand merci à tous les participants et aux organisateurs pour leur engagement et leur enthousiasme. Nous attendons avec impatience les prochaines aventures de nos petits écureuils!

■ JG/SM

CORTÉBERT

## Fête champêtre de la Cuisinière

Fixée traditionnellement au 3<sup>e</sup> week-end de juin, la Fête champêtre de la Cuisinière aura lieu cette année les 15 et 16 juin. Il s'agit déjà de la 37<sup>e</sup> édition, une fidélité à la tradition folklorique qui ne va pas de soi dans un monde en perpétuelle mutation.

Le samedi soir dès 18 h, Marc Tschanz lancera les festivités, suivies des *Alpin Vagabunden* qui feront chanter et danser les fêtards dans une ambiance qui promet d'être endiablée comme chaque année. Le bar animé par DJ MK prendra ensuite le relais jusqu'au bout de la nuit.

Le dimanche, le gala d'ouverture sera assuré dès 11 h par les *Suiss'Mélie*, qui réunissent des musiciennes et musiciens de la région. La journée continuera avec les *Rimo Quintett* jusqu'en fin d'après-midi.

Christelle et Denis Léchet ainsi que les nombreux membres de leur équipe proposeront les deux jours la traditionnelle restauration chaude et froide et se réjouissent d'accueillir un public nombreux dans la grande cantine chauffée en libre accès. La tombola dotée de superbes prix sera également organisée. ■ MB



Les Suiss'Mélie

SOCIÉTÉ D'EMBELLISSEMENT CORTÉBERT

## Assemblée annuelle

La Société d'embellissement de Cortébert vous convie à son assemblée annuelle qui aura lieu le mardi 25 juin à 19 h 30 à La Maison au Bord de l'Eau.

Vous trouverez l'ordre du jour affiché à la lanterne. Verrée offerte à l'issue de l'assemblée. ■ AJ

BOURGEOISIE DE CORTÉBERT

## Vente de bois de feu en stères

Il est dès maintenant possible de commander les stères de bois de feu provenant des forêts de Cortébert auprès du Triage forestier Centre Vallon, qui gère les forêts de Corgémont à Villeret.

Le contact pour la commande est le suivant: [trriage.centrevallon@tfcv.ch](mailto:trriage.centrevallon@tfcv.ch) ou le 077 433 02 51, Gloria Locatelli, garde forestière. Le prix est de 100 francs le stère, à prendre en forêt.

Sur demande il est aussi possible de se le faire livrer. Merci de préciser le nombre de stères souhaité, l'adresse pour la facturation et un numéro de téléphone ou courriel de contact. ■ GL



**TROUVÉ**  
à Cortébert  
(rue du Collège 3)

Un téléphone portable

Cet objet peut être récupéré au bureau municipal de Cortébert durant les heures d'ouverture

## L'avez-vous lue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi



## Annulation du vote communal

Concernant les travaux sur le bâtiment de la Fondation Marie Grosjean-Stuber (Grand'Rue 6)

A la suite des récents départs au sein de l'exécutif communal de Corgémont, le Conseil municipal a dernièrement remodelé le groupe de travail chargé de gérer le projet de transformation du bâtiment de la fondation Grosjean.

Ce groupe de travail, nouvellement formé, a siégé pour une première fois, avec les architectes le 29 mai.

Suite à cette première rencontre, les nouveaux co-présidents du groupe, Martin Tschan et Michel Tschan, ont reçu des informations contradictoires aux informations et communications que le Conseil municipal avait précédemment reçues. Sur la base de cette nouvelle situation, l'arrêt immédiat des travaux a été décidé à titre préventif et une séance avec les entrepreneurs s'est tenue le 3 juin.

Les retours de ces échanges confirment les nouvelles informations reçues lors de la séance du 29 mai. Il en ressort que le message adressé à la population en relation avec le vote n'est pas en adéquation avec la réalité.

Sur la base de ces informations et de ces échanges, les co-présidents du groupe de travail ont fait la demande au Conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire le 3 juin, de procéder à l'annulation de ce vote. Cette demande a été acceptée par le Conseil municipal, qui par la même occasion, a confirmé l'arrêt des travaux décidé par le groupe de travail. Seuls les travaux strictement nécessaires seront terminés pour l'instant (écoulement des eaux de pluie).

Cette décision est regrettable, mais nécessaire, notamment pour regagner la confiance de la population.

En effet, il n'est pas acceptable que les citoyens de Corgémont votent sur un objet contenant des informations erronées.

Le nouveau groupe de travail et le Conseil municipal démarrent immédiatement avec la planification de la suite qui nécessite une analyse approfondie et détaillée.

Lorsque la situation sera claire et transparente, un nouveau vote sera organisé.

Le Conseil municipal regrette cette situation. De plus amples informations seront communiquées lors de l'assemblée municipale du lundi 10 juin.

Michel Tschan, co-président du groupe de travail est le nouveau chargé de communication pour ce projet. ■ CM

## Portes ouvertes EJC Corgémont

L'EJC organise une porte ouverte (rue des Collèges 7) le jeudi 13 juin de 17h 30 à 18h 30. Les nouveaux élèves (futurs élèves de 1H) y sont les bienvenus avec leurs parents. Chacun pourra visiter les lieux, faire connaissance avec le personnel et voir les actions entreprises au sein de la structure. La directrice de l'EJC tient à remercier Françoise Rota et Stéphanie Petraglia pour leur engagement à l'EJC pendant ces dernières années et leur souhaite plein de succès dans la suite de leur vie professionnelle. ■ CM

ÉCOLE SECONDAIRE DU BAS-VALLON CORGÉMONT

## Le 150<sup>e</sup> anniversaire approche à grands pas

Le comité travaille d'arrache-pied pour cette mise en place et s'impatiente de vous rencontrer, il vous donne ici quelques recommandations pour que tout se passe au mieux

Pour cette journée festive, nous attendons un grand nombre de personnes (environ 800 pour la soirée sur inscription).

### En transports publics, en covoiturage et même à pied

Au vu du nombre important de visiteurs prévus, le comité recommande et encourage vivement toutes les personnes à arriver bien assez tôt, de favoriser les transports en commun ainsi que le regroupement de personnes dans les voitures lorsque cela est possible.

Pour les habitants de Corgémont, il est demandé, dans la mesure du possible, de se rendre à la manifestation à pied.

Merci de respecter les indications qui seront mises en place pour les places de parc

Nous disposons d'environ 200 places de parc officielles, les participants seront dirigés par les pompiers de la Suze jusqu'à ce que les parkings soient complets (Swiss Timing, place de la Gare, place Stauffer, le long de la rue chemin du Docteur Eguet, etc.). Par la suite, le comité demande à chacun de se garer dans le village tout en respectant les entrées/sorties de garage, de maison et de ne pas obstruer les chemins d'accès privés. La sécurité et le bon sens de tout un chacun sont primordiaux.

Quelques places de parc près de la salle de spectacles seront disponibles uniquement pour les personnes à mobilités réduites qui se sont annoncées.

Le comité compte sur la bienveillance et le respect de chacun et se réjouit de vous rencontrer le samedi 29 juin dès 14 h ■ MR





# Un exercice très satisfaisant et des perspectives plus sereines

Les comptes 2023 bouclent sur un bel excédent de produits, grâce à des recettes fiscales plus élevées que prévu et une gestion vigilante des dépenses. De quoi envisager plus sereinement les gros investissements à venir, pour le collège, les ponts et la Fleur de Lys.

Vincent Fleury, administrateur des finances, qualifie l'exercice 2023 de très satisfaisant. S'ajoutant aux bons résultats enregistrés ces dernières années, il permet aux autorités d'aborder plus sereinement les gros investissements qui attendent la commune. On pense évidemment à la rénovation intérieure du collège, actuellement à l'étude, mais également à l'assainissement de certaines rues et en particulier la Fleur de Lys, ainsi qu'aux travaux à prévoir sur les ponts du village.

Après attribution d'un montant de 700 000 francs au Financement spécial pour les bâtiments du patrimoine administratif, le compte général boucle sur un excédent de produits de quelque 85 000 francs.

Voilà qui révèle une amélioration de 255 000 francs environ, puisque le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de 170 000 francs.

## Deux causes principales

Par apport au budget, l'amélioration totale avant attribution spéciale atteint quelque 950 000 francs. Une embellie qui trouve sa source dans deux causes principales.

Les recettes fiscales, tout d'abord, se sont révélées nettement supérieures aux prévisions, puisque de quelque 650 000 francs. C'est au rôle



Ajouté aux bons résultats des dernières années, l'exercice 2023 permet d'aborder plus sereinement les gros investissements à venir, dont notamment l'assainissement indispensable de la rue Fleur de Lys

de personnes morales, dont on sait que les rentrées sont totalement imprévisibles, que l'augmentation a été la plus marquée, avec 531 000 francs de plus que prévu, pour atteindre un montant correspondant tout bonnement au double espéré.

Dans une situation économique très volatile, en raison surtout des conflits

armés actuels, le budget est dans ce domaine un véritable exercice d'équilibre, qui peut basculer aussi facilement d'un côté que de l'autre.

La deuxième cause de l'embellie est à chercher dans une baisse de charges constatée dans toute les rubriques, grâce à un respect général du budget. L'administration municipale et les

autorités exercent en effet une surveillance constante et vigilante sur toutes les dépenses.

## En parcourant les rubriques

Au titre de l'Administration générale, les charges sont inférieures de 49 000 francs au total budgété (598 000 francs), ce qui représente une baisse de 8 pour cent dans quasiment chaque rubrique. Un effet direct de la surveillance serrée des dépenses.

Des écritures internes, pour quelque 11 000 francs, expliquent en grande partie la différence de charges au chapitre Ordre-sécurité publique-défense, laquelle est de 20 000 francs sur un budget de 152 000.

Rien de spécial à signaler au chapitre Culture-sport-église, avec des charges de 13 000 francs inférieures au total budgété (155 000).

## On prépare l'avenir

Au chapitre de la Formation, l'augmentation des charges atteint quelque 590 000 francs, mais s'explique par l'attribution de 700 000 francs, précisée plus haut, au FS des bâtiments administratifs; un montant qui permettra rappelons-le de lisser les coûts liés à l'amortissement des travaux prévus au collège.

Sans cette attribution, les charges de la Formation sont en fait inférieures de 110 000 francs environ au montant budgété; une baisse qui s'explique par des variations d'effectifs de nos élèves, mais également par le renoncement à des frais d'entretien du collège, en raison du projet de rénovation que l'on sait.

Au niveau de la Santé, la baisse de charges (2600 francs) s'explique par le montant supérieur inscrit pour le service dentaire scolaire, où il est nécessaire de prévoir les coûts liés à une potentielle denture anormale.

## Diminution à la compensation des charges

Au chapitre Sécurité sociale, les charges nettes sont inférieures de quelque 33 000 francs au montant budgété (1,92 million). L'explication: les charges qui nous incombent, au titre de la compensation des charges pour l'aide sociale et l'asile, sont inférieures de près de 71 000 francs.

En revanche, les frais liés à la garde d'enfants (crèche et garderie) sont supérieurs de 41 000 francs au montant prévu. Le remplacement immédiat du personnel malade (alors que les

assurances ne versent les indemnités qu'à partir du 31<sup>e</sup> jour d'absence), ainsi que les subventions aux familles par les bons de garde, sont très difficiles à prévoir, précise Vincent Fleury.

L'administrateur des finances souligne cependant que les coûts de la crèche municipale vont toujours en diminuant, grâce aux mesures prises d'une part, à l'augmentation des effectifs lors des heures creuses d'autre part.

Rien de particulier à signaler au chapitre Transports et télécommunications, et pas davantage à celui intitulé Protection de l'environnement et aménagement du territoire.

## Les impôts à la hausse

Signalons que les revenus sont supérieurs de 25 000 francs au chapitre de l'Economie publique, pour deux raisons principales: la bonification de Clientis CEC de 10 000 francs supérieure à la somme budgétée; un reclassement comptable.

La rubrique Finances et impôts réserve la meilleure surprise, ainsi qu'on l'a dit plus haut, avec des revenus nets supérieurs de 421 000 francs au budget.

A l'exception des taxes spéciales, toutes les rubriques fiscales présentent de meilleures recettes, en particulier les impôts des personnes morales (531 000 francs de plus).

Et Vincent Fleury de souligner qu'avec une augmentation de 68 000 francs par rapport au budget, et un total de 3,396 millions de francs, les recettes sur les impôts des personnes physiques révèlent un très bon tissu de contribuables.

## Sans réserve

Ces comptes ont été examinés le 13 mai dernier par la fiduciaire, qui les a trouvés exacts.

Le Conseil municipal les a approuvés pour sa part sans la moindre réserve et propose au Législatif de faire de même le 17 juin, tout en avalisant l'attribution proposée de 650 000 francs au FS pour les bâtiments du patrimoine (en respectant sa compétence, le Conseil a déjà attribué 50 000 francs). Ce fonds spécial a été créé dans l'optique des gros travaux prévus au collège, afin d'en réduire sensiblement les charges d'amortissements. ■ CM

**Les comptes 2023 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée le lundi 17 juin à 20 h au Centre communal**

## Investissements raisonnables et FS parfaitement tenus



La situation devrait s'améliorer très généralement dans le domaine des déchets, notamment avec l'utilisation des conteneurs semi-enterrés depuis août 2023

du Conseil municipal, citons en particulier l'achat d'un nouveau silo à sel (35 000 francs), ainsi que les premiers coûts de l'étude pour la révision du plan de zone et du règlement sur les constructions (30 000 francs).

Le Législatif a pour sa part libéré principalement le montant nécessaire pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés (69 000 francs), le crédit d'investissement pour l'assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot, ainsi que la quote-part communale à la viabilisation de la rue du Tilleul (58 000).

## De quoi voir venir

Les Financements spéciaux ont été parfaitement gérés l'année dernière.

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, le bouclage fait état d'un excédent de produits de quelque 4500 francs. Mais surtout, le FSET

(Financement spécial pour l'équilibre de la tâche) atteint dans ce domaine quelque 469 000 francs, ce qui permet d'envisager avec sérénité l'entretien nécessaire du réseau ad hoc.

L'enlèvement des déchets débouche sur un très léger excédent de charges, de l'ordre de 1200 francs, sur un total de charges d'environ 230 000 francs.

A ce chapitre, l'administrateur des finances souligne que la potentielle amélioration financière, pour l'enlèvement des déchets urbains, ne sera pas visible avant une année complète d'utilisation des conteneurs semi-enterrés, lesquels sont fonctionnels depuis août 2023 seulement.

Pour ce qui concerne les autres catégories de déchets, les synergies régionales qui se mettent actuellement en place laissent également augurer une amélioration. ■ CM

## Du retard, mais pas de remise en cause!



Le chantier de construction a pris du retard, mais l'ouverture des deux commerces prévus n'est nullement remise en cause

Après avoir pris contact avec le promoteur concerné, les autorités informent officiellement la population que contrairement à une rumeur persistante, les deux commerces prévus à l'entrée de la rue des Lilas ne sont nullement remis en cause.

Le chantier a certes pris du retard, pour différentes raisons techniques et de délais de livraison. C'est dès lors à l'automne prochain que l'enseigne Denner devrait ouvrir aux chalandes les portes de son tout nouveau magasin.

Par ailleurs, la pharmacie annoncée dans le même bâtiment demeure tout à fait d'actualité, sans doute pour l'automne aussi. A suivre, en prenant patience donc. ■ CM

## Comité du SEAUCC

La Municipalité rappelle que notre commune est toujours en quête d'une personne intéressée par un siège au sein du comité du Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC).

Les candidatures seront reçues jusqu'à vendredi prochain 14 juin, auprès de l'administration municipale, par courriel (admin@courtelary.ch) ou par écrit.

■ CM

## Délégations

Le conseiller municipal Karim Grassa représentera les autorités à l'assemblée générale annuelle du Sasdoval (service de soins et d'aide à domicile), le 12 juin à Saint-Imier.

Le même jour, Benjamin Rindlbacher, maire, participera à l'assemblée des actionnaires de la Société du funiculaire, qui se déroulera à Mont-Soleil. Le 20 juin, le conseiller municipal Philippe Cattin prendra part à l'assemblée générale du Parc régional Chasseral, laquelle se tiendra à Nods.

■ CM

**Déla** rédactionnel

**Mercredi 9 h**  
fac@bechtel-imprimerie.ch

COURTELARY EN FÊTE

# Welcome au saloon de Courtelary!

Tenez-vous bien, car vos rivaux pourraient bien avoir envie de payer le shérif pour votre incarcération durant la fête qui aura lieu les 23 et 24 août prochains

Depuis plusieurs mois, les 8 membres du comité, Catherine, Cécile, Emilie, Maud-Elodie, Marie, André, Jérôme et la nouvelle arrivée Daniela, se sont rencontrés régulièrement, pour organiser avec grand enthousiasme une fête du village sur le thème de Lucky Luke! Préparez vos chapeaux et vos santiags!

L'idée de base du comité est toujours de faire se rencontrer les gens de la région et de leur offrir une manifestation qui permette de resserrer leurs liens en s'amusant. Nous souhaitons aussi offrir un espace aux artistes et artisans locaux afin qu'ils puissent se faire connaître.

## Cette année, il y a des changements.

Jacques Babey a quitté le comité l'automne dernier. Nous tenons sincèrement à le remercier pour son investissement durant de nombreuses années notamment en tant que président. C'est Maud-Elodie qui a repris la présidence. Bravo et merci à elle!!

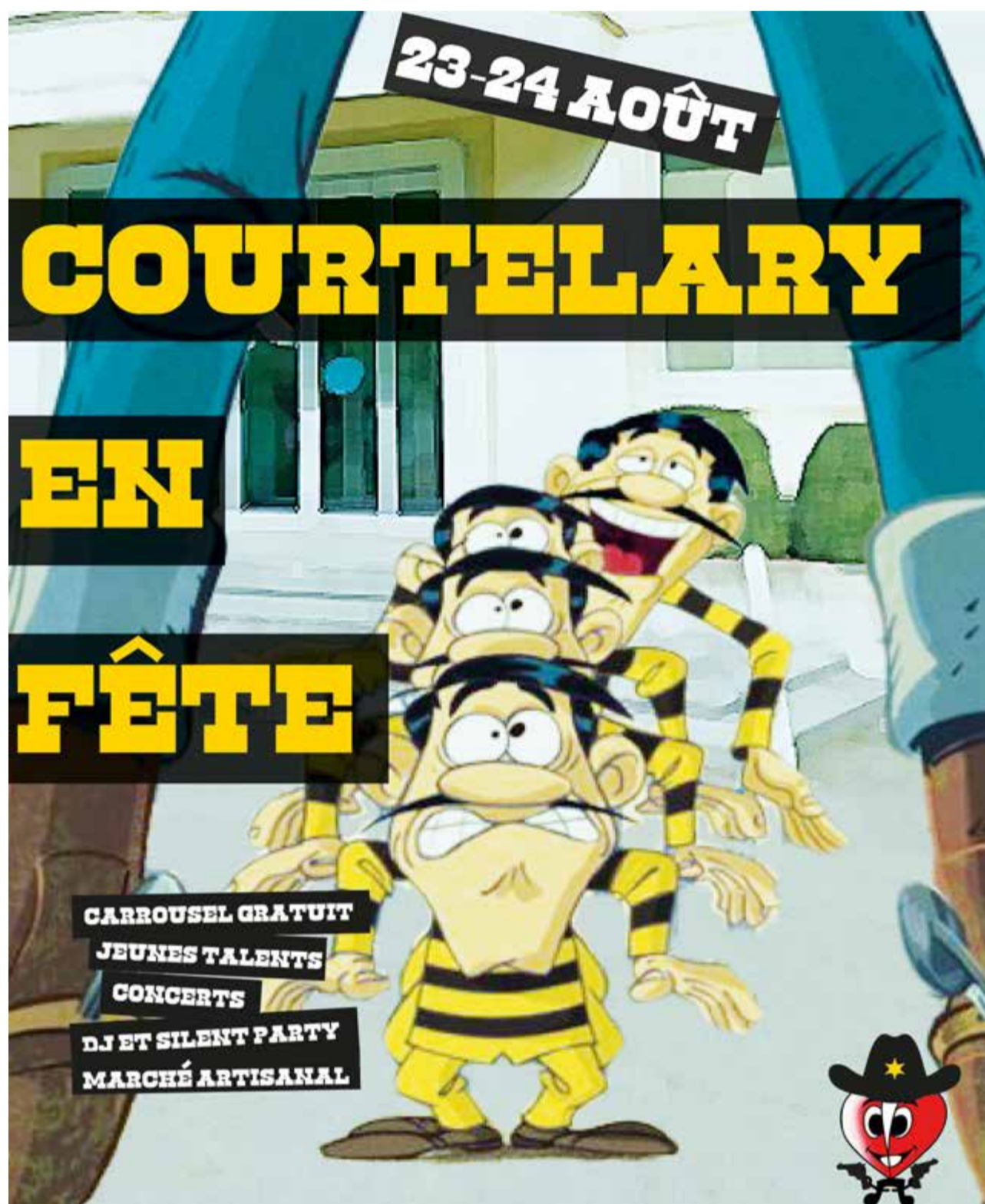
Pour l'édition 2024, nous avons gardé les succès des éditions précédentes tels que le carrousel gratuit, les contes pour enfants, la disco animée par les 10H, le spectacle des jeunes talents de Covico, le marché des artisans locaux, le marché aux puces des enfants, la Scène de la Suze, de nombreuses animations, une programmation musicale d'artistes régionaux pour toutes les générations et les Silent partys pour jeunes et moins jeunes.

Les sociétés habituelles du village vous proposeront une restauration de qualité, inspirée par les spécialités des cowboys et cowgirls. Nous regrettons le départ de la société d'arboriculture qui manque malheureusement de main-d'œuvre pour son stand.

Le comité d'organisation ne tiendra plus le célèbre bar à mojitos de la plage, mais le bar du saloon qui se tiendra au centre de la fête, sur le lieu des Silent partys vers le pont. Cet endroit couvert abritera aussi la prison du shérif.

Eh oui, il sera possible d'acheter un ticket pour faire emprisonner une personne pendant quelques minutes. Celle-ci se verra offrir un cocktail avec ou sans alcool, le temps de purger sa peine derrière les barreaux.

Nous tenons à préciser que les bénéfices du bar du saloon et de la prison serviront à payer les artistes et animations au même titre que le revenu de la vente des badges de la tombola. 1 franc par ticket d'incarcération vendu sera offert à une œuvre de bienfaisance



locale. En plus de ces apports financiers, les 8 membres du comité s'activent pour chercher des sponsors. Merci aux entreprises régionales, à la commune et aux généreux donateurs qui nous permettent d'offrir tant d'animations gratuites à la population!

## Nouveauté

Un taureau mécanique accueillera sur son dos les plus courageux et les plus musclées!

Les Daltons se sont mis au gainage. Et vous?

## Marché des artisans, commerçants et artistes,

Samedi 24 août de 10 h à 17 h. Conscients que la région recèle de personnes talentueuses qui créent dans leurs ateliers, nous proposons des stands gratuits au centre de la manifestation. (gratuit, sur inscription, places limitées).

## Marché aux puces des enfants

Samedi 24 août de 10 h à 12 h (gratuit, sans inscription). Les enfants s'installent et repartent quand ils le souhaitent à l'endroit qui sera annoncé.

## Avis aux jeunes talents

Le spectacle des jeunes talents de Courtelary (et des villages proches) se déroulera, sur la scène Gerber, le samedi 24 août entre 13 h 30 et 15 h. Le but de cette animation est de permettre à

de jeunes artistes locaux (7-18 ans) de montrer leurs talents sur scène et de partager un bon moment dans une atmosphère bon enfant, sans compétition.

Le délai d'inscription est fixé au 7 juillet. Un formulaire d'inscription a été distribué dans les classes. Nous encourageons les intéressés à s'inscrire en groupes (gratuit, sur inscription, places limitées).

## La Silent Party est de retour au village!

Nous avons décidé de commander encore davantage de casques pour l'édition 2024! Merci pour votre participation qui ne cesse de croître! Malgré la pluie de 2023, vous êtes venus en nombre pour danser, chanter et diffuser vos tubes préférés.

Nous cherchons donc des DJs bénévoles pour animer des séquences de 60 minutes durant la soirée du vendredi et du samedi, mais aussi des personnes pour louer les casques.

La Silent Party des jeunes aura lieu le samedi en début de soirée.

Nous recherchons donc aussi des jeunes DJs pour animer cette Silent Party et des adultes pour louer les casques (encaisser l'argent, prendre en dépôt les pièces d'identité).

Une playlist sur un Smartphone peut suffire.

## Retour de la chorale éphémère

Vu le succès qu'elle a rencontré l'année dernière, nous remettons sur pied une chorale locale pour animer l'ouverture de la fête. N'hésitez pas à vous inscrire!

Fanny Anderegg, musicienne et professeure de chant de la région, enseignera 3 morceaux de variété française aux choristes inscrit(e)s lors de 4 répétitions à Courtelary, à l'aula de l'école. Dates des répétitions: 19 juin, 3 juillet, 14 et 21 août de 19 h à 20 h 30. Tarif d'inscription: 40 francs par adulte, 50 francs par couple ou famille, 10 francs pour les jeunes de 10 à 20 ans et les étudiants. Diverses animations nouvelles vous seront proposées. Patience!

■ EHW

Pour les inscriptions au marché, au spectacle des jeunes talents, aux Silent Partys, à la chorale éphémère, au montage et démontage de la fête, veuillez s.v.p écrire un message à l'adresse suivante: [courtelary-en-fete@bluewin.ch](mailto:courtelary-en-fete@bluewin.ch)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT COURTELARY

## Du foot à la SDC, Hop Suisse

Encore une innovation à la SDC avec la diffusion sur grand écran des matchs de l'Euro 2024 de foot

Le local de la Fleur de Lys a été équipé d'un projecteur et d'un écran et c'est l'occasion de venir découvrir et tester cette installation qui restera disponible de manière permanente et pourra être utilisée pour d'autres manifestations publiques ou privées. Nous commencerons nos rencontres

avec la programmation des 3 matchs de l'équipe de Suisse.

- Hongrie – Suisse le samedi 15 juin à 15 h, portes dès 14 h 30;
- Allemagne – Suisse le mercredi 19 juin à 21 h, portes dès 20 h 30;
- Ecosse – Suisse le dimanche 23 juin à 21 h, portes dès 20 h 30.

L'entrée est libre. Nous espérons que notre projet répondra aux attentes de nombreux supporters et supportrices et apportera une belle animation au village.

Merci pour votre participation.

■ RE

VILLERET - BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DU SOLEIL

## Nouveautés

Adultes: *Les veilleurs de Sangomare*, Fatou Diome; *Avec toi je ne crains rien*, Alexandre Duyck; *La fille de diamant*, Olivier Rigot; *Or Audur*, Ava Olafsdottir; *Les prépondérantes*, Hédi Kaddour. La liste 2 mes envies, Grégoire Delacourt; *La dernière allumette*, Marie Vareille; *La protégée*, Marlène Charine; *Eclipse totale*, Jo Nesbo; *Plus grand que le*

*ciel*, Virginie Grimaldi; *La maison des jouets*, Carlos Henriquez; *La symphonie des monstres*, Marc Lévy. Et toujours plein de nouveaux albums pour les enfants: *Le jardin voyageur*, Peter Brown; *Le petit arbre qui voulait devenir un nuage*, Agnès Ledig; *Corentin facteur au grand cœur*, Nadine Brun-Cosme. Et bien d'autres encore.

■ LES BIBLIOTHÉCAIRES

Réclame

« J'aime ma mère  
mais je ne peux pas  
toujours l'aider. »

Nous sommes à vos côtés quand les choses se compliquent. Grâce à votre don. Merci !

[www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch) | IBAN CH67 0900 0000 1570 3233 7



PRO  
SENECTUTE  
PLUS FORTS ENSEMBLE





# 40 ans de la commémoration du 1100<sup>e</sup>

Vernissage de l'exposition le 27 juin

Le 27 janvier 1984, à la Salle des spectacles, est officiellement lancé le coup d'envoi des festivités du 1100<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Imier, date anniversaire de la première mention de la *cella Sancti Himerii*. Vingt-huit commissions sont nommées pour établir le programme des célébrations à travers lesquelles les Beaux-Arts, le sport, l'environnement ou encore la gastronomie

sont mis à l'honneur. L'ampleur de l'événement, mais également des projets, convainc rapidement les organisateurs d'étendre les commémorations sur toute une année, marquée tour à tour par des défilés, des spectacles, des manifestations sportives et des concerts.

Le Musée de Saint-Imier organise une exposition retraçant un bref

aperçu de cette année particulière et historique. Elle se tiendra dans les locaux de la Municipalité, du 27 juin au 30 novembre. Son vernissage, auquel toute la population est invitée, aura lieu le 27 juin à 18 h, dans les locaux de la Municipalité, rue Agassiz 4.

Venez nombreux et nombreuses découvrir cette belle exposition.

■ CM



## Sainti Street

Le 15 juin prochain, Sainti Basket et le travailleur social hors murs organisent une journée placée sous le signe de la balle orange. Sainti Street, qui se veut une fête en l'honneur du basketball, aura lieu aux Halles de gymnastique, dès 10 h.

Le programme de cette journée s'annonce riche et séduira un large public. Il y en aura pour tous les goûts.

Pour les plus sportifs, les initiateurs du projet proposent un tournoi 3x3 par catégorie d'âge (U13 mixte, U16 mixte et Hommes 16+ et Femmes 16+).

Les amateurs de sports pourront participer à un concours de précision au shoot ou encore admirer un concours de dunk entre semi-pros de la région.

La participation à cette journée est totalement gratuite et ouverte à toutes et à tous.

Il est recommandé aux personnes voulant participer aux tournois de basketball de s'inscrire au préalable en passant directement à l'Espace Jeunesse d'Erguël ou par mail à l'adresse suivante: malik.schaub@saint-imier.ch.

Cependant, les inscriptions le jour J seront également possibles avant

10 h 30. Grillades et boissons seront à disposition sur place. L'animation musicale tout au long de la journée sera assurée par DJ Dealdad et Erno.

Sainti Basket et le TSHM vous attendent nombreuses et nombreux pour cette journée qui s'annonce conviviale et festive.

Rendez-vous aux Halles de gymnastique dès 10 h le 15 juin prochain.

■ CM

## Conseil de ville

Ordre du jour de la séance du jeudi 13 juin à 19 h 30

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023: décision
5. Adoption des comptes communaux 2023: décision
6. Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vadec SA:
  - 6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 208 000 francs HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV): préavis au corps électoral
  - 6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de 15 750 francs HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV): décision
- 6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets: décision
7. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes du 25 janvier 2023: décision
8. Rapport du Conseil municipal sur les Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide sociale (POIAS) et le Programme d'Occupation et d'Insertion du Vallon de Saint-Imier (POSI): information
9. Motions, postulats et interpellations
  - 9.1. Motions
  - 9.2. Postulats
  - 9.3. Interpellations
10. Divers et imprévu. ■ CM

## Les gestes qui sauvent

A la piscine en plein air de Saint-Imier

Le Réseau de l'Arc organise ce samedi 8 juin un atelier sur les gestes de premiers secours à la piscine en plein air de Saint-Imier de 9 h à 16 h. Le but de cette journée est de sensibiliser la population aux gestes qui sauvent des vies.

En effet, en Suisse, on dénombre environ 8000 décès chaque année dus à des arrêts cardiorespiratoires, dont la majorité survient à domicile.

Il est crucial de réagir rapidement et efficacement, car chaque minute sans réanimation cardiopulmonaire

réduit les chances de survie de 10%. La formation dispensée par des instructeurs BLS (Basic Life Support) du Réseau de l'Arc sera ludique et accessible à tous. Les participants auront également l'occasion de participer à un concours permettant de gagner des entrées à la piscine. La piscine restera donc ouverte toute la journée même si les conditions météorologiques ne sont pas favorables. Nous vous attendons nombreux pour cette activité.

■ CM

Réclame

Le signe que votre don est utilisé là où il y en a besoin. Vous pouvez avoir confiance dans les organisations certifiées Zewo. Consultez le site [www.zewo.ch/fr](http://www.zewo.ch/fr) pour savoir quels autres critères prendre en compte lorsque vous effectuez un don.

“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ” - PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse!

ELA SUISSE / SCHWEIZ IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

## Repas de soutien pour la Palestine

Vendredi 21 juin dès 18 h

L'immense gravité de la situation humanitaire en Palestine nécessite toute notre attention et mobilisation. C'est pourquoi Espace Noir organise en partenariat avec le C.A.P de Neuchâtel (Collectif Action Palestine), un repas de soutien pour le peuple palestinien. Les bénéficiaires des repas seront

intégralement versés au C.A.P qui détient des contacts sur place afin de placer au mieux l'argent gagné. Nous comptons sur votre soutien.

■ ESPACE NOIR

Sur réservation : 032 941 35 35

Plat végété : 18 francs.

Plat carné : 20 francs

## Miniatures sur scène

Samedi 8 juin, 20 h

Stephan Kurmann a joué avec Chet Baker et Lee Konitz pour ne citer qu'eux, Adam Taubitz a été chef d'attaque des deuxièmes violons à l'Orchestre philharmonique de Berlin, et Aliéksey Vianna a collaboré avec Pierre Boulez et Egberto Gismonti.

Voilà plusieurs années que ces trois musiciens jouent ensemble des répertoires mêlant musiques sud-américaines et jazz, et ils nous font l'honneur de passer par Espace Noir en quartet avec la flûtiste et chanteuse Luciane Oliveira. Les quatre musiciens apportent, en plus de leurs instruments, leurs

expériences variées et souvent communes afin de créer un programme illustre et varié.

Entre autres, des pièces instrumentales virtuoses de compositeurs comme Ralph Towner, Astor Piazzola, Egberto Gismonti et Aliéksey Vianna, mais aussi des standards de jazz connus et beaucoup de musique brésilienne: choro, samba, bossa-nova, baião, etc.

■ ESPACE NOIR

Espace Noir, Saint-Imier

Samedi 8 juin, 20 h

Entrée: prix libre

PLR DE SAINT-IMIER ET ENVIRONS

## Du changement au Conseil de ville



Gaëtan Aellen



Marc Pasquier

La section, ainsi que la fraction remercient chaleureusement Gaëtan Aellen pour son engagement au sein du parti et au bureau du Conseil de ville. Pour le remplacer, le PLR Saint-Imier et environs pourra compter sur Marc Pasquier. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup d'épanouissements dans sa nouvelle fonction.

Voici quelques mots pour le présenter

Marc Pasquier, 50 ans, marié et heureux père de deux adolescentes. Né à Saint-Imier, j'ai toujours vécu dans cette belle région. Co-directeur et employé dans une entreprise de

nettoyages depuis 10 ans, je suis membre de la FSG Saint-Imier, depuis plus de 40 ans, comme athlète et comme entraîneur, depuis 10 ans, du groupement athlétisme qui comprend une vingtaine d'athlètes, de 6 à 22 ans, de débutant à athlète confirmé participant aux championnats suisses. Sportif dans l'âme, je suis ancré sur les valeurs de respect de soi et de l'autre, de persévérance et de dépassement de soi.

Je suis une personne franche sur qui l'on peut compter. Je suis attaché à Saint-Imier et fier de mettre mes capacités au service de la population.

■ KD

Par les jeunes, pour  
faire vibrer la région.

21 - 22 juin 2024 | Édition 1

Pl. du Marché,  
Saint-imier

# CARROUSEL · POISSONCHAT

SOUL SIZZLE · ELYTINA · LAST STATION · HECTOR · LUCIE

ISIA · STOCKHOLM SYNDROME · KELLEY · \$TZ



## UN NOUVEAU FESTIVAL A SAINT-IMIER

Organisé par des jeunes de la région, dans le but de dynamiser le vallon et faire briller des jeunes talents ; Festivall aura lieu le 21 & 22 juin 2024 au centre de St-Imier, sur la place du marché. Venez soutenir la jeunesse, danser, chanter et manger sur les tonnes de Carrousel, de pop, jazz, soul, rap, hip hop et rock !

Tarif 1 jour : 22.- (tarif normal) // 18.- (tarif étudiant ou jeune, jusqu'à 18 ans)  
Gratuit avec l'AG Culturel ou enfant jusqu'à 6 ans.



De gauche à droite, en arrière : Alexis Junod, resp. backstages ;  
Ulysse Wäcker, resp. des finances ; Maël Bürki, resp. communication ; Joey Lautenschlager, directeur.  
Devant : Chloé Grossniklaus, resp. administratif ; Norah Ljoki, resp. bénévoles ; Lalie Paroz, resp. bar

Billetterie



festivall.ch

SOCIÉTÉ DES FORCES ÉLECTRIQUES DE LA GOULE

# Nouveau président

**Charles Juillard succède à Mario Annoni à la présidence de la Société des Forces Electriques de La Goule (SEG). Ce changement a été annoncé aux quelque 80 actionnaires et invités présents à l'assemblée générale de vendredi passé, à Sonceboz.**



Charles Juillard et Mario Annoni

Le conseiller aux Etats jurassien Charles Juillard est familier du monde de l'électricité et de la SEG en particulier. Il a en effet rejoint le conseil d'administration de la société sise à Saint-Imier le 9 juin 2020.

Le nouveau président a relevé l'importance du rôle que la SEG joue dans la région. Il a notamment insisté sur la volonté de perpétuer les valeurs qui font sa force et sa réputation depuis 130 ans.

Le départ de Mario Annoni constitue le point final d'une histoire qui a duré près de 33 ans. L'ancien conseiller d'Etat bernois est en effet entré au conseil d'administration de la SEG le 20 juin 1991. Dix-huit ans plus tard, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2009, il succédait à Kurt Rohrbach à la présidence.

Fait intéressant et hautement symbolique, les premiers pas de Mario Annoni au sein de la SEG ont coïncidé avec le démarrage des travaux de construction de la centrale photovoltaïque de Mont-Soleil. Trois décennies après, le président sortant est l'un des porteurs déterminés du projet d'extension de cette installation.

C'est avec beaucoup d'émotion que l'assemblée générale de ce vendredi a pris congé de Mario Annoni. Ses collègues du conseil d'administration sont ainsi intervenus pour saluer son engagement indéfectible, que ce soit comme membre ou comme président. L'un de ses grands mérites, parmi bien d'autres, a été de positionner la SEG en tant qu'entreprise régionale proche des communes et de ces clients.

■ SEG

CLUB DES AÎNÉS DE SONVILIER

## Repas estival pour tous

Le club des aînés de Sonvilier a le plaisir de vous convier à un repas estival composé de vol-au-vent traditionnel, légumes, riz, dessert et café. Le tout pour le prix très abordable de 15 francs.

Pour les inscriptions et éventuelles demandes de taxi, vous êtes priés de vous adresser à Raymonde Theurillat au 032 940 14 66 d'ici au 17 juin.

Cordiale bienvenue à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes de Sonvilier et d'ailleurs.

■ L'ÉQUIPE D'ANIMATION

## En ligne

Retrouvez le journal de la semaine dernière  
bechtel-imprimerie.ch

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

## Découvrez l'envers du décor de Napoli

**Que se cache-t-il derrière le linge blanc étendu séchant au soleil dans le quartier de San Ferdinando à Naples? Quelles histoires mêlant amours secrètes, haine, jalousie et clans mafieux s'y trament?**

Deux familles rivales depuis toujours, Esposito et Giordano, se partagent le pouvoir dans le quartier. Tout les oppose, et chacune de ces familles mafieuses désire éliminer l'autre. Il y a aussi les scugnizzi, les enfants des rues qui se chamaillent et qui jouent dans le linge de Donna Maria, et le groupe de touristes perdus dans les méandres de la ville de Campanie. Dans une ambiance de trahison, de secrets et de haine familiale, et sur un air de tarentelle, le public découvrira les histoires du quartier, les secrets d'amour et de pouvoir teintés de jalousie, l'église et les clans mafieux, le tout dans un tourbillon de saveurs italiennes. Création collective des élèves des cours de théâtre

d'Utopik Family, l'histoire est inventée à partir de séquences d'improvisations où les 34 élèves ont imaginé les scènes cocasses pouvant naître autour de la Piazza Salazar. Ils ont également réalisé les masques des personnages. Entrée libre.

■ CCL

**Utopik Family: La Piccola Famiglia**  
Vendredi 7 juin à 19 h 30, salle polyvalente, Vieille-Route 4 à Cormoret.

**Autres dates: dimanche 9 juin à Nods, 15 h, salle du Battoir; samedi 22 juin à Sonceboz, 10 h 30, tente Fête du Village.**  
[www.utopikfamily.ch](http://www.utopikfamily.ch)

PARC DES QUATRE BORNES

## La commune de Sonvilier va revoter le 22 septembre

Le Tribunal fédéral a donné son feu vert à une nouvelle votation sur le parc éolien des Quatre Bornes à Sonvilier. «C'est une excellente nouvelle pour l'approvisionnement énergétique de la région», se réjouit Pascal Gilomen, membre du comité d'initiative qui demande un nouveau vote pour le parc éolien. La commune votera le 22 septembre afin de déterminer si le parc éolien des Quatre Bornes sera construit dans son intégralité, sachant que la planification des trois éoliennes du parc se trouvant sur le territoire du canton de Neuchâtel a pris de l'avance. Les 6 éoliennes bernoises bénéficieront donc d'une seconde chance pour rejoindre les trois éoliennes du Val-de-Ruz et compléter ce projet éolien bicantonal.

Le vent souffle en effet de manière fiable dans notre région. Avec une production annuelle de quelque 63 GWh, les 9 éoliennes du parc des Quatre Bornes permettront à Sonvilier et Val-de-Ruz (18 000 habitants) de couvrir environ 80 % de l'électricité totale

consommée par les deux communes, ménages et entreprises confondus.

### La commune gagnante

Outre la sécurité d'approvisionnement, la grande gagnante de la réalisation du parc éolien des Quatre Bornes sera la commune de Sonvilier qui touchera chaque année des impôts supplémentaires importants, et ceci pendant trois décennies. Une grande partie des agriculteurs de la montagne de l'Envers bénéficieront également des revenus provenant du parc éolien, garantissant ainsi la pérennité des domaines agricoles.

### Initié en 2012 par des agriculteurs

En septembre 2020, l'électorat de Sonvilier avait refusé par seulement quatre voix d'écart le plan de quartier valant permis de construire pour ce projet. Par la suite, le comité d'initiative visant à faire revoter la commune avait récolté assez de signatures. Cette initiative avait été validée par le Conseil communal de Sonvilier en avril 2023.

Des opposants au parc éolien ont fait recours auprès de la Préfecture du Jura bernois à l'encontre de cette initiative. En janvier 2023, la Préfecture a déclaré le recours irrecevable. Les opposants sont allés jusqu'au Tribunal fédéral, qui a balayé leur recours en mai 2024. Pour mémoire: le projet du parc éolien des Quatre Bornes avait été initié par des agriculteurs en 2012 et avait reçu le Prix à l'innovation agricole du canton de Neuchâtel la même année.

### Compétitivité de l'éolien

Nos ancêtres ont construit les centrales hydrauliques et les barrages car ils savaient que l'énergie était garante de prospérité et d'indépendance. Pendant longtemps, l'eau a été la seule ressource locale permettant de produire de l'électricité en Suisse. Autour de l'an 2000, les technologies du photovoltaïque et de l'éolien sont devenues de plus en plus compétitives. Aujourd'hui, elles comptent, avec l'hydraulique, parmi les technologies les moins chères! ■ PG

Réclame



ateliers gestes de premiers SECOURS  
à la piscine de saint-imier

L'Hôpital de Saint-Imier organise le samedi 8 juin 2024, de 9:00 à 16:00, des ateliers gratuits dédiés aux gestes de premiers secours à la piscine de Saint-Imier.

Une occasion unique d'apprendre, dans un environnement ludique et convivial, les techniques de secourisme essentielles pour sauver des vies.

Obtenez plus d'informations sur cet événement en scannant le code QR ci-contre avec votre téléphone mobile.



**SAINT-IMIER**  
Hôpital  
MEMBRE DU RÉSEAU DE L'ARC





# Appel au signalement du frelon asiatique

Focalisation au printemps: nids primaires



Figure 1: nid primaire au printemps



Figure 2: nid dans la cime d'un arbre

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) se propage dans le nord-ouest de la Suisse depuis 2022. Il représente un danger pour les abeilles, les abeilles sauvages et d'autres insectes, ainsi que pour les cultures viticoles et fruitières. Le danger que constitue *Vespa velutina* pour l'homme n'est pas plus élevé que celui que représentent les frelons ou les guêpes indigènes. Pour ralentir la propagation du frelon asiatique, il est nécessaire de détecter le plus tôt

possible les autres nids primaires. Au printemps, les reines construisent de petits nids primaires dans un endroit protégé près du sol ou jusqu'à 3 mètres au-dessus du sol. Au cours de l'année, un nid principal est généralement construit dans un grand arbre ou sur des bâtiments et la colonie se déplace avec la reine. C'est pourquoi, d'avril à début juillet, les autorités de la région du nord-ouest de la Suisse demandent

d'observer essentiellement les haies, les abris, les avant-toits et autres endroits protégés du même type. Un pré-nid pourrait s'y trouver. Vous trouverez des exemples ci-contre (Figure 1 et 2). Nous vous prions de signaler les nids primaires et les nids secondaires suspects ainsi que les insectes (avec photo et coordonnées) au centre de signalement des insectes et des nids suspects: [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch). ■ CM

## Projet Perséides

Notre commune prendra part cette année à une action d'extinction de l'éclairage public artificiel dans la nuit du 12 au 13 août sur le territoire communal. L'action vise à offrir à toute la population la possibilité d'admirer, nous

espérons, les plus belles étoiles filantes et de se réappropriier la nuit au moins une fois dans l'année. Pour en savoir davantage: [www.projet-persides.org](http://www.projet-persides.org). ■ CM



## Assemblée communale

L'Assemblée communale de La Ferrière est convoquée pour discuter et approuver les comptes annuels 2023 le lundi 10 juin à 20 h à la Halle polyvalente. Il sera également question d'élire un membre à la commission scolaire. Le dernier point est consacré aux informations des différents dicastères. Vous êtes toutes et tous cordialement les bienvenus. ■ CM

## Délégations

L'Exécutif communal a désigné Steve Stulz, conseiller communal, pour prendre part à l'assemblée générale d'Ecoosol le 21 juin prochain à Cormoret. ■ CM

## Votations fédérales

Nous rappelons que le vote par correspondance est possible jusqu'au samedi 8 juin à 18 h. Le bureau de vote, à l'administration communale, sera

ouvert le dimanche 9 juin de 10 h à 12 h. Nous vous encourageons à exercer votre droit de vote. ■ CM

## L'engagement citoyen

La commission La Ferrière 2040 souhaite relayer les informations propices à un développement durable de la commune. Aujourd'hui: l'engagement citoyen. S'impliquer dans une association, rejoindre un collectif de son quartier, voter, se porter candidat: en tant qu'habitant de la Ferrière, que l'on bénéficie ou non de droits politiques, il existe de multiples possibilités de

participer à la société dans laquelle on vit. N'hésitez pas à vous engager là où vous le pouvez, c'est la vitalité et la santé même des institutions et de notre démocratie qui sont en jeu. Pourquoi pas ne pas commencer par participer à l'assemblée communale du 10 juin prochain, à 20 h à la halle polyvalente? Plus d'informations ici: [www.laferriere.ch](http://www.laferriere.ch). ■ CM

## Fête des promos

Spectacle et musique à la Halle!

Pour marquer la fin d'année scolaire, l'école vous propose une soirée ouverte à tous le vendredi 28 juin dès 18 h à la Halle polyvalente.

Au programme: dès 19 h spectacle des élèves sur le thème du partage inspiré du conte des Chaudoudoux puis partie musicale avec une délégation des accordéonistes de Tramelan (dès 20 h 30). La partie gustative sera

assurée par l'école et la commission scolaire avec le soutien logistique des parents, du restaurant La Licorne et du P'tit Mag! Merci déjà à tous ces actrices et acteurs locaux qui s'impliquent pour la vie du village!

Nous nous réjouissons de vous croiser à l'occasion de ce moment estival et convivial marquant l'arrivée des grandes vacances! ■ CM



Réclame

## Mon Soleil Sombre

L'association Mon Soleil Sombre vous encourage vivement à profiter de votre statut d'électrice et d'électeur, et de contribuer ainsi à entretenir notre démocratie.

Allez donc voter le 9 juin! A tout bientôt dans nos verts pâturages.

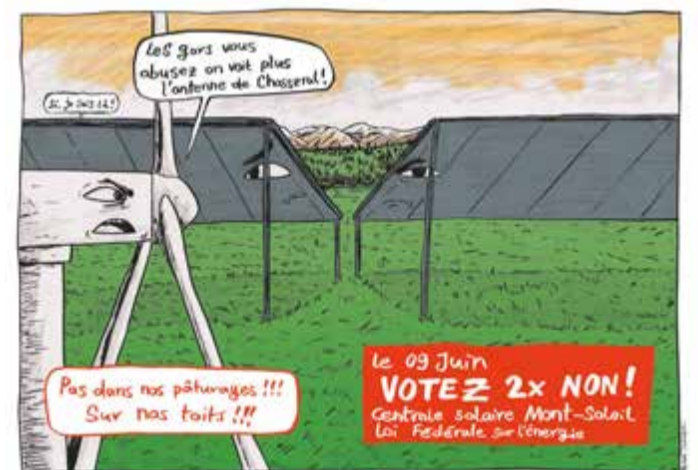
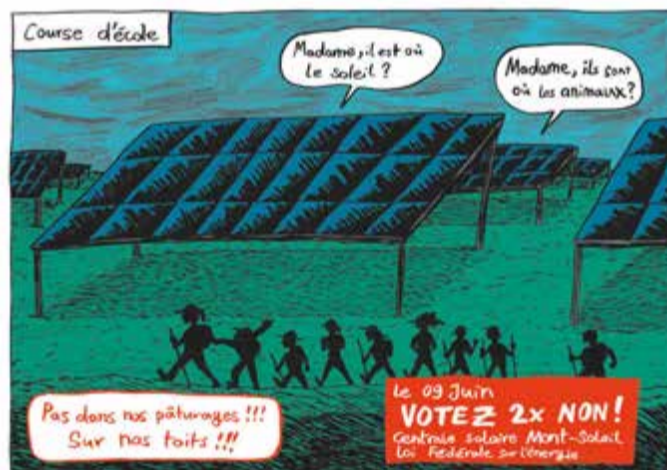
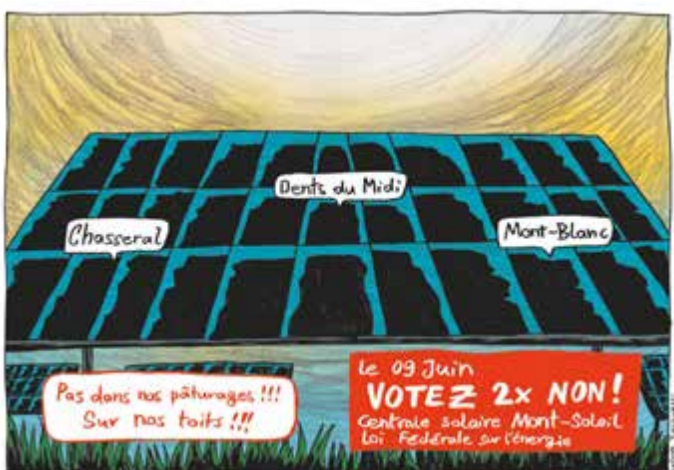
### Votre soutien est précieux

Un grand merci à vous qui nous avez soutenus tout au long de cette campagne.

Un don reste possible sur l'IBAN CH46 0624 0575 1480 2783 0 mention Mon Soleil Sombre, Mont-Soleil 98, 2610 Mont-Soleil.

Retrouvez-nous sur Facebook grâce au code QR.

■ MONT SOLEIL SOMBRE





# Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 16 mai 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: M. Hervé Shimuna, président. Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

M. Hervé Shimuna, président: « Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 31 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième séance du Conseil de ville 2024. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je tiens à souhaiter au nom du Conseil de ville la bienvenue à M. Marc Pasquier, PLR, en tant que nouveau conseiller de ville. Je vous souhaite Monsieur Pasquier beaucoup de succès et de plaisir dans votre fonction de conseiller de ville. »

M. Hervé Shimuna, président: « Le Bureau du Conseil de ville compte trois membres absents et excusés ce soir. Ces derniers sont: M<sup>me</sup> Chiara Voisin, secrétaire, M. Vital Carnal, scrutateur, M. Quentin Colombo, 1<sup>er</sup> vice-président.

Seuls les postes de secrétaire et scrutateur seront remplacés pour cette séance. Pour le poste de secrétaire, je prie la fraction ARC de mettre à disposition un membre qui siègera au Bureau du Conseil de ville ce soir, et je prie la fraction socialiste de faire la même chose pour le poste de secrétaire. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC, propose M. Loan Tultak, ARC.

... M. Loan Tultak, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville, et officiera comme secrétaire...

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta, PS.

...M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta, PS, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville, et officiera comme scrutatrice...

M. Hervé Shimuna, président: « Très bien, passons à l'appel. »

...M. Loan Tultak, ARC, procède à l'appel...

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, nous sommes 27 conseillères et conseillers de ville ce soir. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je souhaite apporter une précision concernant le point 14 de notre ordre du jour. La date de la motion est le 25 avril 2024, et non 2025. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification? »

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: « Oui M. le président, la fraction socialiste propose l'ajout d'un point 9.4, intitulé comme suit: **Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine financier: décision.** Il s'agit d'un point quasiment identique au point 9.3., sauf qu'ici l'on ne parle plus du patrimoine administratif, mais du patrimoine financier. Je vous ai laissé l'intitulé par écrit sur le Bureau du Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, nous allons voter cette proposition de modification de séance. »

M. Hervé Shimuna, président: « Oui M. Etienne Geiser, PLR. »

M. Etienne Geiser, PLR: « Je demande une suspension de séance. »

M. Hervé Shimuna, président: « D'accord, nous suspendons la séance quelques minutes. »

...Suspension de séance: 19 h 37...

...Reprise de séance: 19 h 43...

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, nous reprenons la séance. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je dois apporter une correction après recontrôle de l'appel. Nous sommes 23 conseillères et conseillers de ville ce soir et non pas 27. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, nous allons procéder au vote de la modification de l'ordre du jour selon proposition de M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS. Je vous lis le libellé de la demande de modification. Ajout d'un point supplémentaire: **9.4. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine financier: décision.** »

Au vote la modification est acceptée à l'unanimité.

...M. Hervé Shimuna, président, relit l'ensemble de l'ordre du jour tel qu'il sera mis au vote...

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole concernant l'ordre du jour? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote. »

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- Communications du président et du Conseil municipal
- Crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la rénovation de la station transformatrice SECH – Décider du mode de financement: décision
- Crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la mise en place de câbles MT entre les stations des Longines, du SECH, du Pont et de la Clef 3 – Décider du mode de financement: décision
- Service de l'équipement: réaménagement du plan financier 2024-2028 suite à de nouveaux choix techniques et l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement de la production photovoltaïque: décision
- Crédit d'engagement de 1000 000.00 francs, prévu au plan financier 2024-2028 réaménagé, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques en partenariat avec possibilité de recourir au financement citoyen – Décider du mode de financement: décision
- Modification du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS): décision
- Immeubles du patrimoine financier sis à la rue Jacques-David 4-6-8:
  - Abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue J.-David 4-6-8: décision
  - Vente des bâtiments en un seul lot: préavis au Corps électoral

9.3. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif: décision

9.4. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine financier: décision

10. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 600 000.00 francs pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la réfection de la route à Champ-Meusel

11. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 950 000.00 francs pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier – Renan

12. Traitement de la motion *Réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale* du 14 mars 2024 (PS):

- Décision
- Remise éventuelle à une commission
- Nomination éventuelle d'une commission temporaire

13. Traitement de la motion *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines* du 14 mars 2024 (PS): décision

- Décision
- Remise éventuelle à une commission
- Nomination éventuelle d'une commission temporaire

14. Traitement de la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines* du 25 avril 2024 (PLR et ARC): décision

- Décision
- Remise éventuelle à une commission
- Nomination éventuelle d'une commission temporaire

15. Traitement du postulat *La perte de l'or bleu à Saint-Imier* du 14 mars 2024 (PS): décision

16. Traitement du postulat *Ouverture de l'hôtel hôta et dynamisation locale* du 14 mars 2024 (PS): décision

- Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Hervé Shimuna, démissionnaire
- Motions, postulats et interpellations
  - Motions
  - Postulats
  - Interpellations
- Divers et imprévus

## 1. Appel

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M<sup>me</sup> Léa Gerber (PLR), M<sup>me</sup> Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M<sup>me</sup> Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), M<sup>me</sup> Martine Bourquin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M<sup>me</sup> Elisabeth Beck (PS), M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta (PS) et M. Michel Ruchonnet (PS).

Sont excusés: M<sup>me</sup> Delphine Boillat (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M<sup>me</sup> Jessica Froidevaux (ARC), M<sup>me</sup> Chiara Voisin (ARC), M. Vital Carnal (PS), M. Quentin Colombo (PS) et M. Théo Brand (PS)

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M<sup>me</sup> Gisèle Tharin, M<sup>me</sup> Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M<sup>me</sup> Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé: -

Presse: M<sup>me</sup> Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Emile Perrin (Le Journal du Jura) et M. Anthony Montandon (RJB)

Public: 2 personnes sont présentes dans la salle

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est approuvé par 22 voix pour, 0 voix contre. Il y a eu 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président: « Je remercie M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024. »

## 3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président: « Séances du Bureau du Conseil de ville. Depuis la dernière séance du Conseil de ville, le Bureau du Conseil de ville s'est rencontré à plusieurs reprises pour traiter les trois points suivants:

### Rédaction du message au Corps électoral pour la votation du 9 juin 2024

Suite à la décision du Conseil de ville datant du 14 mars 2024, de soumettre le nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil au vote populaire, le Bureau du Conseil de ville s'est réuni à plusieurs reprises dans le but de rédiger le message destiné au Corps électoral. Pour rédiger un message neutre et impartial, le Bureau du Conseil de ville a rencontré les porteurs du projet ainsi que la partie opposée au projet, dans le but d'échanger et de comprendre les arguments des deux parties.

### Organisation du défilé des conseillères et conseillers lors de l'Imériale 2024

Le Bureau du Conseil de ville s'est penché sur l'organisation du défilé des conseillères et conseillers qui aura lieu le 28 juin 2024, lors de l'Imériale. Pour ce faire, une formule a été retenue et partagée avec M<sup>me</sup> Da Silva, membre du comité de l'Imériale et organisatrice du Cortège, dans le but de se mettre en accord sur le déroulement du défilé.

### Présentation de la digitalisation des votes

Le Bureau du Conseil de ville a pu échanger plus en détail sur le sujet de la digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville. La décision a été prise de sonder les partis et de soumettre ce projet au Conseil de ville pour vote. Le Bureau du Conseil de ville est entièrement convaincu que la digitalisation des votes lors des Conseils de ville est une bonne solution qui permettrait de faciliter le comptage et de moderniser ce processus.

C'est tout pour les communications du Bureau du Conseil de ville. Je cède la parole au Conseil municipal. »

M. Corentin Jeanneret: maire: « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Je n'ai qu'une brève communication ce soir. Vous aurez pu en prendre connaissance dans les médias régionaux, une conférence de presse s'est tenue le 2 mai afin de présenter les comptes 2023 de la Municipalité de Saint-Imier. Comme l'année passée, le Conseil municipal souhaitait présenter de façon plus détaillée le résultat de l'exercice 2023. Les comptes sont d'ores et déjà disponibles sur la plateforme et seront traités lors du prochain Conseil de ville de juin. »

M. Olivier Zimmermann, vice-maire: « Le maire s'étant récusé dans ce dossier, c'est à moi qu'il revient de vous transmettre cette communication. En date du 10 décembre 2020, le Conseil de ville a validé un crédit d'engagement de 350 000 francs, figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales. Le Message du Conseil municipal indiquait qu'en cas d'acceptation de cet objet par le Conseil de ville, un groupe de travail sera constitué sous l'impulsion de la Chancellerie municipale, afin d'établir un plan d'action et une marche à suivre pour l'assainissement, le déménagement et la gestion future des archives municipales. Lors de sa séance du 26 mars 2024, le Conseil municipal a traité de cet objet et de la manière dont ces dépenses supplémentaires liées à l'assainissement, le déménagement et la gestion future doivent être traitées. Le Conseil municipal a validé le principe d'un crédit d'engagement supplémentaire pour l'assainissement, le déménagement et la gestion future des archives municipales et a retenu qu'il s'agit d'une dépense liée. En effet, le Conseil municipal a retenu que si ces divers travaux ne sont pas réalisés, il ne sera pas possible de remplir les conditions imposées par le contrat de bail signé avec Mémoires d'Ici et nos archives ne pourront ainsi pas y être transférées. Par souci de transparence, le Conseil municipal tenait à vous faire cette communication ce soir. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Juste quelques mots pour vous dire que la Piscine plein air ouvrira le 25 mai 2024, et une inauguration officielle est prévue pour le 3 juillet 2024. D'ici là j'aurai l'occasion de revenir vers vous, pour vous parler du programme. »

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « Je vous communique il y a 2 mois la reconduite du Duel intercommunal dans le cadre de la Suisse.bouge dans notre commune. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, la population a été invitée à s'initier ou à pratiquer différents sports, dont le Tchoukball le dimanche 5 mai 2024, aux Halles de gymnastique, avec la participation du Parlement des Jeunes qui a organisé l'échauffement collectif et des parties de volley-ball. Ce fut un moment fort agréable, bravo aux participantes et participants. Que reste-t-il comme activités? Et bien

les plus curieuses et curieux d'entre vous ont peut-être remarqué que la culture s'associera au sport. Eh oui, c'est possible. En effet, dans le cadre de la journée et de la nuit des musées ce samedi 18 mai 2024, l'équipe de notre Musée s'est associée à Saint-Imier, ainsi vous pourrez ajouter des minutes de sport tout en arpentant les quatre étages et les quelque 350 m<sup>2</sup> de notre institution. A noter que le soir, il y aura la visite à la lampe de poche, donc n'hésitez pas à visiter un de nos lieux culturels dans le noir. De plus, notre travailleur social hors murs, M. Malik Schaub, et ses collègues de l'EJE organiseront l'événement *Sport & Culture* pour la 2<sup>e</sup> fois, sur l'Esplanade des collèges. Ainsi venez participer de 13h à 18h et bougez un peu lundi 20 mai. Pour rappel, le Duel intercommunal dure jusqu'au dimanche 2 juin et toutes et tous peuvent cumuler des minutes de mouvement sans forcément participer à une des activités proposées au travers de l'application officielle, donc n'hésitez pas à bouger. D'ailleurs, à l'heure où je vous parle, notre commune affiche 106 723 minutes au compteur. Attention l'objectif cette année est fixé à 200 000 minutes, alors mobilisons-nous et amassons nos minutes d'activité physique.»

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: *Zones 30 km/h à Saint-Imier. Rapport d'information.* Lors de la séance du Conseil de ville du 20 septembre 2023, le Conseil municipal, par l'intermédiaire du chef du Département urbanisme et mobilité, estimait soutenue la mise en service de la zone 30 km/h généralisée (à l'exception des portions restantes de routes cantonales) pour l'été 2024. L'intention demeure car les avantages d'une telle mesure pour la qualité de vie et la sécurité demeurent:

- Les accidents sont moins nombreux et moins graves, en particulier pour les piétons et les cyclistes.

- Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs.

- Il est plus facile pour les piétons de traverser sur des routes à trafic modéré.

- Le trafic est plus fluide et plus homogène.

- L'augmentation des temps de parcours est négligeable compte tenu du caractère déjà très haché de la circulation en Ville et de l'impossibilité de rouler réellement à 50 km/h.

Plus les zones 30 sont introduites à une large échelle hors des axes de circulation principaux dans une commune, plus la limitation de vitesse maximale est respectée. Les usagers de la route disposent ainsi d'une meilleure représentation mentale de la situation. Au Nord de la rue principale, de nouveaux éléments étant apparus qui nécessitent une coordination accrue entre les services de la Municipalité de Saint-Imier, les services d'urgence, les entreprises de transports publics, sans oublier l'OPC auquel sont subordonnées ces mesures de circulation et les procédures de permis à requérir nous imposent de reporter à une date aujourd'hui encore indéterminée l'introduction de la généralisation de la zone 30 km/h à Saint-Imier. Afin de disposer d'un concept global identique pour le Sud et le Nord de la localité, nous allons travailler sur un concept global qui permettra par la suite et par étape de réaliser notre objectif tout en échelonnant les coûts de réalisation. La réalisation d'aménagements physiques doit aussi être l'opportunité de repenser notre urbanisme et la place de l'individu dans la Cité (y compris les plus vulnérables comme les enfants ou les personnes âgées) et de contribuer également à atteindre les objectifs fixés par 5000-500-5. Nous restons convaincus que, à terme, l'ensemble de la population sera en mesure de

bénéficier de ces mesures et d'un cadre de vie plus agréable.»

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, merci. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point 4 de l'ordre du jour. »

#### 4. Crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la rénovation de la station transformatrice SECH – Décider du mode de financement: décision

*Rapport du Conseil municipal:*

Le réseau électrique imérien est divisé en trois artères principales. Dès lors, la ligne MT Sud, allant de la station Tivoli jusqu'à celle du Pont (à la Clientis Arena), revêt une importance considérable pour l'approvisionnement électrique de notre cité. La station transformatrice SECH (Syndicat des eaux de Chasseral), sise à proximité de la route menant aux Pontins et du manège, est une infrastructure clef pour le bon fonctionnement de la ligne MT Sud.

Dans le cadre de l'entretien et du renouvellement de notre réseau, il y a lieu de libérer un crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier. En effet, la station transformatrice SECH ne correspond plus aux exigences actuelles et futures du réseau et n'est plus aux normes. Pour rappel, la ligne MT Sud permet notamment d'alimenter la station de pompage du SECH ainsi que le secteur des Savagnières et des Pontins. Cette station permet en outre d'interconnecter les câbles qui proviennent des stations des Noyes, du Pont et des Longines.

Le détail des travaux figure dans la note rédigée par le Service de l'Équipement. Il est notamment prévu la pose d'une nouvelle armoire préfabriquée contre la station de pompage du SECH, ou encore l'assainissement des installations MT et BT de même que le remplacement du transformateur de 400 kVa.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, par autofinancement.

*Ouverture de discussion:*

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC: « La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la rénovation de la station transformatrice SECH. Nous sommes conscients que l'entretien et le renouvellement de notre réseau est d'extrême importance. Après avoir lu la note du service de l'équipement nous remarquons qu'il est aussi prévu la pose d'une nouvelle armoire préfabriquée contre la station de pompage du SECH, ou encore l'assainissement des installations MT et BT de même que le remplacement du transformateur de 400 kVa. Après discussion, ARC suit les préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, du Conseil municipal, et accepte le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, par autofinancement. »

M. Marcel Gilomen, PLR: « La fraction PLR, à l'unanimité, accepte le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, par autofinancement, pour la rénovation de la station transformatrice SECH. »

M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta, PS: « La fraction socialiste soutient le développement de la Cité et le renouvellement

du réseau électrique nécessaire pour ses infrastructures. Les travaux envisagés pour la station transformatrice SECH permettront de répondre aux normes actuelles et surtout garantiront le bon fonctionnement d'une des 3 artères électriques principales de la Ville, à savoir la ligne MT Sud. C'est pourquoi la fraction socialiste, à l'unanimité, préavis favorablement le crédit d'engagement de 200 000 francs, montant prévu au plan financier, par autofinancement. »

Au vote, le crédit d'engagement de 200 000.00 francs, prévu au plan financier, pour la rénovation de la station transformatrice SECH, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 5. Crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la mise en place de câbles MT entre les stations des Longines, du SECH, du Pont et de la Clef 3 – Décider du mode de financement: décision

*Rapport du Conseil municipal:*

Dans le prolongement du point précédent, des travaux sont prévus dans le même secteur afin de tirer des câbles moyenne tension (MT) entre les stations des Longines, du SECH, du Pont et de la Clef 3. Ces nouveaux câbles en aluminium sont privilégiés depuis un an par les Services techniques. En effet, à caractéristiques techniques équivalentes, ces câbles sont moins onéreux que les câbles en cuivre qui étaient traditionnellement utilisés jusqu'alors.

Ce crédit de 200 000 francs est prévu au plan financier et permettra de réaliser la pose de nouveaux câbles en aluminium 240 mm<sup>2</sup> entre les stations susnommées. Il est également prévu de tirer des fibres optiques pour permettre la surveillance du réseau et le déploiement, à terme, la mise en place d'un dispositif de gestion des charges.

Les dépenses suivantes sont prévues:

Câble MT station Longines – station SECH	45 000.–
Câble MT station SECH – station Pont	45 000.–
Câble MT station Pont – station Clef 1	60 000.–
Câble MT station Clef 1 – station Clef 3	30 000.–
Divers et imprévus	20 000.–
TOTAL:	200 000.–

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, par autofinancement.

*Ouverture de la discussion:*

M. James Souchon, PLR: « L'optimisation du réseau électrique de notre commune suit son cours et doit être un objectif de notre Terre d'énergies. Notre fraction tient à féliciter le team de l'équipement de Saint-Imier pour son analyse complète et rapide. L'adaptation des matériaux de conduction de l'électricité promet une petite révolution financière qui économisera environ 15 000 francs par kilomètre et ceci sans prêter le fonctionnement principal qui est finalement de délivrer l'électricité. Le PLR Saint-Imier et environ est donc favorable à ce développement avec un autofinancement. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC: « A la suite du point précédent, ce soir nous devons aussi nous prononcer sur ce crédit d'engagement. Cette demande nous est faite ce soir pour la réalisation des travaux dans le même secteur afin de tirer des câbles moyenne tension (MT) entre les stations des Longines, du SECH, du Pont et de la Clef 3. Nous pouvons constater dans le rapport du Service de l'équipement que des travaux préparatoires ont déjà été réalisés

ces dernières années toujours dans le but de la sécuriser et pour cela la mise sous terre est indispensable. Notre fraction salue les collaborateurs et leur pertinence en nous proposant de nouveaux câbles en aluminium. En effet, à caractéristiques techniques équivalentes, ces câbles sont moins onéreux que les câbles en cuivre qui étaient traditionnellement utilisés. La fraction ARC rejoint les préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, du Conseil municipal, et accepte le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, par autofinancement. »

M<sup>me</sup> Isabelle Gambetta, PS: « Les travaux envisagés s'intègrent dans le prolongement du point précédemment débattu. La pose de nouveaux câbles pour la ligne MT est nécessaire pour son bon fonctionnement. Le choix s'est porté sur des câbles en aluminium dont les coûts sont inférieurs à ceux en cuivre utilisés jusqu'à présent. Ce choix économique est apprécié, étant donné la situation financière. La fraction socialiste, à l'unanimité, préavis favorablement le crédit d'engagement de 200 000 francs montant prévu au plan financier, par autofinancement. »

Au vote, le crédit d'engagement de 200 000 francs, prévu au plan financier, pour la mise en place de câbles MT entre les stations des Longines, du SECH, du Pont et de la Clef 3, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 6. Service de l'équipement: réaménagement du plan financier 2024-2028 suite à de nouveaux choix techniques et l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement de la production photovoltaïque: décision

*Rapport du Conseil municipal (Points 6 et 7):*

Lors du Conseil de ville du 14 mars dernier, votre Autorité a accepté la Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal. Cette Stratégie prévoyait notamment la décision de principe de réévaluer le plan financier 2023-2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation. Cette décision de principe a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

En guise de rappel, le Conseil de ville avait été informé à cette occasion que « le Service de l'Équipement propose, plutôt que de devenir partie prenante dans le projet Mont-Soleil, d'adopter une stratégie communale pour favoriser la production d'énergie renouvelable. Cette stratégie permettrait de mener plus de projets photovoltaïques sur le territoire communal et passerait par un réaménagement du plan financier pour débloquer des fonds. »

Fort du mandat et de la décision de principe donnée par votre Autorité, le Service de l'Équipement a revu et réaménagé le plan financier pour la période allant de 2024 à 2029. Les modifications qui vous sont soumises ne concernent que le domaine de l'électricité, afin de rester cohérentes. Ce réaménagement a notamment été rendu possible suite aux changements techniques intervenus apportés à certains projets. En effet, grâce à l'utilisation de câbles en aluminium plutôt qu'en cuivre, il a été possible de réaliser des économies d'échelle substantielles. De plus, certains projets (par exemple les stations transformatrices et les lignes MT des Pontins) ont été redimensionnés.

Grâce à ces différents changements et dans le but d'atteindre la Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal nouvellement validée par votre Conseil, il vous est proposé d'investir

500 000 francs supplémentaires pour le développement de la production photovoltaïque sur des toits privés avec deux sources de financement: soit par des investissements communaux, soit par des participations citoyennes. Il y a lieu de garder à l'esprit que le plan financier non réaménagé prévoyait d'ores et déjà un montant de 500 000 francs pour des projets photovoltaïques. Avec ce réaménagement, ce sera donc un montant total de 1 000 000.00 francs qui pourra être consacré à ces projets. Il vous est proposé de libérer dès aujourd'hui ce montant, afin de réaliser des investissements s'étalant de 2024 à 2026.

Ce réaménagement et ce crédit, qui sont intimement liés et complémentaires, permettront à la commune de tendre vers les objectifs chiffrés imposés par la Stratégie 2050 de la Confédération. L'intérêt à Saint-Imier pour ce genre de projets est réel puisque plusieurs clients importants de même que des PPE ont déjà manifesté leur volonté de conclure un partenariat avec la Municipalité. Le concept développé par le Service de l'Équipement prévoit que l'investissement sur les toits privés soit réalisé par les Services techniques ou des prêts citoyens. Ces différents projets favoriseront l'autoconsommation par les industriels, dont le taux d'autoconsommation est élevé.

Les avantages à ces partenariats public-privé ne manquent pas: nos clients importants et gros consommateurs sont fidélisés et bénéficient de l'autoconsommation et d'une relation commerciale personnalisée. La population aura aussi son rôle à jouer en prenant part au financement citoyen. Il s'agit-là d'un moyen d'intéresser et de sensibiliser la population aux défis de demain dans le domaine de l'énergie.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le réaménagement du plan financier 2024-2028 ainsi que le crédit d'engagement de 1 000 000.00 francs, prévu au plan financier 2024-2028 réaménagé, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques en partenariat avec possibilité de recourir au financement citoyen, en recourant à l'emprunt (bancaire, citoyen).

*Ouverture de la discussion:*

M. Corentin Jeanneret, maire: « Vous aurez certainement constaté une coquille dans la documentation. Il s'agit bien des années 2024-2028, et non pas 2029, comme il est parfois fait mention dans la documentation que vous avez reçue. Le plan financier se terminant en 2029, et n'ayant pas encore été validé, c'est celui de l'année d'avant, qui se termine bien en 2028. Nous sommes navrés pour cette erreur qui s'est glissée dans les documents soumis. »

M. Yves Rochat, PLR: « Le groupe PLR a étudié avec soin le choix d'une nouvelle stratégie de développement de la production photovoltaïque. Lors de notre dernier cénacle au mois de mars, nous avons déjà clairement soutenu l'idée proposée par le Conseil municipal de focaliser nos dépenses sur des projets imériens. Convaincus que les partenariats public-privé sont une bonne voie dans le domaine de l'électricité, nous avalisons l'idée de maximiser l'autoconsommation sur des installations photovoltaïques locales de taille appropriée. Cela permet de fidéliser les usagers, d'avancer rapidement au plus proche des consommateurs et de sensibiliser à nouveau les imériens sur l'importance des énergies renouvelables locales. La transition énergétique n'attend pas. Certains imaginent que l'on peut fournir des efforts plus tard ou ailleurs. Pour notre part, il est clair que c'est aussi et surtout ici et maintenant. Aujourd'hui de nombreux projets similaires en Suisse utilisent cette stratégie du



donnant-donnant. Un toit privé, une installation technique du distributeur électrique et hop nous voilà avec des kilowattheures très faiblement carbonés produits et consommés sur place. C'est l'idée même, d'une Terre d'énergies. Afin de rendre accessibles ces projets au plus grand nombre et surtout éviter au maximum les emprunts bancaires coûteux, la fraction PLR insiste sur l'idée du financement participatif et citoyen. C'est une occasion unique de communiquer globalement sur ce thème et aussi de permettre aux locaux comme aux petits investisseurs de participer à la transition énergétique. Notre groupe valide la libération de 500 000 francs supplémentaires et accepte donc à l'unanimité les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Nous nous réjouissons déjà de voir s'épanouir rapidement ces projets à Saint-Imier.»

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC : «L'adaptation du plan financier souhaitée lors du dernier Conseil de ville nous a été présentée par les Services techniques. Les modifications ne concernent que le point électricité. Le choix de câbles en aluminium plutôt qu'en cuivre et le redimensionnement de certains projets permettent de générer 500 000 francs d'économie qu'il sera possible de réinjecter pour le développement de la production photovoltaïque. La fraction ARC accepte la proposition de réaménagement du plan financier 2024-2028 et remercie les employés de la commune qui s'intéressent aux nouvelles technologies.»

M. Michel Ruchonnet, PS : «Nous avons pris connaissance avec attention et intérêt du plan financier 2024-2028 réaménagé. Il nous convient. L'augmentation du crédit d'engagement pour le photovoltaïque nous convient également. Rappelons que cette démarche ne remplace pas le projet d'extension qui est prévu à Mont-Soleil. Nous acceptons également la possibilité de recourir au financement citoyen.»

Au vote, le réaménagement du plan financier 2024-2028 suite à de nouveaux choix techniques et l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement de la production photovoltaïque, est accepté à l'unanimité.

#### 7. Crédit d'engagement de 1 000 000 francs, prévu au plan financier 2024-2028 réaménagé, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques en partenariat avec possibilité de recourir au financement citoyen – Décider du mode de financement : décision

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC : «Au vu de la stratégie 2050 de la Confédération

et suite au réaménagement du plan financier, 100 000 francs peuvent être libérés pour le développement de la production photovoltaïque dans la localité, et ce sans dépasser les limites budgétaires.

La fraction ARC accepte de favoriser la production d'énergie renouvelable en réalisant cet investissement par emprunt bancaire ou financement participatif.»

M. Hervé Shimuna, président : «Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole?»

M. Hervé Shimuna, président : «Cela n'est pas le cas, nous passons au vote.»

Au vote, le crédit d'engagement de 1 000 000 francs, prévu au plan financier 2024-2028 réaménagé, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques en partenariat avec possibilité de recourir au financement citoyen est accepté à l'unanimité.

#### 8. Modification du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 mars 2024, a décidé de retirer le point 6 de l'ordre du jour du Conseil de ville du 14 mars 2024 concernant la vente des bâtiments sis à la rue Jacques-David 4, 6 et 8. En effet, suite à la réception d'un avis de droit de l'OA-COT, il ressort qu'il faut encore clarifier quelques points avant de présenter ce dossier.

En effet, dans ce dossier qui vous est soumis à nouveau aujourd'hui au point 9, il est proposé à votre Autorité d'imputer le bénéfice comptable réalisé par cette vente dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Or, après examen juridique, il s'avère que pour que le Conseil de ville puisse décider d'affecter le bénéfice à un financement spécial, il faut que cela soit expressément prévu dans le Règlement dudit financement spécial.

Le fait d'affecter le bénéfice au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif fait partie intégrante du dossier concernant les immeubles du patrimoine financier sis à la rue Jacques-David 4-6-8. C'est pour cela que le Conseil municipal avait pris la décision de retirer ce point de l'ordre du jour de la précédente séance du législatif.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé de modifier le Règlement

relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS). Concrètement, cela se traduit par un amendement de l'art. 3. Celui-ci a actuellement la teneur suivante :

#### Alimentation des fonds : dérogation

##### Art. 3

Sur proposition de la commission des finances et du Conseil municipal, le Conseil de ville peut réduire, voire annuler, les attributions aux divers FS dans les cas suivants :

#### Lors de l'élaboration du budget :

- Pour chacun des FS relatifs aux bâtiments: lorsque le montant du financement spécial atteint les 5 % du total des valeurs AIB des immeubles concernés;
- pour les trois FS: lorsque le déficit annuel budgété du compte de fonctionnement dépasse le montant de 5 000 000 francs, alimentation comprises.

#### Lors du bouclage des comptes annuels :

- Pour chacun des FS relatifs aux bâtiments: lorsque le montant du financement spécial atteint les 5 % du total des valeurs AIB des immeubles concernés;
- pour les trois FS: lorsque le déficit annuel du compte de fonctionnement de l'année en cours dépasse le montant de 5 000 000 francs, alimentation comprises.

En cas de réduction liée à un déficit dépassant 500 000 francs, celle-ci doit se faire de manière égale et proportionnelle pour chacun des FS.

Il est ainsi demandé à votre Conseil de transformer cet art. 3 en un art. 3 al. 1 et d'ajouter un al. 2 avec la teneur suivante : «Sur proposition de la commission des finances et du Conseil municipal, le Conseil de ville peut décider à tout moment d'une attribution complémentaire à l'un ou l'autre des FS lors de circonstances particulières, notamment lors de la réalisation de gains comptables.»

La formulation ouverte proposée offre l'avantage de laisser le Conseil de ville à même d'évaluer, au cas par cas, si une attribution complémentaire se justifie. Les trois financements spéciaux institués par ce règlement, à savoir, l'entretien des immeubles du patrimoine administratif, l'entretien et le renouvellement des immeubles du patrimoine financier de même que l'entretien des routes communales, pourraient à terme faire l'objet d'attributions complémentaires, pour autant que cela soit la volonté du législatif imérien. En outre, la liste exemplative mais non limitative des cas d'application permet

une certaine souplesse et laisse une marge de manœuvre à votre Autorité.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et infrastructures sportives et de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter la modification du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS).

Ouverture de la discussion :

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : «La fraction socialiste approuve l'ajout proposé à l'article 3 sous alinéa 2. Elle précise toutefois que le rapport du Conseil municipal adressé à notre Conseil fait à priori mention d'un versement du gain éventuel dans le Fonds spécial du patrimoine administratif. Ce n'est pourtant pas la seule option possible. La fraction socialiste aurait souhaité que celle d'un versement dans le Fonds spécial du patrimoine financier soit aussi évoquée, et ce quand bien même ce sera discuté au prochain point de l'ordre du jour.»

M. Loan Tultak, ARC : «La fraction Alternative et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la modification du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux. Sur le principe de la vision future de la gestion du patrimoine communale et pour permettre une certaine souplesse dans le choix des investissements, la majeure partie de la fraction ARC pense également qu'il est nécessaire et pertinent de modifier ce règlement si les bâtiments devaient être vendus. Les arguments présentés ne sont pas contestés et nous sommes unanimes sur le fait que ces bâtiments demandent un investissement urgent de plusieurs millions de francs. Suite à nos discussions, la fraction ARC décide de laisser la liberté de vote aux membres de sa fraction.»

M<sup>me</sup> Sandra Moszczanski, PLR : «La fraction PLR a consacré un temps certain et nourri de vifs débats relatifs au dossier Jacques-David 4-6-8. Il est difficile d'imaginer en 2024 devoir se séparer de biens immobiliers de rendement car la commune y perd de l'argent. Les investissements dans la pierre restent depuis longtemps et à long terme une des meilleures options. Mais alors comment en sommes-nous arrivés là? Force est de constater que depuis toujours les mauvais choix ont mené à cette impasse. Toutes celles et ceux qui ont mis un œil sur ce dossier ont rapidement constaté que Jacques-David 4-6-8 est un vrai serpent de mer. Plusieurs sonnettes d'alarme ont été actionnées malheureusement sans réaction. D'une part nous n'avons jamais eu le courage de mettre les moyens nécessaires pour ces bâtiments et d'autre part la vocation sociale de ceux-ci en a fait peur à plus d'un. Pire encore ces bâtiments ont, par le jeu des vases communicants, alimenté d'autres comptes communaux à leur total détrimement inscrivant simplement des lignes sur les mentions pertes et profits. Dans le monde privé, ce dossier serait déjà passé par la case faillite. Aujourd'hui, il est l'heure d'arrêter le bricolage. Nous devons constater l'échec et prendre les mesures idoines pour s'en sortir, même par la petite porte. Cependant, il faudra collectivement se souvenir de cet illustre cas afin d'opérer des changements. Notre Service des bâtiments ne dispose pas des ressources suffisantes pour remplir sa mission. Il est donc légitime de se poser la question de sa nécessité. Les différents services ne devraient-ils pas gérer eux-mêmes leurs bâtiments? Ne devrions-nous pas externaliser certaines tâches? Pouvons-nous continuer à gérer un patrimoine immobilier important sans les moyens nécessaires à son entretien? Lors du prochain budget déjà nous attendons des propositions fortes et courageuses

du Département en charge. Au vu de notre situation financière pouvons-nous vraiment dire non? Nous prenons donc nos responsabilités et c'est le cœur lourd que le groupe PLR, dans sa majorité, accepte les points 8 et 9. Soit :

– La modification du règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux. Ceci constitue un premier pas juste et un outil nécessaire qu'il faudra utiliser à bon escient.

– L'abrogation du règlement relatif à la location des logements qui est de toute façon inappliqué, car inapplicable.

– Le préavis favorable à la vente en un seul lot de Jacques-David 4-6-8.

– L'imputation du bénéfice dans le financement spécial pour l'entretien du patrimoine administratif, nécessaire à Saint-Imier.

En conclusion, il est important de souligner que la vente de Jacques-David 4-6-8 ne représente pas une solution miracle. Il est impératif de repenser en profondeur notre gestion immobilière et de mettre en place des stratégies claires et pérennes pour éviter de nous retrouver dans des situations similaires à l'avenir.»

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : «Je m'exprime ici concernant le point 9.1. Cette abrogation du règlement résulte du projet de vente desdits immeubles, en précisant que ceux-ci font partie du patrimoine financier de la commune. La fraction socialiste regrette, comme elle l'a dit à maintes fois par le passé, que l'entretien de ces bâtiments n'ait pas été assuré convenablement, ceci depuis des lustres. Le résultat est peu glorieux. Le Service des bâtiments et des infrastructures sportives a étudié les travaux à apporter à ces bâtiments, composés d'appartements locatifs, afin de les remettre aux normes et au goût du jour. Le coût total de rénovation a été estimé à près de 6 000 000 francs et l'exploitation de ces trois bâtiments est actuellement déficitaire. Elle apprend que ces travaux impliqueraient de devoir résilier l'ensemble des baux et de remettre en location les appartements avec des loyers adaptés, tenant compte des importants travaux effectués. C'est à contrecœur, et indignée que la gestion de ce patrimoine n'ait pas été meilleure par le passé, que la fraction socialiste accepte à la majorité cette abrogation.»

M. Loan Tultak, ARC : «Aussi concernant le point 9.1 : Abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue J.-David 4-6-8 : décision. La fraction Alternative et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Nous comprenons que le maintien du Règlement précité ne fait plus de sens si la vente des bâtiments devient effective. Cependant, la fraction ARC souhaite laisser la liberté de vote aux membres de sa fraction afin de rester cohérente concernant le vote du préavis de vente.»

M. Hervé Shimuna, président : «Est-ce que la parole est encore demandée à ce stade?»

M. Hervé Shimuna, président : «Ceci n'étant pas le cas, nous passons au vote de ce point 8 de l'ordre du jour.»

Au vote, la modification du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) est acceptée par 22 pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : «Bien, juste avant de passer au point 9 de notre ordre du jour, je vais juste suspendre la séance quelques minutes.»

...Suspension : 20 h 21...

...Reprise de séance : 20 h 29...



M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous reprenons la séance. Avant de passer au point 9 de notre ordre du jour, je souhaitais éclaircir certains éléments. Le point 9 se décline en 4 sous-points. Le traitement se fera comme suit : la discussion se fera de manière générale et nous voterons individuellement les sous-points 9.1. et 9.2. Les sous-points 9.3. et 9.4. seront votés comme suit : le sous-point 9.3. sera voté en premier. En cas d'acceptation du sous-point 9.3., la votation du sous-point 9.4. sera caduque. Par contre, en cas de refus du sous-point 9.3., le sous-point 9.4. sera soumis au vote. Je précise également que la décision du point 9.2. donne un préavis au Corps électoral. En effet, comme la valeur vénale des 3 immeubles est supérieure à 1 000 000 francs, la décision de la vente de ces immeubles doit être soumise à une votation populaire. »

M. Hervé Shimuna, président : « Nous passons donc au point 9 de l'ordre du jour. »

### 9. Immeubles du patrimoine financier sis à la rue Jacques-David 4-6-8 :

- 9.1. Abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue J.-David 4-6-8 : décision
- 9.2. Vente des bâtiments en un seul lot : préavis au Corps électoral
- 9.3. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
- 9.4. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision

#### Rapport du Conseil municipal :

Les bâtiments sis à la rue Jacques-David aux numéros 4, 6 et 8 (immeuble feuillet N° 44 de Saint-Imier) appartiennent à la Municipalité. Ces trois bâtiments abritent 23 appartements destinés à la location, qui est régie par un Règlement municipal. En effet, ces appartements sont destinés aux familles et aux personnes de condition modeste avec des loyers adaptés.

Ces trois bâtiments figurent au bilan pour un montant de 1 070 000 francs et ne permettent actuellement pas de dégager un rendement. En effet, plusieurs appartements nécessiteraient une rénovation complète et restent dès lors vacants. Cela se traduit, pour l'année 2023, par un déficit, les loyers et les acomptes de charge s'élevant à 70 800 francs et les charges (entretien, réparations diverses, etc.) s'élevant à 72 382 fr. 75.

Le Service des bâtiments et des infrastructures sportives a étudié les travaux à apporter à ces trois bâtiments afin de les remettre aux normes et au goût du jour, afin de remettre ces appartements en location. Le coût total a été estimé à près de 6 000 000 francs (+/- 30%). Ces travaux impliqueraient en outre de devoir résilier l'ensemble des baux et de remettre en location les appartements avec des loyers adaptés, tenant compte des importants travaux effectués.

Deux constats s'imposent alors : l'exploitation de ces trois bâtiments est déficitaire et leur rénovation s'élèverait à un montant estimé de 6 000 000 francs. Etant donné la situation financière de la Municipalité, un pareil investissement pour envisager une rentabilité ne semble pas envisageable pour l'heure. La situation n'est pas satisfaisante et ne permet pas d'offrir des appartements avec le confort attendu au XXI<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de vendre ces trois bâtiments.

Conformément à l'art. 100 al. 2 let. c OCo et à l'art. 16 al. 1 let. d de notre Règlement d'organisation, l'autorité compétente en l'espèce est le peuple, la valeur vénale de cet immeuble étant supérieure à 1 000 000 francs. Cet immeuble étant dans le patrimoine financier, il peut être vendu sans remettre en cause les tâches obligatoires qui doivent être assumées par une commune.

Il est donc demandé de se prononcer sur les trois points suivants :

1. Abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue Jacques-David 4-6-8 ;
2. Vente des bâtiments en un seul lot ;
3. Imputation du bénéfice comptable réalisé par cette vente dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

En cas de vente, le maintien du Règlement précité ne fait plus de sens. Il s'agit d'une étape préparatoire. La vente en un seul lot se justifie par le fait que ces trois bâtiments figurent tous sur le même immeuble inscrit au registre foncier. Pour vendre les trois bâtiments séparément, il faudrait procéder à un morcellement ainsi qu'à la constitution de diverses servitudes étant donné que les installations techniques se trouvent dans le bâtiment n° 6 uniquement. Cette option n'a pas été retenue étant donné la complexité dans la mise en œuvre. Finalement, il est proposé d'imputer le bénéfice lié à cette vente au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif, afin de faire face aux nombreux défis qui attendent notre Municipalité ces prochaines années (rénovation de l'école secondaire, etc.) Le Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) fait l'objet du point 8 de cette séance. En cas d'acceptation de la modification proposée dudit Règlement, il sera possible d'imputer le bénéfice comptable réalisé par cette vente dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et infrastructures sportives et de la commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville :

- d'abroger le Règlement relatif à la location des logements sis à la rue Jacques-David 4-6-8 ;
- de préavis favorablement la vente des immeubles du patrimoine financier sis à la rue Jacques-David 4-6-8 au corps électoral ;
- d'imputer le bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

#### Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : « Je vous ai donc donné l'explication de comment ce point va être traité. Nous pouvons donc directement prendre le point 9.1. »

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : « Excusez-moi M. le président, nous avons déjà traité ce point 9.1. qui est l'abrogation, nous sommes maintenant au point 9.2. »

M. Hervé Shimuna, président : « Non, lorsque vous avez pris la parole pour parler du point 9.1., nous étions encore au point 8 de l'ordre du jour. »

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : « C'est juste. Excusez-moi. »

### 9.1. Abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue J.-David 4-6-8 : décision

Au vote, l'abrogation du Règlement relatif à la location des logements sis à la rue J.-David 4-6-8 est acceptée par 19 voix pour, 2 voix contre. Il y a 2 abstentions.

### 9.2. Vente des bâtiments en un seul lot : préavis au Corps électoral

M. Loan Tultak, ARC : « La fraction Alternative et communale est consciente des difficultés financières de la commune et constate que les entretiens indispensables ne sont pas réalisables dans l'immédiat. L'état de salubrité conforme aux normes et législations actuelles ne peut être réalisé par notre commune et nous sommes unanimes qu'il est nécessaire de trouver une solution. Les vingt-trois appartements destinés à la location aux familles et aux personnes de condition modeste avec des loyers adaptés ne peuvent plus être soutenus par notre commune et nous constatons que l'exploitation de ces trois bâtiments est déficitaire. Si la vente devient effective, un projet incluant une dimension sociale nous tient particulièrement à cœur. Vu les discussions et les avis partagés concernant la question de la vente de ces immeubles, la fraction ARC souhaite laisser la liberté de vote aux membres de sa fraction concernant le préavis à donner au Corps électoral. »

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste remercie M. Olivier Zimmerman, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, et le personnel de son Service pour le rapport. Comme déjà évoqué au point précédent de l'ordre du jour, elle n'est guère satisfaite des propositions émises ayant espéré qu'une autre solution soit envisagée. La commune avait les moyens de ne pas en arriver là lorsque la conjoncture était bonne. Est-il prévu, en cas de vente, que des conditions soient posées dans le contrat concernant l'utilisation des futurs bâtiments après rénovation ? Une question demeure : faudra-t-il augmenter la quotité d'impôts pour éviter de se délester de son patrimoine financier et de couper encore dans les prestations à la population ? Qu'est-ce qui est envisagé et proposé par le Conseil municipal sachant qu'une vente de ces bâtiments au bilan rapportera un gain plutôt modeste ? On ne va tout de même pas rayer de la carte tout notre patrimoine financier, qui plus est, en avançant que les bâtiments restants rapportent peu, et en articulant à chaque fois la même rengaine, à savoir que les comptes communaux sont mauvais. Les conclusions du rapport, indiquant que la Ville ne souhaite pas conserver ces bâtiments parce qu'ils ne présentent pas un intérêt stratégique laissent notre fraction songeuse aussi quand il est ajouté que Saint-Imier devrait s'orienter vers un patrimoine bâti plus efficient et conforme aux prescriptions en vigueur avec un entretien géré et planifié à terme. La fraction socialiste se demande ce qui empêche la commune de gérer cela de manière plus active et conformément à l'article 4 du règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal dans lequel se trouve le plan de gestion nécessaire au suivi de l'entretien de ces immeubles. Consciente que les gains attendus de la vente de ces immeubles ne suffiront largement pas pour assurer financièrement de grands projets de rénovation, elle demande que l'éventuel gain de cette vente en un seul lot profite plutôt au patrimoine financier afin que celui-ci puisse assurer l'entretien des bâtiments restants, soit l'immeuble locatif de la Clef 37, l'ancien CEFOPS de la route de Sonvilier 3 et celui de la gare qui abrite le Parc régional Chasseral. En conclusion, la fraction socialiste approuve à la majorité mais de mauvaise grâce, la vente de ces 3 bâtiments en souhaitant que ce

ne soit pas le début d'une vente généralisée de son patrimoine financier. »

M. Hervé Shimuna, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? »

M. Hervé Shimuna, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote. »

Au vote, la vente des bâtiments en un seul lot est acceptée par 19 voix pour, 3 voix contre. Il y a 1 abstention.

### 9.3. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste constate qu'on lui propose une seule option, celle d'attribuer le bénéfice comptable réalisé par la vente des 3 immeubles du patrimoine financier de Jacques-David 4-6-8 dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Comme déjà dit, elle considère que l'option d'un versement dans le Fonds du patrimoine financier doit être envisagée parce qu'elle est nécessaire. Le Conseil de ville étant en droit de décider où le gain éventuel sera versé, la fraction socialiste demande qu'il soit attribué au Fonds du patrimoine financier. Elle refuse la proposition de le verser dans le patrimoine administratif. »

M. Loan Tultak, ARC : « L'entretien des immeubles du patrimoine administratif est essentiel au bon fonctionnement de la commune de Saint-Imier. La fraction ARC soutient la demande que l'éventuel bénéfice soit versé au financement spécial pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Convaincue de la démarche, la fraction ARC souhaite surtout que ce bénéfice comptable reste dans les budgets du service des bâtiments. Nous sommes conscients qu'autant le budget destiné à l'entretien du patrimoine administratif que du patrimoine financier, sont insuffisants pour établir les travaux que ces deux patrimoines demandent. Vu la modification de l'ordre du jour demandée ce soir et l'ajout du point 9.4., la fraction ARC laisse la liberté de vote concernant ce point. »

M. Hervé Shimuna, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? »

M. Hervé Shimuna, président : « Ce n'est pas le cas, nous passons au vote. »

Au vote, l'imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée par 19 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : « Le point 9.4., comme mentionné dans mon explication du traitement de l'ensemble du point 9, n'a plus raison d'être en raison de l'acceptation du point 9.3. Nous allons donc directement passer au point 10. »

### 9.4. Imputation du bénéfice comptable réalisé par la vente précitée dans le financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision

...point n'ayant plus raison d'être au vu de la décision du point 9.3. ...

### 10. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 600 000.00 francs pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la réfection de la route à Champ-Meusel

Rapport du Conseil municipal (Points 10 et 11) :

Conformément au postulat accepté par votre Autorité, le Conseil municipal vous remet pour prise de connaissance uniquement les deux arrêtés de compte suivants :

- arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 600 000 francs pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la réfection de la route à Champ-Meusel ;
- arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 950 000 francs pour la réalisation de conduites de transports interréseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier – Renan.

Ces deux arrêtés de compte ont été présentés à la commission des finances et au Conseil municipal, qui n'ont formulé aucune remarque particulière.

#### Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : « La fraction PLR a pris connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 600 000 francs pour la rénovation des réseaux d'eau potable ainsi que l'assainissement et la réfection de la route à Champ-Meusel. Nous constatons lors du décompte final que ce crédit boucle avec un solde non utilisé de 2366.52 francs, soit 0.39%. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance de cet arrêté. Nous remercions le département des Services techniques pour le suivi du budget. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Nous avons lu. »

M. Hervé Shimuna, président : « Il s'agit d'un point sans vote, nous pouvons donc passer au point 11 de l'ordre du jour. »

### 11. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 950 000.00 francs pour la réalisation de conduites de transports interréseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier – Renan

M. Christian Tharin, PLR : « La fraction PLR a pris connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 950 000 francs pour la réalisation de conduites de transports interréseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier-Renan. Concernant cet arrêté de compte, notre fraction s'est permis de poser les questions suivantes à la cheffe du dicastère de l'équipement :

- Entre le budget présenté et les coûts finaux, une différence de 101 648.55 francs est constatée concernant les recettes escomptées. Est-il possible de recevoir des informations sur cette différence ?
- Toujours en prenant la relation entre le budget et les coûts finaux, une différence de 108 888 fr. 95 est constatée. Est-il possible d'apporter des explications ?
- Enfin, dans le commentaire, il est mentionné que le taux de subvention des 2 communes sont traitées séparément. Est-il là aussi possible de donner des précisions comment ces subventions ont été traitées ?

Les réponses des trois questions sont liées. Lors du projet, le renoncement total des petites sources des communes partenaires ne s'est pas réalisé pour des questions opérationnelles. De ce fait, une partie de la subvention cantonale a été réduite en conséquence et débouchant ainsi sur les différences mentionnées dans nos questions.

Nous constatons néanmoins lors du décompte final que ce crédit boucle avec un dépassement de 6740 fr. 40, soit 0.71%.

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC: « La fraction ARC a pris connaissance de ce point et remercie le Service de l'équipement. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « Nous avons également lu. Nous restons dans l'attente des réponses aux questions posées par la fraction PLR, qui sont pertinentes. On se réjouit d'avoir les réponses. »

M<sup>me</sup> Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: « Sachez que si vous avez des questions, vous pouvez sans autre m'appeler pour avoir les réponses, ou mon chef de Service. Nous sommes toujours disposés à vous apporter des réponses. »

M. Michel Ruchonnet PS: « Merci. »

M. Hervé Shimuna, président: « Ici aussi, il n'y a pas lieu de procéder à un vote, nous passons au point 12 de l'ordre du jour. »

## 12. Traitement de la motion Réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale du 14 mars 2024 (PS):

- 12.1. Décision
- 12.2. Remise éventuelle à une commission
- 12.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

### Rapport du Conseil municipal:

Le Conseil municipal remercie le Parti socialiste pour cette motion qui lui donne l'occasion de présenter et clarifier certains éléments auxquels elle fait référence.

En premier lieu, en effet, la ville de Saint-Imier dispose de son propre service social. Mais, contrairement à ce qui est écrit dans la motion, ce service ne représente en rien une charge pour notre commune mais, et fort heureusement, un centre autonome aussi bien sur le plan financier que sur le plan organisationnel. En effet, le fonctionnement du service de l'aide sociale est soumis et contrôlé par les lois et organismes cantonaux, et non pas communaux. Ainsi, les rentrées financières versées par le canton sont forfaitaires et calculées chaque année, en fonction du nombre de dossiers traités et ceci permet d'assumer l'ensemble des charges qui incombent au service de l'aide sociale. Chaque dossier ouvert donne droit à un montant permettant de couvrir les frais de fonctionnement et les salaires des collaboratrices et collaborateurs. Ce forfait a été déterminé pour la première fois en 2007 et il est annuellement indexé. Pour 2024 par rapport à 2023, le forfait, pour gérer le dossier d'une personne seule, est passé de 977 à 1006 francs. Dans les comptes communaux 2023 qui vous seront présentés tout prochainement, vous pourrez voir que plus de 800 000 francs ont été versés pour cette mission par le canton de Berne en 2023. Ce montant couvre intégralement toutes les dépenses du service de l'action sociale et celui-ci ne représente donc pas une charge pour les finances communales.

La commune, et même plus spécifiquement, l'autorité sociale, soit la mission de l'action sociale, n'ayant finalement qu'un rôle de mandataire pour l'exécution de la loi sur l'aide sociale. Dans l'organisation choisie par Saint-Imier, l'autorité sociale supervise et contrôle le service de l'aide sociale. D'autres communes du val de Saint-Imier ont par exemple choisi de confier cette mission à un service externe comme le Service d'Action Sociale de Courtelary (SASC), qui est financièrement et organisationnellement indépendant des autorités communales.

Le canton veille de façon professionnelle à ce que les forfaits soient alloués conformément à la Loi cantonale sur l'Aide sociale et le fonctionnement même des services est analysé par le récemment constitué Service de révision qui a audité en 2022 et 2023, le service de l'aide sociale de Saint-Imier.

Je complète mon exposé en rappelant que si la mission d'aide sociale n'était pas assumée par le service de l'action sociale de Saint-Imier, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale continueraient d'être soutenues par le canton et la facture communale obligatoirement payée par la commune de Saint-Imier, qui est déterminée par le nombre de ses habitants et qui participe au 50% des coûts totaux cantonaux que les communes doivent assumer, serait exactement la même. A population cantonale constante, si la population de Saint-Imier augmente, la facture pour Saint-Imier sera plus élevée. De même, si les coûts totaux cantonaux de l'aide sociale augmentent, notre facture va automatiquement augmenter, à population constante. Mais dans tous les cas, ce que paie la commune de Saint-Imier en tant que contribution aux coûts totaux de l'aide sociale du canton de Berne est exclusivement fonction des coûts totaux, et du nombre d'habitants de la commune. En aucun cas en fonction du pourcentage de personnes habitant Saint-Imier qui sont au bénéfice de l'aide sociale! Cela ne signifie pas que nous avons plaisir à voir ce pourcentage être important, comparativement à des communes de même taille. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il n'y a pas de lien entre le nombre de personnes qui bénéficient de l'aide sociale à Saint-Imier et l'état des finances communales, si ce n'est que ce lien est neutre ou positif puisque notre commune est active, notamment sur le plan de la réinsertion (point sur lequel je reviendrai) et que le canton nous renouvelle sa confiance chaque année en nous laissant exercer cette mission.

Pour revenir au *tristement célèbre classement* évoqué par la motionnaire, et à l'étude intitulée *Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier*, qui a porté sur les années 2010 à 2020, il convient également de rappeler que le rapport final reflète la complexité des problématiques qui demandent des abordages, des réponses, des solutions qui sont loin d'être aussi simples que celle demandée par la motion du PS. En effet, le taux élevé de bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier y est expliqué par de nombreuses variables (nous vous renvoyons au tableau 3 en page 17 du rapport final) qui peuvent se résumer ainsi, et je cite in extenso: la commune de Saint-Imier semble cumuler une série de caractéristiques sociodémographiques favorables à la hausse du taux d'aide sociale: importance de la part de la population au chômage, de la part de la population sans formation, une taille moyenne des ménages plus petite, une proportion élevée d'étrangers/ères dans la population ou encore une part des emplois dans le secteur secondaire plus forte qu'ailleurs. D'autres variables étaient mentionnées mais avec un lien de corrélation moins direct, par exemple les logements vacants, ou le taux brut de mortalité. A noter que même si les conclusions de cette étude restent probablement encore valables, il est à notre sens périlleux, après une période de pandémie, de s'appuyer sur des chiffres d'une étude datant d'avant ce phénomène sociétal qui a impacté fortement, et pas que positivement, le marché de l'emploi.

Au sujet de la demande de réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale, nous devons commencer par porter à la connaissance de chaque conseillère de ville et chaque conseiller de ville, de chaque citoyenne imérienne et de chaque citoyen imérien, comme cela a été fait avec le chef de service à chaque membre de la



commission sociale en début de législature, que nous obéissons à un cadre déterminé par le canton, et que nous sommes, et c'est à signaler, particulièrement engagés et actifs au sein de la commune de Saint-Imier sur le front de la réinsertion. Dans le programme de législature qui vous a été présenté, nos politiques sont déterminées, et elles sont mises en œuvre sous la conduite de votre serviteur et avec le soutien de l'ensemble du département de l'Action sociale ainsi que par le collège du Conseil municipal et vous autres, membres du corps législatif, au moment de la votation du budget.

Concrètement, le service de l'Action sociale travaille à la réinsertion des personnes non seulement bénéficiaires de l'aide sociale mais également demandeuses d'emploi. Cette catégorie représente en 2023 moins de 9% des dossiers traités au sein de notre service. Mais n'oubliez pas que la problématique de la recherche d'emploi est elle aussi soumise à des lois et des règles. Ainsi, ces personnes doivent, dans tous les cas, passer par les ORP afin de déposer des demandes dans le cadre de la loi sur le chômage. Le cadre de la mission des services sociaux qui est inscrit dans la Loi sur l'aide sociale ne permet pas, pour ces mêmes services, de se substituer aux missions des organismes liés au chômage. De même qu'il ne leur permet pas de court-circuiter les partenaires stratégiques choisis par le canton et qui eux ont pour mission de proposer aux personnes bénéficiant de l'aide sociale, des mesures d'insertion dans le monde du travail.

Depuis 2012, et pour notre région francophone, le canton a choisi de travailler avec Centre Social Protestant (CSP). Le canton a, courant 2023 lancé un appel à candidatures pour assumer ce rôle. Nous n'avons pas répondu à celui-ci car, sur la base de l'échec d'une précédente tentative, il nous est certain qu'il est totalement illusoire d'imaginer que le canton vienne à changer de partenaire, et aussi qu'il n'est pas possible pour la Municipalité d'assumer cette mission sans accroître nos besoins en ressources de personnel, de locaux, etc. C'est donc avec le CSP que nous devons collaborer. Et c'est concrètement ce que nous faisons dans le cadre des Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide Sociale (POIAS), dont vous aurez un rapport d'activités circonstanciel lors de la prochaine séance, après que le Conseil municipal ait pu prendre connaissance de celui-ci et qu'il vous soumette sa prise de position sur la suite à y donner.

Nous ajoutons que quand bien même nous aurions les moyens financiers de l'assumer, ce qui n'est actuellement pas le cas puisque nous avons gelé la création de postes de travail compte tenu du déficit structurel de notre commune, il est utile de rappeler que dans le cadre de la mission permettant aux bénéficiaires de l'aide sociale d'accéder au premier marché du travail, il est impératif de tenir compte de la réalité

des personnes qui peuvent bénéficier de ces mesures. Actuellement toujours plus de *bas seuils* constituent ce groupe de bénéficiaires et le CSP adapte régulièrement ses offres pour correspondre au mieux à la réalité du "public" suivi par les services sociaux de la région. Nous sommes interpellés par ce qui est demandé par la motion, et sur l'interprétation qu'elle a faite de certaines valeurs du rapport final. De plus, lorsqu'elle suggère que le service social devrait fournir à l'administration des bénéficiaires de l'aide sociale pour, nous citons « aider l'administration municipale...dans ses tâches », cela révèle une connaissance insuffisante d'une part des spécificités des missions d'une administration comme la nôtre mais également d'un service d'action sociale et de son cadre légal de fonctionnement. La Loi sur l'aide sociale, notamment, ne permet pas ce type de raccourcis.

Vous l'avez certainement compris à présent, un dispositif existe et nous l'utilisons. Il est largement perfectible certes, et notamment au niveau des rétributions pour ces programmes qui ne considèrent des financements que pour des taux d'occupation de 100% EPT; élément sur lequel nous reviendrons dans le rapport sur POIAS au mois de juin. Les collaborateurs des services sociaux et naturellement ceux de Saint-Imier, sollicitent très régulièrement le CSP, via POIAS, pour proposer des mesures aux personnes bénéficiant de l'aide sociale qui sont gérées par notre service, mais en tenant compte de que ces personnes peuvent réellement faire avec leurs compétences acquises ou potentiellement acquérables. Le cadre de la loi sur l'aide sociale est donc respecté.

Pour terminer, nous souhaitons souligner que l'aide sociale, et par extension la gestion des curatelles d'adultes ou d'enfants n'est plus gérée par les *œuvres sociales* historiquement existantes dans les communes comme Saint-Imier, mais par un service professionnel et dans un cadre légal très précis, contrôlé et respecté comme en atteste le récent audit mené par le canton.

La motion, nous espérons par mégarde, semble renvoyer à une vision surannée du fonctionnement de l'aide sociale, vision qui prétendrait que les personnes bénéficiant de l'aide sociale sont corvéables à merci et que les missions de l'administration sont à ce point peu spécialisées qu'elles pourraient être réalisées, à des coûts moindres, puisque financées par l'aide sociale via les bénéficiaires de celle-ci.

Il est probable que notre réponse ne donne pas satisfaction, mais nous avons prévu de vous apporter des informations spécifiques relatives au travail de réinsertion que fait notre commune avec POIAS au mois de juin. Par ce biais, nous compléterons les présentes informations.

En conclusion, le Conseil municipal, sur la base de ce qui précède, vous

recommande de ne pas entrer en matière sur cette motion du PS.

### Ouverture de la discussion:

M. Hervé Shimuna, président: « Le traitement de ce point se fera comme suit: la discussion se fera de manière générale, puis nous voterons le sous-point 12.1. En cas d'acceptation de la motion, les sous-points 12.2. et 12.3. seront votés. Dans le cas contraire, les sous-points 12.2. et 12.3. seront caducs. Cette manière de procéder s'applique également aux points 13 et 14. »

M. Sébastien Ehl, PLR: « Les membres de la fraction PLR et moi-même remercions grandement le Conseil municipal pour son rapport et sa prise de position concernant la motion que nous venons d'évoquer. A l'inverse du, je cite: « exposé », notre prise de position sera courte. Nous nous rallions à la position du Conseil municipal et invitons nos membres et ceux des autres fractions à ne pas entrer en matière. Nous nous réjouissons de consulter le complément d'information sur ce que fait notre commune avec POIAS au mois de juin 2024. La fraction PLR votera non pour cette motion. »

M. Laurent Egloff, ARC: « La fraction alternative régionale et communale, s'appuyant sur la recommandation du Conseil municipal, ne désire pas entrer en matière sur la motion « réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein de l'administration communale ». Les explications du Conseil municipal nous ont convaincus tout d'abord de la non-conformité d'une telle mesure à la Loi sur l'aide sociale, et ensuite de l'inutilité de celle-ci à améliorer la situation de l'aide sociale au sein de la commune. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « Sujet difficile, émotionnel, et souvent mal connu à tous les niveaux de notre société. Nous remercions M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, pour le document qu'il nous a transmis pour ce soir, c'est un excellent résumé pour discuter avec sens. Les éléments y figurant nous étaient connus. Cette problématique revient dans notre fraction de manière récurrente et le moment était venu d'empoigner le problème avec pour but de chercher des solutions innovantes pour notre commune. Si vous relisez attentivement et positivement notre motion, quand nous citons qu'il s'agit d'une charge, nous ne parlons justement pas de l'aspect financier puisqu'il est assumé par le canton mais de la charge psychologique pour les collaborateurs du Service social et les commissaires de la Commission où beaucoup de travail est fait mais malheureusement sans lumière au bout du tunnel, sans inverser la tendance. Il doit être émotionnellement compliqué de voir le travail s'accumuler et se complexifier mais combien de temps le système actuel va-t-il pouvoir continuer. Cela n'échappe pas aux autorités cantonales et nous savons que les choses sont en train de bouger. Faire le gros dos, en attendant que ça

s'arrange miraculeusement, n'est pas une option valable. Notre classement par rapport aux autres communes fait de nous une cible privilégiée pour les probables nouvelles mesures. Que répondrons-nous quand le canton nous demandera ce que nous proposons au niveau communal. Nous avons tout intérêt à prendre les devants, à notre niveau. Il n'y a pas de solutions miracles ou faciles. Le domaine de l'aide sociale est très réglementé, avec de multiples intervenants et des cadres stricts. Nous pensons que la piste des solutions communales doit être approfondie. Quand notre motion parle de réinsertion au niveau de l'administration communale, c'est de considérer la commune comme n'importe quel employeur, avec bien sûr un salaire digne du poste de travail. Cela concernerait notamment des contrats de courte durée. Nous sommes encore dans une société où une partie de la dignité passe par la case travail mais encore faut-il avoir des emplois à proposer, pas à imposer, bien qu'on trouve toujours des partisans d'un esclavage moderne. L'émancipation viendra plus tard, mais ne l'oublions pas. Nous sommes depuis quelques mois sur un projet visant à améliorer la formation professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, sur un mode volontaire. En gros cela consisterait à fournir des coachs bénévoles à des personnes motivées pour s'en sortir. Cela rendrait notre commune plus solidaire. Ne riez pas, les coachs sont là, mais il faudra bien sûr codifier cela, en se souciant de la qualité du service fourni et bien sûr des lois. Que ce soit l'étude KMPG (qui s'est déroulée sur 6 mois entre fin 2019 et début 2020) de 12 services sociaux du canton de Berne (dont Tavannes) qui étaient volontaires pour faire cette étude, ou la récente *photographie sociale* commandée par Saint-Imier, nous avons identifié les plus gros problèmes mais des surprises sont toujours possibles dans ce monde-là. En résumé, le but de notre motion est de chercher des solutions communales avant que le Canton nous en impose. Essayons d'autres voies.»

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale: «Je remercie les différentes fractions pour leurs interventions. Je peux comprendre les préoccupations de la fraction socialiste, car dans un pays qui se dit riche, malgré une forte et croissante proportion de personnes pauvres, ceci est une réalité. C'est une constatation que nous pouvons tous partager. Toutefois, il n'incombe pas uniquement aux communes de régler cette problématique. Il y a le domaine économique qui doit s'y consacrer, et la politique en général. Je trouve que notre canton est très bien organisé et avancé sur le sujet. De même que notre commune, puisqu'avec le programme d'insertion sociale (POIAS), nous assumons, depuis au moins 2022, des coûts significatifs dudit programme d'insertion. Vous le verrez dans les Comptes 2023, et cela ne va pas s'arranger par rapport à 2022. Il vous appartiendra de valider, ou non, le budget qui tient compte de ces situations-là. Donc le programme de réinsertion communal existe déjà actuellement, puisqu'on le finance en grande partie. Concernant les autres points que vous avez mentionnés. Il est vrai qu'il n'est pas très agréable de gérer des situations qui se complexifient. Mais, en même temps, les personnes qui gèrent ces situations sont des professionnels. Et les collaborateurs du Service social, tous les collaborateurs du domaine social, sont des professionnels, au même titre que les médecins, et d'autres professions. Je ne suis pas inquiet pour eux, ni pour leurs charges psychologiques ou de travail, puisque c'est leur métier, et c'est un choix qu'ils ont fait. Je suis rassuré à ce niveau-là, comme je suis rassuré sur le corps médical par exemple en cas de situation critique, ils font le travail. Les assistants sociaux dûment formés pourront prendre les personnes en charge. Ce qui m'amène au point suivant qui est, que même avec toute la

volonté dont nous disposons, il n'est pas possible d'engager des personnes qui n'ont pas les connaissances et les formations appropriées. Les personnes qui sont dans les programmes d'insertion sont malheureusement des personnes qualifiées de *bas seuil*, elles ont très peu de compétences. Elles ne sont pas en adéquation avec les emplois nécessaires dans le domaine social. Je le regrette, c'est sûr. C'est un raccourci trop direct je vous l'accorde, mais ce qui est proposé, n'est pas adapté à ces personnes-là. Cependant, je souligne avec plaisir que le programme de coach pédagogique que vous évoquez, s'il peut être assuré de manière bénévole, et améliorer la situation de la commune, cela ne peut que me réjouir et j'accueillerai avec plaisir les propositions.»

#### 12.1. Décision

Au vote, le traitement de la motion *Réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale* du 14 mars 2024 (PS) est refusé par 20 voix contre le traitement. 3 voix étaient pour le traitement. Il y a eu 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président: «Au vu du vote, le point 12.2., ainsi que le point 12.3., tombent.»

M. Hervé Shimuna, président: «Passons au point 13 de notre ordre du jour.»

#### 12.2. Remise éventuelle à une commission

...point n'ayant plus raison d'être au vu de la décision du point 12.1. ...

#### 12.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

...point n'ayant plus raison d'être au vu de la décision du point 12.1. ...

### 13. Traitement de la motion *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines* du 14 mars 2024 (PS): décision

- 13.1. Décision
- 13.2. Remise éventuelle à une commission
- 13.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

Rapport du Conseil municipal (Points 13 et 14):

Lors du dernier Conseil de ville, le Parti socialiste a déposé une motion intitulée: *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines*. Dans la conclusion de ladite motion, il est demandé «qu'un poste RH soit créé afin de soulager nos conseillers [sic] municipaux et de leur permettre de se concentrer sur les réels défis à venir pour notre commune.»

Conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville (RCV), il appartient ainsi au Conseil municipal de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

En date du 26 avril 2024, les fractions libérale-radical et ARC ont déposé une motion intitulée: *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines*. Cette motion demande la création d'une commission temporaire composée de 6 membres qui aura pour tâches de traiter la révision du statut du personnel, d'adapter les besoins structurels de la commune et de mettre à jour la politique salariale.

Conformément à l'art. 12 al. 1 RCV, la motion déposée plus de 16 jours avant la séance du Conseil de ville doit être traitée lors de cette séance et le Conseil municipal se prononce, oralement ou par écrit, sur l'entrée en matière lors de ladite séance.

L'Exécutif a pris connaissance du texte de la motion déposée par le Parti socialiste. Il partage en partie l'avis des motionnaires. Le nombre de dossiers à traiter s'intensifie et se complexifie à mesure que les bases légales et les exigences augmentent. L'évolution est rapide et la Municipalité doit rester alerte afin d'offrir un service public performant aux administrés. Les membres du Conseil municipal sont fortement sollicités et voient leur charge de travail augmenter avec les années, rendant l'engagement politique encore plus intense.

Toutefois, le Conseil municipal ne partage pas l'avis exprimé dans la motion, qui précise que «les sept personnes qui détiennent le pouvoir exécutif de notre commune ne peuvent pas gouverner notre commune dans de bonnes conditions» ou encore que «[d] ans une mauvaise semaine, plus de la moitié du travail de nos miliciens peut être constituée de problèmes en ressources humaines». Il est vrai que l'Exécutif a constaté que la gestion des ressources humaines, qui échoit en partie au Conseil municipal en sa qualité d'autorité d'engagement, prend un temps considérable. Cela n'a jamais fait l'objet de statistiques et le chiffre cité dans la motion n'est pas étayé en ce sens.

Il y a lieu de relever que la motion ne précise pas comment le traitement doit en être assuré. Il n'est pas indiqué si cela revient à une commission temporaire ou à une commission permanente. En outre, la formulation laisse peu de marge de manœuvre pour son traitement car il y est demandé qu'un poste RH soit créé. Cela restreint fortement le travail de la commission qui ne peut pas élargir le champ de ses analyses à l'ensemble du processus RH de la Municipalité.

La thématique de cette motion étant connexe à la motion déposée sub-séquentement par les fractions libérale-radical et ARC, il est utile d'analyser ces textes en regard l'un de l'autre.

L'Exécutif a pris connaissance de la motion déposée par les fractions libérale-radical et ARC lors de sa séance du 30 avril 2024. Le Conseil municipal partage l'avis des motionnaires dans la mesure où le marché du travail évolue et le personnel est beaucoup plus mobile et change plus facilement d'emploi au cours de sa vie professionnelle. Les carrières de plusieurs décennies auprès du même employeur, si elles existent encore et méritent d'être saluées, deviennent l'exception. A cela s'ajoutent, comme relevé plus haut, l'intensification et la complexification du nombre de dossiers à traiter et les sollicitations toujours plus importantes des membres du Conseil municipal.

Dans le domaine du recrutement, l'Exécutif a constaté que le marché de l'emploi devient aussi plus complexe et plus exigeant. Les candidates et les candidats font part de leurs exigences et le cadre légal en vigueur met parfois un terme aux négociations. La proposition de créer une commission temporaire, dans laquelle la chancellerie et le maire auront une voix consultative, qui aura pour but de revoir la réglementation et la stratégie dans le domaine des ressources humaines est accueillie positivement par le Conseil municipal. Les défis sont nombreux pour que la Municipalité reste un employeur attractif, digne de la future plus grande commune du Grand Chasseral.

La question de la création d'un poste de responsable des ressources humaines au sein de la commune, qui fait l'objet

de la motion du Parti socialiste, pourrait et devrait être reprise et traitée dans le cadre de la seconde motion. En effet, la motion PLR-ARC est plus large dans sa formulation et dans son champ d'action. L'un des points à traiter concerne l'adaptation des besoins structurels de la commune, point dans lequel s'inscrit pleinement la demande de la motion PS.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande à votre Autorité:

- de rejeter la motion *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines* dans la mesure où son traitement pourra être assuré dans le cadre de la seconde motion;
- d'accepter la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines*.

L'Exécutif rend attentif le Conseil de ville qu'en cas d'acceptation de la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines*, il y aura lieu de nommer immédiatement la commission temporaire, conformément au Règlement du Conseil de ville (art. 11 al. 8).

Ouverture discussion:

...M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, donne connaissance de son intervention concernant le point 14 de l'ordre du jour...

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR: «Pardon, je ne comprenais pas pourquoi cela ne concordait pas. Effectivement je ne suis pas au bon point de l'ordre du jour. Je m'en excuse.»

M. Hervé Shimuna, président: «Merci M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR. Vous pourrez reprendre la parole lors du point 14 de l'ordre du jour.»

M. Hervé Shimuna, président: «Bien. Alors, je donne bien la parole à Ludovic, mais à M. Ludovic Barras, PLR.»

...Rires...

M. Ludovic Barras, PLR: «Oui, merci M. le président. Alors voici notre déclaration concernant ce point 13 de l'ordre du jour. La fraction PLR Saint-Imier et environs a examiné la motion du parti socialiste *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines* et prendra position uniquement à la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines*. Par ce fait, la fraction PLR Saint-Imier et environs recommande donc unanimement de voter: non, à cette motion.»

M. Laurent Eglhoff, ARC: «La fraction alternative régionale et communale suit le Conseil municipal et rejette la motion intitulée *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable des ressources humaines*. Nous pensons que le problème de la gestion des ressources humaines est d'importance majeure pour la commune, mais qu'il ne sera pas résolu en engageant un collaborateur de plus uniquement, sans modifier en profondeur le règlement du personnel.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Points 13 et 14 de l'ordre du jour en une seule

intervention. Si vous le voulez bien, notre déclaration concernera les 2 points car ils sont complémentaires et liés. En premier, relevons un fait historique pour notre commune dans le sens que notre Exécutif demande au Législatif de déposer une motion visant à régler une problématique toujours plus lourde et complexe et qui est de la compétence du seul Exécutif. Notre motion ne tombe pas du ciel au dernier moment car elle était formulée depuis la fin de l'été dernier et la Chancellerie municipale avait été tenue informée. Nous l'avions retenue car un groupe de travail au sein de l'Exécutif se mettait en place. Ne voyant rien venir de très concret, nous l'avons alors déposée le 14 mars dernier afin de trouver des solutions et aborder officiellement le sujet. Dès le dépôt de notre motion, nous avons reçu des remarques virulentes, principalement du PLR, pour la retirer sous la menace de, je cite: «nous allons tout mettre en œuvre pour qu'elle ne passe pas la rampe». Ce n'est pas notre manière de travailler car seul nous importe de solutionner les problèmes de notre commune. S'en sont suivis des rencontres des trois chefs de fraction mais cela a débouché sur un dialogue de sourds. Nous aurons au moins servi de lanceurs d'alerte car c'est tout le système «Ressources humaines» (RH) qui est à repenser. Pour notre fraction et vu la complexité du dossier, il y a lieu de faire des priorités. Premièrement, d'engager un ou une responsable RH, indépendant (c'est-à-dire consacré uniquement à cette tâche) puis que cette personne dirige la constitution du nouveau service RH et là on peut envisager la motion PLR-ARC de ce soir. Les arguments du Conseil municipal fournis avec les documents de séance pour ce soir sont peu convaincants. L'élégance aurait voulu que nos sept sages proposent l'acceptation de ces deux motions et de les faire traiter simultanément par la même commission, bien que ce soit de la compétence de l'Exécutif seul. Oui, le règlement du personnel doit être revu mais mettons d'abord en place le service RH nouvelle formule. En novembre 2014 (10 ans déjà) un groupe de travail avait déjà planché sur cette problématique avec des propositions concrètes. J'espère que vous avez lu ce rapport, et il émanait d'un groupe de travail (regroupant notamment 3 maires, un actuel et deux anciens) et non d'une commission du Législatif. Ce rapport avait été demandé lors d'un de nos Conseils de ville en décembre 2012 et notre conseil l'avait reçu pour information en décembre 2014. Il a donc fallu deux ans. Or, on nous présente le problème comme urgent à résoudre. En conclusion, nous maintenons notre motion (sans illusion sur votre décision d'en tenir compte ou pas) et nous allons nous abstenir sur la motion ARC-PLR de ce soir. Comme conséquence logique, nous ne participerons pas et vous laissons notre unique siège *gracieusement* offert.»

#### 13.1. Décision

Au vote, le traitement de la motion *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines* du 14 mars 2024 (PS) est refusée par 20 voix contre le traitement. Il y a eu 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président: «Ici aussi, au vu du vote, le point 13.2., ainsi que le point 13.3., tombent.»

M. Hervé Shimuna, président: «Passons au point 14 de notre ordre du jour.»

#### 13.2. Remise éventuelle à une commission

...point n'ayant plus raison d'être au vu de la décision du point 13.1. ...



### 13.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

...point n'ayant plus raison d'être au vu de la décision du point 13.1. ...

### 14. Traitement de la motion Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25 avril 2024 (PLR et ARC): décision

14.2. Décision

14.3. Remise éventuelle à une commission

14.4. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

M. Claude Voisin, ARC: « Saint-Imier sera bientôt la plus grande commune du Jura bernois, et du Grand Chasseral. En ce sens elle dispose d'infrastructures d'importance et de prestations à la population de qualité. Nous pouvons nous réjouir d'avoir au niveau éducation, des structures allant de l'accueil préscolaire jusqu'au niveau des hautes écoles. Nous comptons aussi une richesse pour les loisirs avec une piscine couverte, une piscine découverte, une patinoire, des terrains de foot, de tennis, d'athlétisme, etc...

Parlant de tissu économique, nous accueillons un large éventail d'entreprises bien ancrées dans la région. A tout cela nous ajoutons le cadre idyllique de nos montagnes et paysages, de quoi profiter de la vie pleinement. Néanmoins, notre administration peine à recruter du personnel, voire à le fidéliser. La problématique ne semble pas être clairement identifiée, est-ce des difficultés liées à son organisation interne, au Statut du personnel ou aux salaires proposés. Pour alternative régionale et communale, c'était évident que l'union des 3 forces politiques ici représentées serait la manière plus pertinente d'aborder ce sujet. C'est alors pour ces raisons que nous avons déposé, avec le parti libéral-radical, cette motion qui vous est présentée ce soir. Il nous semble fondamental d'unir nos forces afin que la Municipalité Saint-Imier dispose de conditions de travail attractives et qui lui permettent de rayonner dans notre région. »

M. Etienne Geiser, PLR: « Ce soir, nous sommes amenés à nous décider sur ce que nous souhaitons pour notre Municipalité au niveau des ressources humaines. Mais avant cela et pour que les électrices et électeurs comprennent bien les raisons qui ont mené à ce que deux motions soient soumises au vote ce soir, il convient de faire un historique factuel et transparent. Début mars dernier, les chefs de fraction se sont retrouvés avec l'ambition de déposer une motion demandant la création d'une commission temporaire dont le but était de traiter la problématique connue des ressources humaines au sein de notre administration. Il apparaissait constructif et nécessaire que l'impulsion vienne du Législatif et que ce dossier soit soutenu par l'ensemble

des forces politiques imériennes. Alors, les chefs de fraction ont mené des discussions et tenu des séances pour préparer une motion « tripartite », dont la finalité était la création d'une commission temporaire et paritaire. Comme le délai était trop court pour déposer un texte complet et réfléchi pour le 13 mars dernier et qu'il y avait assez de temps pour traiter la motion en mai avec la nomination de la commission y relative, il n'était donc pas opportun de se presser, il fallait prendre le temps de réfléchir, de construire et élaborer un texte qui convienne à tous les groupes politiques. Contre toute attente, le parti socialiste a décidé, de son propre chef et malgré la volonté d'avancer à l'unisson des trois partis, de déposer un texte le 14 mars passé lors du Conseil de ville, et ce, malgré des discussions afin de temporiser et d'amener un texte élaboré au sujet des directives à fournir à la future commission. Ainsi, le texte soumis hâtivement s'est avéré incomplet et ne relatait que trop peu les réels défis que cette question soulève au niveau des compétences, de l'organigramme ainsi que des ressources à réunir. Il va de soi que la simple nomination d'une personne responsable des ressources humaines est insuffisante. Ainsi la fraction PLR regrette sincèrement que la fraction socialiste n'ait pas saisi l'occasion d'agir en commun, tant pour le dépôt précipité d'un texte incomplet, que pour la participation au deuxième texte soumis ce soir qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les fractions via leur chef respectif. Le résultat est triste, pour un dossier si important, qui nécessitait la collaboration des trois partis, car le deuxième texte n'est signé que par les fractions ARC et PLR, étant donné le refus incompréhensible du parti socialiste de s'associer à ce texte. Cette deuxième version fait étalage de tous les aspects qui devront être considérés pour apporter le cadre et les outils, tant à l'Exécutif qu'à la Municipalité, pour améliorer la gestion des affaires relatives à la gestion du personnel communal actuel et futur dans un marché du travail très tendu. Pour toutes ces raisons, la fraction PLR vous invite à accepter la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines* et en profite pour remercier le groupe ARC pour leur collaboration dans l'édition de cette nouvelle version de la motion. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « J'ai quelques problèmes avec la notion historique de M. Etienne Geiser, PLR. Nous l'avons dit ce soir. Il faut écouter. Notre motion était prête depuis longtemps. On va entrer un peu plus dans les détails, mais cela ne prendra pas plus de 10 secondes. Notre motion était prête depuis plus de 6 mois, et nous avons décidé que c'était le moment de la déposer. Quand je reçois un téléphone de M. Etienne Geiser, PLR, concernant une motion tripartite, alors que nous sommes à 2 jours du Conseil de ville, ma réponse a été simple: quésaco. Il n'y avait rien qui avait été fait. Je crois

qu'il faut tout de même dire les choses. Lorsque vous la présentez comme quelque chose pour *pousser l'épaule dans le peloton*, cela m'énerve un peu. Nous n'avons pas la même conception. Nous mettons nos priorités de manière différente. Peut-être que plus tard vous allez revenir à notre solution d'engager un RH. Engager un RH qui nous apporte des éléments pour établir correctement le règlement me paraît tout de même plus efficient. On n'a pas convaincu. Ce n'est pas grave. On a exprimé notre manière de penser. Nous n'avons rien à faire dans cette commission. Nous vous lirons avec beaucoup d'intérêt. De cette manière, nous n'aurons pas de problème de collégialité si l'on n'est pas d'accord avec votre rapport. Compris. »

M. Hervé Shimuna, président: « Merci M. Michel Ruchonnet, PS, pour votre prise de position. Je pense que c'est bon ainsi. Ce n'est pas tellement le lieu. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « C'est juste. Je m'en excuse M. le président. »

M. Etienne Geiser, PLR: « Merci à la fraction socialiste pour la prise de position. J'espère que l'on reviendra à la collégialité. »

M. Hervé Shimuna, président: « Merci M. Etienne Geiser, PLR. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Je me permets de rétablir une vérité. Dans la déclaration du parti socialiste, nous avons l'impression que ce sujet relève uniquement de la compétence de l'Exécutif. Je suis obligé de corriger et de dire que la modification du Statut du personnel communal est de la compétence du Législatif. J'imagine que M. Michel Ruchonnet, PS, vous le savez, puisque vous aviez participé et étiez présent aux séances, et même aux votations. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « C'est juste. »

#### 14.1. Décision

Au vote, le traitement de la motion *Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines* du 25 avril 2024 (PLR et ARC) est acceptée par 20 voix pour le traitement. 1 voix était contre le traitement. Il y a eu 2 abstentions.

#### 14.2. Remise éventuelle à une commission

Au vote, la remise à une commission temporaire est acceptée par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 3 abstentions.

#### 14.3. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, avant de traiter ce point, je ne fais pas de suspension de séance, mais je souhaite voir M<sup>me</sup> Paula

Tanner, cheffe de la fraction ARC, ainsi que M. Etienne Geiser, chef de la fraction PLR. Merci de venir vers moi. »

...Discussion de quelques minutes entre M. Hervé Shimuna, président, M<sup>me</sup> Paula Tanner, cheffe de la fraction ARC, ainsi que M. Etienne Geiser, chef de la fraction PLR...

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, une commission temporaire peut être composée de 5 à 9 membres. Il est proposé qu'elle soit composée de 5 membres. »

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que la commission temporaire soit composée de 5 membres? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semble pas être le cas, nous allons nommer les membres. »

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC, se propose elle-même, ainsi que M<sup>me</sup> Ariane Houriet.

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Jean-Claude Dougoud, M. Yves Mathys, ainsi que lui-même.

Au vote les candidats suivants sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés:

– M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC,

– M<sup>me</sup> Ariane Houriet,

– M. Jean-Claude Dougoud,

– M. Yves Mathys,

– M. Etienne Geiser, PLR.

### 15. Traitement du postulat *La perte de l'or bleu à Saint-Imier* du 14 mars 2024 (PS): décision

#### Rapport du Conseil municipal:

La réduction des fuites est une des tâches principales que doit assurer tout gestionnaire de réseau de distribution d'eau potable. Ceci est d'autant plus vrai dans les réseaux centenaires, comme celui de Saint-Imier créé en 1893.

Rappelons que notre réseau représente une longueur totale de près de 69 km, dont 1/3 de raccordements privés. Lors des dernières 20 années, près de 25 km de conduites ont été changés, mais cela reste insuffisant compte tenu du fait que plus de la moitié du réseau a plus de 50 ans.

A titre indicatif, il convient de mentionner qu'à une pression d'eau de 3 bar, une fuite d'un diamètre de 8 mm sur une conduite génère une perte annuelle de 24 870 m<sup>3</sup>. A 10 bar, ce chiffre atteint 52 580 m<sup>3</sup>.

Il est donc fondamental non seulement de renouveler le réseau, mais

également suivre son fonctionnement et réparer les fuites.

Depuis 20 ans (2003), un système comprenant plus de 70 micros fournis par la maison Von Roll permet le suivi du fonctionnement du réseau et la mise en évidence des fuites. Régulièrement remis à jour et entretenu, ce système est installé dans les chambres de vannes du réseau. Il détecte en permanence le bruit créé par les fuites et les ruptures de conduites. Ces signaux sont ensuite interprétés par les fontainiers et les monteurs de réseau des Services techniques qui localisent précisément les fuites afin de les réparer. Installé dans de très nombreuses communes suisses, le système Ortomat a fait la preuve de son efficacité, de sa robustesse et de son efficacité en termes de coûts (investissement et maintenance).

En 2023, 21 fuites ou ruptures ont été réparées sur le réseau imérien.

Notre service s'informe régulièrement des nouveautés dans le domaine de la gestion des réseaux. A travers de la formation continue, la participation à des séminaires des branches et à des expositions, les responsables des réseaux restent au fait de l'état des connaissances de la branche. Le système Lorno a bien évidemment été évalué et est suivi par nos services depuis plusieurs années. A ce jour, il n'est pas considéré comme une alternative au dispositif en place pour des raisons tant financières qu'opérationnelles.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal recommande de rejeter le postulat.

#### Ouverture de la discussion:

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR: « Cette fois, c'est à moi: Au nom de la fraction du parti libéral-radical, nous avons examiné avec attention le postulat du parti socialiste proposant l'adoption du système de surveillance LORNO pour la gestion des fuites d'eau dans notre commune. Après une analyse approfondie, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est préférable de recommander son refus pour des raisons économiques. Bien que la réduction des pertes d'eau dans notre réseau de distribution soit une préoccupation légitime, nous estimons que l'investissement financier requis pour la mise en place du système LORNO n'est pas justifié par les bénéfices potentiels qu'il apporterait. Les coûts initiaux et récurrents associés à ce système seraient trop élevés et ne correspondraient pas à une utilisation efficace des ressources municipales. De plus, notre commune dispose déjà d'un système de surveillance fonctionnel, le système Ortomat, qui a prouvé son efficacité au fil des années. Bien que le système LORNO puisse offrir des fonctionnalités avancées, nous ne voyons pas de justification suffisante pour son remplacement complet. Par conséquent, au nom de la fraction libérale-radical, nous rejetons

à l'unanimité le postulat concernant l'adoption du système de surveillance LORNO pour la gestion des fuites d'eau dans notre commune.»

M. Ugo Boillat, ARC: « La fraction ARC a pris connaissance du postulat *La perte de l'or bleu à Saint-Imier*. La perte d'eau dans notre réseau en raison de fuites à répétition est évidemment une problématique importante qui engendre des coûts non négligeables pour le contribuable. Cependant, ce service communal étant autofinancé, l'ajout du système Lorno engendrerait une augmentation du prix de l'eau pour les consommateurs. La fraction ARC estime que cela n'est pas une nécessité, ceci n'étant pas souhaitable et semblant inadéquat à vu de la conjoncture actuelle. De ce fait, un changement de paradigme ne peut pas être considéré rentable et au vu des frais opérationnels supplémentaires, ne nous paraît pas financièrement ni fonctionnellement adéquat. Ainsi, la fraction ARC rejoint donc le préavis du Conseil municipal et rejette l'entrée en matière pour le postulat précité.»

M. Michel Ruchonnet, PS: « Juste un petit commentaire. Un postulat c'est une demande d'étude. On a lu avec intérêt le rapport des Services techniques. On n'est pas du tout convaincu. C'est leur avis. Nous en avons un autre. Nous avons les exemples de ceux qui l'ont utilisé, avec les économies réalisées. Si l'on commence, chaque fois, à tout bloquer: « car on ne peut pas financièrement », on ne va pas aller très, très, loin. Ce n'est pas notre soirée. Ce n'est pas une réponse avec une étude sérieuse comparative. Nous aurions aimé plus de sérieux.»

M. Hervé Shimuna, président: « Merci M. Michel Ruchonnet, PS.»

Au vote, le traitement du postulat *La perte de l'or bleu à Saint-Imier* du 14 mars 2024 (PS) est refusé par 20 voix contre le traitement du postulat. 3 voix étaient pour le traitement du postulat. Il y a eu 0 abstention.

## 16. Traitement du postulat Ouverture de l'hôtel hôtâ et dynamisation locale du 14 mars 2024 (PS): décision

Rapport du Conseil municipal:

Le 14 mars 2024, la fraction du Parti Socialiste a déposé un postulat intitulé *Ouverture de l'Hôtel Hôtâ et dynamisation locale*.

Conformément à l'art. 13 du Règlement du Conseil de ville du 8 septembre 2022, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur le postulat ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet du postulat.

Comme tous les acteurs concernés, la Municipalité se réjouit de l'ouverture tant attendue de l'Hôtel Hôtâ et est particulièrement fière de pouvoir compter sur un tel établissement. Il va sans dire que les contacts entre notre Municipalité et l'Hôtel Hôtâ sont réguliers.

Lors d'une visite du bâtiment mi-mars, le promoteur hôtelier nous a indiqué qu'un écran est prévu dans le hall d'entrée de l'hôtel, afin d'informer les clients de passage des différentes activités se déroulant dans la région. Chaque organisation pourra y faire apparaître ses événements ou manifestations en prenant contact avec Jura bernois Tourisme ou directement auprès de l'hôtel.

Pour rappel, la borne qui était installée sur la place du Marché, et qui n'a jamais fonctionné, a été enlevée il y a 2 ans, en raison de son dysfonctionnement et des coûts qu'elle a générés.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil de ville de refuser le postulat.

*Ouverture de la discussion:*

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: « Les explications données ne sont pas convaincantes et déçoivent la fraction socialiste. Après avoir pris langue avec l'hôtel et Jura bernois Tourisme, voici les informations reçues. Il y a bien, en effet, dans le hall d'entrée de l'hôtel Hôtâ, un écran sous l'égide de Jura bernois Tourisme pour informer les personnes de passage. S'il est souhaité qu'un événement culturel ou sportif local supplémentaire apparaisse sur cet écran, il faut l'envoyer directement à Jura bernois Tourisme, nouvellement installé à Sonceboz, qui le téléchargera dans le système. Mais à ce propos, il s'agira encore de discuter si du contenu plus local pourrait y trouver sa place. Si c'est impossible, reste l'option de sous-traiter à un professionnel de la communication. Pour que les annonces parues sur l'écran de l'hôtel apparaissent sur un autre écran à Saint-Imier, la commune devrait payer une licence annuelle de 150 francs. Cela éviterait ainsi à l'administration communale de devoir gérer les publications. Sachant que Jura bernois Tourisme ne sera plus présent dans le cube de la gare (le Parc régional Chasseral en restera locataire) et que l'écran installé à cet endroit quittera probablement Saint-Imier, faire apparaître les événements sur un autre écran en Ville se justifie pleinement. Si aucune solution n'est possible sur la Place du Marché. Il n'est bien sûr ici pas question de l'achat d'une nouvelle borne interactive coûteuse. L'emplacement de la Lucarne (écran protégé comme à Courtelary) serait une option permettant aux gens de passage d'être informés même s'ils ne séjournent pas dans le nouvel hôtel. Il faudrait investir entre 4000 francs et 5000 francs. La fraction socialiste demande que la Commission économie et tourisme mette cet objet à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.»

M. Anthony Vale, PLR: « La fraction PLR a pris connaissance du postulat du parti socialiste concernant l'installation d'un panneau d'information à l'hôtel Hôtâ et sur la Place du Marché. Après délibération, nous souhaitons exprimer notre opposition à cette proposition. En effet, un tel panneau sur la Place du Marché n'a pas été efficace par le passé, entraînant des coûts d'entretien élevés et des dysfonctionnements répétés qui ont conduit au retrait définitif du panneau. De plus, l'hôtel en question a déjà mis en place des dispositifs de communication pour informer ses clients sur les activités régionales. Il est également important de noter que toutes les activités de la commune sont présentées sur son site internet. Nous souhaitons aussi rappeler qu'au vu de la situation économique de notre commune, il est primordial d'éviter toutes les dépenses inutiles. Par conséquent, la fraction PLR rejette à l'unanimité ce postulat.»

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC: « La fraction ARC propose de ne pas entrer en matière à ce sujet. L'hôtel a déjà prévu un panneau d'information et l'antenne imérienne de Jura bernois tourisme sera prochainement déplacée à l'hôtel Hôtâ et suffira à renseigner de manière adéquate les touristes.»

Au vote, le traitement du postulat *Ouverture de l'hôtel hôtâ et dynamisation locale* du 14 mars 2024 (PS) est refusé par 20 voix contre le traitement du postulat. 3 voix étaient pour le traitement du postulat. Il y a eu 0 abstention.

## 17. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. Hervé Shimuna, démissionnaire

M<sup>me</sup> Paula Tanner, ARC, propose M. Laurent Egloff, ARC.

Au vote, M. Laurent Egloff, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

## 18. Motions, postulats et interpellations

18.1. Motions  
18.2. Postulats  
18.3. Interpellations

### 18.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai pas reçu de motion. Nous pouvons passer aux postulats.»

### 18.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai également pas reçu de postulats. Nous pouvons passer aux interpellations.»

### 18.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président: « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale: « Au nom du Département action sociale, je réponds à l'interpellation intitulée: Saint-Imier est une commune parfois rigoureuse avec ses enseignes lumineuses, déposée le 14 mars 2024, par la fraction libérale-radical, en vous présentant l'état des lieux suite aux démarches entreprises par M. Alexandre Bédât, le chef du Service action sociale qui a traité la question en collaboration avec son collègue M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité.

- Un projet prévoyant de remplacer l'enseigne actuelle par une enseigne commune à l'EJE, à la Bibliothèque, à la Ludothèque, au CCL, et au Musée existait; il était au stade de la demande d'offre. Pour une enseigne éclairée, un coût d'environ 5000 francs avait été calculé, pour une enseigne non éclairée, le coût était devisé à 3000 francs.
- Sur le plan légal, le Service urbanisme et mobilité nous a rendus attentifs au fait que:

– Le remplacement d'enseignes existantes (même taille, même forme, etc.) est considéré comme une modification mineure de l'installation qui ne requiert pas de permis même si le sujet change (par exemple remplacer une enseigne « Coca » par une enseigne « Pepsi »).

– Il pourrait y avoir un problème qu'il conviendrait de clarifier avec l'Office des ponts et chaussées (OPC) en lien avec la définition d'enseignes d'entreprises.

- Nous avons donc pris contact avec les propriétaires et allons creuser la question évoquée par le service de l'urbanisme avec l'OPC dans le but de réaliser l'enseigne, si possible, comme elle avait été imaginée il y a quelques années en espérant obtenir l'accord de toutes les parties prenantes, soit le CCL, la Bibliothèque, la Ludothèque, le Musée, et l'EJE.»

M. Yves Rochat, PLR: « Je remercie M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale. Je suis partiellement satisfait de la réponse, et j'attends volontiers la suite de ce dossier.»

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Je vous apporte une réponse concernant l'interpellation intitulée: Etat de la période d'essai concernant la desserte de bus local, déposée le 14 mars 2024, par la fraction libérale-radical.

Le Département urbanisme et mobilité est en contact régulier avec les CJ et l'OTP au sujet de la desserte locale. Selon les dernières informations en notre possession, il apparaît que l'OTP a proposé d'intégrer la ligne urbaine de Saint-Imier avec ses deux boucles (Villeret et Hôpital) avec le nombre de courses actuel dans la prolongation du schéma d'offre cantonal actuel. La ligne urbaine, respectivement les deux boucles (Villeret / Hôpital), selon l'offre actuelle est intégrée à l'offre de base des transports publics du canton de Berne. L'OTP estime que le projet pilote a démontré avec succès le potentiel de ces deux boucles. Les deux lignes seront donc comprises dans l'offre de base à la fin de la phase pilote avec un financement assuré par les indemnités du canton de Berne (pot commune trafic local alimenté par les points TP attribués à chaque commune et la vente des billets). Saint-Imier devrait ainsi voir son nombre de points TP augmenter (donc sa participation au pot commun) mais l'opération restera largement en sa faveur. Concernant les perspectives d'avenir, il est aujourd'hui difficile de s'exprimer sur un développement de l'offre (augmentation du nombre de bus, augmentation de la cadence, etc.); la mise en service de la Gare de Saint-Imier La Clef sera certainement un moment charnière pour revoir l'offre (cadence, parcours) de la boucle de l'hôpital, selon l'OTP. La Municipalité de Saint-Imier, comme toutes les autres communes, a l'obligation d'adapter ses arrêts TP aux exigences de la LHand. Elle va initier prochainement une analyse de ses arrêts en collaboration avec les CJ car, selon la fréquentation des arrêts, le type d'arrêt, l'emplacement de l'arrêt, notamment, des allègements pourraient être envisagés en vertu de la proportionnalité de la dépense. Si certains arrêts devaient certainement être adaptés (Hôpital, EMS, par exemple), il devrait être possible, dans d'autres cas, de surseoir à entreprendre des travaux. Si certains arrêts devaient pouvoir ne pas être adaptés, les communes sont toutefois tenues de mettre en place d'autres mesures destinées aux personnes handicapées (navette dédiée sur appel, assistance par le personnel, par exemple). L'analyse des arrêts n'ayant pas débuté, le Département urbanisme et mobilité n'est pas en mesure aujourd'hui de chiffrer les coûts relatifs à l'adaptation des arrêts à la LHand.»

M. Christian Tharin, PLR: « Je vous remercie pour ces informations. C'est avec plaisir que j'entends que les lignes de bus seront pérennisées et que les aménagements seront pris en compte. Maintenant reste la question du coût de l'adaptation des arrêts de bus. Je me permets de corriger un élément sur ce que vous avez dit. L'arrêt de bus situé au Home La Roseaie est déjà aux normes, sauf erreur. Il y a déjà le quai plain-pied. Pour les autres lieux, cela fera partie de l'analyse, et, si c'est réalisable, des travaux seront à effectuer.»

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Lors du dernier Conseil de ville, suite à ma réponse à l'interpellation du PLR du 14 décembre 2023 sur le RER Biennois, Quid de Saint-Imier? plusieurs d'entre vous ont demandé des explications complémentaires ou signifié leur mécontentement. Je vous apporte donc les précisions suivantes données par la CRT1:

- A la question: L'offre actuelle est-elle maintenue? les départs seront-ils toujours, en direction de La Chaux-de-Fonds au '00 et au '13 et de Bienne au '45 et '59?

– Un changement de l'offre ferroviaire n'est pas prévu dans le cadre du Concept TP 2035.

– Dans le cadre du changement de l'offre ferroviaire, les horaires seront à recalculer en fonction du trafic global, des nouveaux produits

mis en place, des nouveaux arrêts desservis, etc. Cela devra se faire en temps voulu par les CFF, mais la CRT1 n'a aucun impact sur les horaires de train.

– Saint-Imier conservera toutefois ses relations directes à La Chaux-de-Fonds et Bienne et sera desservi 2 fois par heure. Précision: Directe doit être entendu sans changement de train, et pas sans arrêts.

- A la question: En quoi consiste exactement un produit R accéléré et qu'est-ce que cela implique en termes de rallongement du temps de parcours par rapport à un RegioExpress?

– Un produit R accéléré signifie que le train ne s'arrête pas à toutes les gares (Regio), mais fera plus d'arrêts que le RegioExpress actuel (soit arrêt également à La Heutte, Reuchenette-Péry, Corgémont, Cortébert, Cormoret, Villeret); cela entraîne une dégradation du meilleur temps de parcours Saint-Imier-Bienne de 12 minutes (pas de dégradation pour La Chaux-de-Fonds).

– La CRT1 nous rappelle que le changement ferroviaire avait été présenté aux communes en juin 2021, avec une phase de consultation concernant 2 scénarios de desserte (Note du Département: La variante défendue par Saint-Imier n'avait pas été retenue.).

Nous avons donc ici la confirmation que le temps de parcours Saint-Imier – Bienne sera dégradé de 12 minutes, c'est-à-dire une augmentation de presque 50%, pour s'établir à 41 minutes (pour rappel, contre 44 minutes avec le R actuel...). Nous estimons que cette dégradation entrave fortement la compétitivité du train face à la voiture, au final quel intérêt de prendre le train? En période d'urgence climatique, augmenter le temps de parcours des transports publics afin que ces derniers ne soient plus compétitifs vis-à-vis du transport individuel nous semble totalement contreproductif. Le département mettra tout en œuvre pour faire valoir les intérêts de Saint-Imier et peut-être influencer sur la politique régionale actuelle. Politique régionale qui se traduit par une volonté de faire au mieux pour l'ensemble de la région mais au détriment de la ville de Saint-Imier.»

M. Ugo Boillat, ARC: « Merci M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité pour ces informations supplémentaires. Merci également au Département urbanisme et mobilité pour le travail fourni. Cependant, je ne suis pas satisfait. Je pense que l'on n'est de loin pas satisfait. Non pas du travail fourni, mais des réponses de la CRT. Lorsque j'entends ce que vous dites, la chose qui me vient en tête, en pensant à leur réponse, ce sont les didascalies indiquant le ricanement de ses auteurs satisfaits. A l'heure actuelle, qu'est-ce que qui est encore faisable? La décision n'a été prise de manière adéquate me semble-t-il? On essaye de favoriser tout le monde, mais sans tenir compte de l'importance sociale, économique, démographique, et culturelle, de notre Cité. A titre d'exemple, le Regio accéléré ne s'arrêtera pas dans la zone industrielle de La Clef, qui est pourtant un pôle de développement économique cantonal, qui dessert également l'Hôpital. On aura une desserte insuffisante pour l'avenir de notre Cité. Si l'on doit déjà subir un préjudice du temps de trajet, au moins avoir une desserte satisfaisante de notre zone industrielle de La Clef. Il faut agir au niveau local, mais aussi en appeler à nos représentants régionaux, et surtout également avec notre député-maire au niveau cantonal. Nous comptons sur vous pour une prise de parole forte, et faire valoir les valeurs de notre Cité. Il faut mettre en avant l'importance des

liaisons ferroviaires avec des trains directs sans arrêt, et non pas des trains directs sans changement, comme le mentionne la CRT.»

M. Christian Tharin, PLR: « Mes propos vont dans le même sens que ceux de M. Ugo Boillat, ARC. Je prends note des discussions, et je remercie M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité pour les informations transmises. Entre le dernier Conseil de ville et ce soir, nous avons échangé plusieurs courriels concernant ce sujet. Au niveau du RegioExpress actuel, je ne sais pas si vous connaissez l'histoire ferroviaire de la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds. La prestation qui est faite avec le RegioExpress actuel était une volonté de la région dans les années 30. Cela remonte c'est sûr. La population voulait ces liaisons, et a financé un engin moteur pour pouvoir en bénéficier. Après recherches, force est de constater que bien que cela fait plus de 80 ans, la ville de Saint-Imier avait déjà participé au financement. Certes, il se montait à hauteur de 500 francs pendant 10 ans. Mais, 500 francs de l'époque avaient déjà son poids. Maintenant, si l'on revient à la prise de position du CJB, les garanties données en 2017, il y a également eu une motion au grand Conseil bernois et différentes choses, alors je ne peux qu'inviter le Conseil municipal à s'approcher de nos élus imériens dans les instances régionales et cantonales, à lutter pour ce dont nous avons droit. N'oublions pas non plus que la Préfecture du Jura bernois est située à Courtelary et que la liaison ferroviaire ne sera même pas assurée de manière optimale. Comme l'a signalé M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité, le trajet sera rallongé de 12 minutes. Pour un pendulaire, 12 minutes cela fait tout de même une demi-heure aller-retour par jour. Quelqu'un qui se déplace à Berne avec une demi-heure de plus dans une journée cela compte aussi au niveau de sa vie de familiale, associative, etc. Je ne suis pas satisfait. Non pas au niveau de la réponse du Conseil municipal, mais de la CRT. Cela prouve que les membres de la CRT n'ont pas de compréhension de la région et de ses besoins. Je dirais même, très peu de compétences ferroviaires.»

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, j'ai le sentiment que le Conseil municipal n'a pas d'autre réponse à apporter ce soir au niveau des interpellations. Nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'ai connaissance d'une interpellation. Je donne la parole.»

M. Christian Tharin, PLR: « Interpellation intitulée: Les portes fermées de l'école à journée continue lors des vacances scolaires. Je me permets d'annoncer en préambule un conflit d'intérêt concernant cette interpellation. Dans le courant du mois d'avril dernier, les parents des enfants fréquentant l'école à journée continue, dit Le Griffon, ont reçu une information que la structure ne proposera plus le module « vacances » dès la rentrée scolaire 2024/2025, soit dès le début août 2024. Cette décision a été prise pour des raisons financières. Le module « vacances » qui était proposé est une tâche non obligatoire selon les prescriptions cantonales et cela était proposé de manière volontaire par la fondation La Pelouse depuis 20 ans et ce module était particulièrement intéressant pour les parents qui doivent travailler. Avec cette décision, chacun devra trouver des solutions pour faire garder ses enfants. Cela reportera ainsi cette tâche sur les grands-parents, famille, amis, etc. Ou alors dans le pire des cas, les parents devront prendre des vacances de manière séparée afin d'assumer la majorité de cette tâche éducative, ceci en tenant compte que le minimum légal est de 5 semaines de vacances par parent, soit 10 semaines au total. Cela posera toujours un problème car nos enfants jouissent de 13

semaines de vacances scolaires. Cette décision amène aussi une perte salariale pour les éducateurs travaillant au Griffon, ce qui induit ainsi aussi une perte de l'attractivité des postes de travail mais aussi une perte du pouvoir d'achat et par conséquent, dans une moindre mesure, des pertes fiscales. Cette fermeture amènera notre EJC dans le club des EJC fermée du Vallon durant les vacances scolaires dont font déjà partie, par exemple, celles de Cormoret et de Sonvilier. Bien que cette décision soit compréhensible d'un point de vue financier car ce service n'était apparemment pas assez utilisé, qu'en est-il du point de vue sociétal? Enfin les questions suivantes se posent:

- A quel montant se monte le déficit de la prestation du module des vacances scolaires sur les cinq dernières années?
- Est-ce que des solutions pour remédier à cette fermeture ont été recherchées?
- Est-ce qu'un sondage a été fait auprès des parents des enfants fréquentant ce module?
- Est-ce que des contacts ont été pris avec les écoles à journées continues voisines afin d'offrir un service centralisé pendant les périodes scolaires?
- Est-ce que la commune serait prête à prendre en charge le déficit annuel sur la base d'une garantie de déficit afin de continuer à offrir cette prestation à la population?

A coup sûr, les parents concernés apprécieront la réouverture du Griffon lors des vacances scolaires.»

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « En préambule, je souhaite indiquer que M. Christian Tharin, PLR, a déposé cette interpellation avant mardi midi dernier, raison pour laquelle je peux déjà apporter quelques éléments de réponse. Je remercie M. Christian Tharin, PLR pour le dépôt de son interpellation, qui fait écho à de nombreuses inquiétudes qui m'ont été remontées en personne, par courriel, ou par mon entourage. Je vais commencer par répondre, du moins en partie, à vos questions, puis je compléterai l'objet de l'interpellation avec des éléments supplémentaires.

- A quel montant se monte le déficit de la prestation du module des vacances sur les cinq dernières années?

Selon notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, le module vacances scolaires fait l'objet d'un décompte séparé depuis l'année scolaire 21/22, seulement. Ceci en raison des subventions cantonales rentrées en vigueur dès 2020. Dès lors je n'ai que les chiffres des deux dernières années. Le déficit moyen s'élève à environ 7200 francs par année scolaire.

- Est-ce que des solutions pour remédier à cette fermeture ont-elles été recherchées?

Pour le moment, j'ai demandé aux directrices, Mesdames Cavallaro et Richard, de prendre contact avec les structures d'accueil voisines pour évaluer les possibilités et rassembler les forces.

- Est-ce qu'un sondage a été fait auprès des parents des enfants fréquentant ce module?

Les parents reçoivent avant chaque rentrée scolaire suivante les semaines de vacances qui seront prises en charge par l'EJC avec les délais d'inscription. Ceci n'est pas réellement un sondage, mais ça permet d'avoir une projection des fréquentations.

- Est-ce que des contacts ont été pris avec les écoles à journée continue voisines afin d'offrir un service centralisé pendant les périodes scolaires?

J'ai répondu dans votre deuxième question. Aussi, il convient de rappeler que selon le « Règlement des vacances scolaires » de l'EJC, art. 1 « la structure d'accueil est ouverte à tous les enfants scolarisés et domiciliés à Saint-Imier qui ont besoin d'un accueil extrafamilial ». En outre, la délicate question des écologies des autres communes devrait aussi être abordée. Toutefois les directrices réfléchissent d'ores et déjà à trouver une solution, malgré l'art. 1 dudit règlement.

- Est-ce que la commune serait prête à prendre en charge le déficit annuel sur la base d'une garantie de déficit afin de continuer à offrir cette prestation à la population?

La commune octroie déjà une garantie de déficit. En effet, en date du 22 février 2022, le Conseil municipal décidait à l'unanimité d'octroyer une garantie de déficit de maximum 15 000 francs par an pour son ouverture durant les vacances scolaires. Cependant, après de récentes discussions entre le président de la Fondation, M. Thierry Spring, et la direction du Griffon, cette somme reste problématique d'un point de vue de gestion des ressources humaines de l'EJC, notamment pour la planification du personnel à disposition en périodes de vacances scolaires. Dès lors, cette garantie devrait être rediscutée entre la Municipalité de Saint-Imier et la Fondation La Pelouse afin de pérenniser l'ouverture de ce module. Je crois avoir ainsi répondu à vos questions.

Maintenant, je me permets d'apporter des éléments complémentaires, voire de rappel, à la question du module des vacances scolaires. Du moins de ce que j'ai compris ou retenu au niveau de l'historique de ce service à la population imérienne. Dès 2004, dans le canton de Berne, les crèches devenaient privées et ne pouvaient plus accueillir des enfants âgés de plus de 4 ans. Alors les « unités d'accueil pour écoliers » ont fait leur apparition, devenant plus tard ce qu'on appelle aujourd'hui « école à journée continue » ou EJC. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une « école » et celles-ci ne sont pas ouvertes pendant les vacances scolaires. C'est-à-dire que le module vacances scolaires n'est pas une exigence fixée par le Canton. Seuls les modules du matin, de midi, de l'après-midi, et des devoirs surveillés sont obligatoires, dès 10 élèves. Seulement l'EJC en 2004 avait proactivement décidé de continuer à proposer ce service aux parents. Dès lors le module vacances scolaires est à prendre à part ou en plus des prestations fournies par les EJC, si bien que Le Griffon est la seule à la ronde qui dispense ce service, comme vous le savez. Bien sûr, ce module est subventionné à hauteur de 30 francs par enfant et par jour par le canton, tout comme la commune et les parents à une hauteur identique. Seulement ces 90 francs ne suffisent pas à couvrir les dépenses du personnel et des charges de l'institution. Raison pour laquelle, la Municipalité s'était engagée à garantir un déficit à hauteur de 15 000 francs annuels, comme je l'ai dit. Néanmoins, il y a des ajustements qui doivent ou devront être faits au niveau:

- du délai des inscriptions par les familles;
- des conditions d'ouverture du module ainsi que de la planification du personnel à disposition par la Fondation;
- et de la garantie de déficit par la Municipalité de Saint-Imier.

Ainsi, vous l'aurez compris, si on arrive à coordonner ces quatre paramètres, j'ai bon espoir qu'une solution soit

trouvée pour maintenir le module vacances scolaires. Du moins, en tant que Conseiller municipal en charge des écoles et comme représentant de la Municipalité au sein du Conseil de Fondation La Pelouse, je m'y engageai. Dans l'immédiat, comme le Griffon est ouvert selon le calendrier scolaire, et comme M. Christian Tharin, PLR, l'a signalé, la semaine du 8 au 12 juillet 2024 est assurée et à l'heure actuelle seuls 7 enfants sont inscrits, et ce malgré la forte inquiétude des parents. Il reste encore les deux semaines avant la rentrée 24/25 qui posent un problème, mais, comme énoncé plus tôt, j'ai émis le souhait auprès des directrices de trouver une solution et je les appuierai comme je le pourrai pour quelles y arrivent.»

M. Christian Tharin, PLR: « Je remercie M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture. J'attends avec plaisir la suite des éléments dès que ceux-ci seront à disposition.»

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC: « Je remercie M. Christian Tharin, PLR, ainsi que M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, pour les prises de parole. La fraction ARC s'est aussi penchée sur ce problème. J'ai personnellement beaucoup cogité sur le sujet. J'ai d'abord commencé par lire: *Les pionnières du temps* de Stéphanie Lachat. Vous comprendrez pourquoi, car elle parlait déjà de crèche en 1890. Cela a commencé par une crèche, puis, plus de crèches. Les journées continues, les vacances. C'est très instructif. Voici mon cri du cœur. C'est un cri du cœur que je lance ce soir. J'ai appris avec inquiétude la décision de la Fondation La Pelouse qui annonce fin avril que dès la rentrée scolaire 2024-2025, elle renoncera à tout accueil durant les vacances. Au préalable, elle avait déjà supprimé l'accueil 3 semaines sur 13. Je ne connais pas le nombre d'enfants que cela concerne, ni le nombre de parents, mais en tant que maman et grand-maman, j'ai l'impression que tout fout l'camp. Que diront les patrons de l'industrie, les directeurs d'hôpitaux, le Conseil municipal de Saint-Imier si certains de leurs employés demandent à avoir 10 semaines de congé sans solde pour garder leurs enfants? Comment se fait-il qu'une Fondation subventionnée prenne la liberté fin avril, d'avertir les parents que leurs enfants devront rester à la maison dès le mois d'août pendant les vacances. Y a-t-il eu une

réflexion pour trouver des solutions avec la commune, d'autres partenaires? La société a le devoir d'aider les parents qui travaillent à concilier leur vie familiale et professionnelle. En trouvant des solutions, elle contribue également à l'attractivité des communes. En mon nom personnel, et au nom de la fraction ARC, nous souhaitons savoir ce qu'en pense le Conseil municipal. Nous avons eu déjà des premiers éléments de réponse ce soir et vous en remercions.»

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « Je remercie M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC, pour son cri du cœur, et ces références littéraires et autres. Comme vous l'aurez compris une suite sera donnée, et une information donnée lors du Conseil de ville du mois de juin.»

M<sup>me</sup> Martine Bourquin, ARC: « Merci.»

M. Hervé Shimuna, président: « Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour.»

## 19. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai pas de divers et imprévu. Je donne la parole.»

M. Yves Rochat, PLR: « Les deux premières éditions des imériennes ont été un vrai succès. Je remercie et félicite les Départements de la commune qui ont contribué à leur réussite, notamment le Département économie et tourisme et M<sup>me</sup> Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme. J'invite tous les conseillères et conseillers de ville à participer aux prochains événements. Déposer des textes pour animer le centre de Saint-Imier c'est bien. Participer aux événements existants, c'est mieux.»

...Rires...

M. Hervé Shimuna, président: « Il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu. Je vais clore cette séance. Merci beaucoup. Bonne rentrée à tous.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 55.

■ AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
LE PRÉSIDENT: HERVÉ SHIMUNA  
LE VICE-CHANCELIER: TIAGO RODRIGUES



# En salles



## AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN



La petite vadrouille, photo: <https://www.cineimage.ch/film/petitevadrouille/>

### ET PLUS SI AFFINITÉS

VENDREDI 7 JUIN, 18 H  
LUNDI 10 JUIN, 20 H

De Olivier Ducrey avec Isabelle Carré, Bernard Campan. Usé par vingt-cinq ans de vie commune, le couple formé par Xavier et Sophie semble à bout de souffle. Et le moins que l'on puisse dire c'est que l'idée de Sophie d'inviter à dîner leurs voisins, Adèle et Alban, n'enchantent pas Xavier. Il reproche à ce couple, visiblement très amoureux, son manque de discrétion, surtout la nuit! Au contact de ces voisins aux mœurs débridées, Xavier et Sophie vont devoir se confronter à leur réalité, avant d'être poussés dans leur retranchement par une proposition quelque peu... indécente. *Ce repas très épicé et aux dialogues explosifs a gagné trois prix au Festival de l'Alpe d'Huez! Parfaitement écrite, cette comédie de mœurs*

s'avère aussi tendue qu'hilarante, à mesure que se multiplient les révélations! A savourer sans modération! Durée 1h17, âge 12 ans, français.

### LA PETITE VADROUILLE

VENDREDI 7 JUIN, 20 H 30  
SAMEDI 8 JUIN, 21 H  
DIMANCHE 9 JUIN, 17 H

De Bruno Podalydès avec Daniel Auteuil, Sandrine Kiberlain, Denis Podalydès. Justine, son mari et toute leur bande d'amis trouvent une solution pour résoudre leurs problèmes d'argent: organiser une fausse croisière romantique pour Franck, un gros investisseur, qui cherche à séduire une femme. *Un film avec beaucoup de belles trouvailles, gai, sympathique, au rythme apaisant et apaisé! Un tout bon moment de cinéma!* Durée 1h35, âge voir site, français.

### LA DANSE DES CIMES

SAMEDI 8 JUIN, 18 H  
MARDI 11 JUIN, 20 H 15

De Dominique Margot. Nos Alpes reflètent les changements de notre civilisation. Les glaciers fondent, les sommets s'effritent. Après des années de tourisme de masse et d'exploitation, on assiste à un changement de paradigme vis-à-vis des Alpes. Celui-ci s'explique autant par des nécessités écologiques et économiques que par l'aspiration à préserver une nature intacte et sauvage ainsi qu'une société plus harmonieuse. Dans son nouveau documentaire, la réalisatrice suisse Dominique Margot dresse le portrait de divers scientifiques. *Un voyage fascinant à la découverte de ces géants mythiques!* Durée 1h37, âge 6 ans, vo s.t.

### UN P'TIT TRUC EN PLUS

DIMANCHE 9 JUIN, 14 H

De Artus avec Clovis Cornillac, Alice Belaidi. Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap mental, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé. Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais. *Le film fait une entrée fracassante avec plus de quatre millions de spectateurs en France! Un bon dosage d'humour et de tendresse, qui inspire la bienveillance. Un feel-good movie à voir absolument!* Durée 1h39, âge 10 ans, français.

### DÉMÉNAGEMENT

DIMANCHE 9 JUIN, 20 H  
MARDI 11 JUIN, 17 H 45

De Shinji Sōmai avec Tomoko Tabata, Kiichi Nakai. Ren est une jeune fille dont les parents viennent de divorcer. Son père déménage, et

elle doit s'adapter à cette nouvelle vie voulue par les adultes. Révoltée contre le monde des grandes personnes qu'elle interroge avec clairvoyance, elle devra apprendre à grandir et à se réconcilier avec eux au cours d'un cheminement qui l'amènera aux confins de la réalité. *Ce film passé quasi inaperçu est une petite merveille de mise en scène et de sensibilités qui mérite le détour! Une véritable révélation!* Durée 2h04, âge 16 ans, vo s.t.

### PAULINE GRANDEUR NATURE

LUNDI 10 JUIN, 18 H  
JEUDI 13 JUIN, 18 H

De Nadège de Benoît-Luthy avec Deborah François, Thibaut Evrard, Baptiste Gilliéron. Pauline, séparée, jongle entre ses enfants et son travail de paysagiste. Sa vie devient compliquée lorsque sa mère lui annonce qu'elle part vivre à l'étranger et qu'elle ne gardera plus ses enfants. Quand son idée de réaménagement d'un parc public est retenue et qu'elle doit en gérer le chantier, le burn-out guette. Dans un monde masculin où il n'est pas simple d'être une femme, Pauline saura-t-elle rebondir, s'affirmer et trouver sa place? C'est en été que tout finit et que tout s'éclaire. *Un premier long-métrage prometteur de la réalisatrice vaudoise!* Durée 1h30, âge 8 ans, français.

### CIAO-CIAO BOURBINE

MARDI 11 JUIN, 14 H 30

De Peter Luisi avec Beat Schlatter, Vincent Kucholl, Catherine Pagani. L'initiative baptisée *No Bilingue* exige dorénavant l'usage d'une seule et unique langue nationale! Conséquence: une votation populaire farfelue plonge le pays dans un état de chaos national. D'autant plus lorsque le verdict tombe: La

Suisse devient un pays unilingue... Et franco-phonie! De nombreux citoyens sont soudain en proie à une situation de crise. C'est notamment le cas du Suisse allemand Walter Egli, qui travaille à la police fédérale et est chargé de veiller à ce que la transition vers l'unilinguisme se déroule en bonne et due forme. *Une comédie qui fait rire toute la Suisse et qui fait du bien!* Durée 1h28, âge 6 ans, vo s.t.

### GLORIA!

MERCREDI 12 JUIN, 17 H 45

De Martherita Vicario avec Galatea Bellugi, Carlotta Gamba, Veronica Lucchesi. Venise, au 18<sup>e</sup> siècle. A l'Institut Sant'Ignazio, orphelinat et conservatoire pour jeunes filles, tout le monde s'agit en vue de la visite imminente du nouveau Pape et du grand concert qui sera donné en son honneur. Teresa, jeune domestique silencieuse et solitaire, fait alors une découverte exceptionnelle qui va révolutionner la vie du conservatoire: un piano-forte. *Un premier long-métrage frais et galvanisant! Un film d'émancipation!* Durée 1h47, âge 12 ans, vo s.t.

### BAD BOYS: RIDE OR DIE

MERCREDI 12 JUIN, 20 H 15

JEUDI 13 JUIN, 20 H

De Adil El Arbi avec Will Smith, Martin Lawrence, Vanessa Hudgens. Cet été, la franchise *Bad Boys* est de retour avec son mélange iconique d'action explosive et d'humour irrévéréncieux. Mais cette fois-ci, les meilleurs flics de Miami deviennent les hommes les plus recherchés d'Amérique. *Une franchise très réussie. Le film est hilarant et l'action totalement innovante!* *Un tout bon moment de cinéma!* Durée 1h56, âge 16 ans, français

## AU ROYAL À TAVANNES

### FURIOSA: UNE SAGA MAD MAX

VENDREDI 7 JUIN, 20 H  
SAMEDI 8 JUIN, 21 H  
DIMANCHE 9 JUIN, 16 H 30

De George Miller avec Anya Taylor-Joy, Chris Hemsworth, Yahya Abdul-Mateen II. Dans un monde en déclin, la jeune Furiosa est arrachée à la Terre Verte et capturée par une horde de motards dirigée par le redoutable Dementus. Alors qu'elle tente de survivre à la désolation, à Immortan Joe et de retrouver le chemin de chez elle, Furiosa n'a qu'une seule obsession: la vengeance. Durée 2h28, âge 14 ans, français.

d'apprendre la magie blanche tandis que l'autre se destine à la boulangerie. Par un malheureux concours de circonstances, Sophie, vieillie par une malédiction, se retrouve prisonnière dans le château du magicien Hurlé. A l'image de son occupant, la bâtisse est habitée de pouvoirs mystérieux. Durée 1h59, âge 7 ans, français.

### LES CARTES DU MAL

SAMEDI 8 JUIN, 17 H  
DIMANCHE 9 JUIN, 20 H

De Spenser Cohen avec Jacob Batalon, Humberley Gonzalez. Lorsqu'un groupe d'amis viole imprudemment la règle sacrée des lectures de tarot - ne jamais utiliser le jeu de quelqu'un d'autre - ils libèrent à leur insu une force terrifiante, prisonnière des cartes ensorcelées. L'un après l'autre, ils se retrouvent face à leur destin et doivent se lancer dans une course contre la mort pour échapper à l'avenir prévu dans leurs cartes. Durée 1h32, âge 16 ans, français.

### LA FERME DES BERTRAND

MARDI 11 JUIN, 20 H

De Gilles Perret. La ferme des Bertrand, exploitation laitière d'une centaine de bêtes tenue par trois frères célibataires, est filmée pour la première fois. En voisin, le réalisateur Gilles Perret leur consacre en 1997 son premier film, alors que les trois agriculteurs sont en train de transmettre la ferme à leur neveu Patrick et sa femme Héléne. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, le réalisateur-voisin reprend la caméra pour accompagner Héléne qui, à son tour, va passer la main. Durée 1h30, âge 6 ans, français.

### HAIKYU!! LA GUERRE DES DOUBELLES

MERCREDI 12 JUIN, 14 H

De Susumu Mitsunaka. Shōyō Hinata entre au club de volley-ball du lycée Karasuno pour devenir comme son idole, un ancien joueur de Karasuno connu sous le nom de *petit géant*. Hinata découvre rapidement qu'il doit faire équipe avec son rival, Tobio Kageyama. Leurs

styles que tout oppose se transforment en une arme surprenante, mais parviendront-ils à battre l'équipe rivale de Nekoma dans cette ultime confrontation? Durée 1h25, âge 6 ans, français.

### LES GUETTEURS

MERCREDI 12 JUIN, 20 H  
JEUDI 13 JUIN, 20 H

De Ishana Shyamalan avec Georgina Campbell, Dakota Fanning. Perdue dans une forêt, Mina trouve refuge dans une maison déjà occupée par trois personnes. Elle va alors découvrir les règles de ce lieu très secret: chaque nuit, les habitants doivent se laisser observer par les mystérieux occupants de cette forêt. Ils ne peuvent pas les voir, mais eux regardent tout. Durée 1h42, âge 16 ans, français.

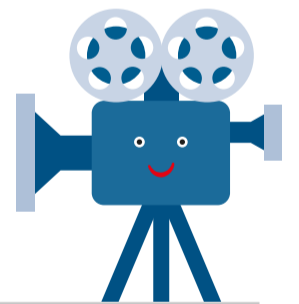
### PARADIS PARIS

JEUDI 13 JUIN, 17 H

De Marjane Satrapi avec Monica Belluci, André Dussollier, Roschdy Zem. Ex-star de l'opéra,

Giovanna fulmine: alors qu'elle a été déclarée morte par erreur, les hommages de la presse tardent à venir. Mike, cascadeur anglais, peut-il décemment trembler devant la mort alors qu'il la défie tous les jours? Fumer tue, mais Dolorès s'en fout: le jour des 15 ans de sa petite-fille, elle passe unilatéralement un pacte avec Dieu. Alors qu'elle essaie de se suicider, Marie-Cerise, ado harcelée, humiliée et déprimée, est kidnappée et va tout naturellement faire de son ravisseur son psy. Durée 1h49, âge voir site, français.

Programme et réservations



## Jeux

**Sudoku** inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3. **Mot fléché** Les définitions sont placées dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

4	6		1		2	3	
	1		4				6
			6			8	
		3	7				
7			6				9
				1	4		
		8		2			
3				9			8
2	1		5		3		4

Fan-toche Brun verdâtre	Fiancé de Barbie	Humoriste genevois (Laurent)	Prénom de Lescaut	Matière allumée Poisson du Rhin	Droit de certains chefs d'État			
↙		Ma en allemand Outil de paveur				2		
Il est utile pour la fondue					Morceau de poulet	3		
↙				Trois voyelles Récusai				
Figure comique vaudoise (2m.)	Ville du Mexique Était allaité				Décorer	Lieu de production industrielle		
↙	7		Niais, sot Bon pour la santé					
Greffon Bien marqués			Fils de Zeus Les CFF en italien			5		
↙			Pour que Avant mi					
Adjectif démonstratif Barème				Agent de Louis XV (Chevalier d'...)		1		
Ils s'appartiennent Manche				Voie bordée de maisons				
↙		1	2	3	4	5	6	7

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

4	3	2	9	7	1	5	6	8	M	B	R	G	X	Q	U	G	V	M	P	E		
5	6	1	3	8	4	7	2	9	Q	S	O	A	Z	G	E	F	C	F	M	C	R	
7	8	9	6	5	2	3	1	4	Z	J	A	V	U	N	N	M	R	A	B	A	E	
8	4	7	1	9	3	6	5	2	J	A	Z	W	L	H	Z	H	O	A	N	E	O	
1	5	6	2	4	7	9	8	3	G	I	B	O	A	K	E	O	Y	N	X	S	B	
6	1	8	7	3	9	2	4	5	W	K	V	G	M	X	A	P	B	G	E	G	G	
9	2	3	8	6	5	4	7	1	T	H	T	K	F	J	N	E	X	I	B	C	Y	E
3	7	5	4	2	8	1	9	6	O	U	F	L	J	Z	S	O	X	T	X	F	Q	
6	1	8	7	3	9	2	4	5	X	T	N	H	F	O	D	E	N	T	X	A	P	Z
2	9	4	5	1	6	8	3	7	L	R	P	W	Y	L	N	E	Z	G	R	B	L	S
									S	L	C	G	E	H	V	O	E	D	Q	O	W	J
									W	S	O	S	D	E	F	N	B	E	O	U	X	T
									T	V	Z	R	O	Z	H	X	U	J	T	I	I	H
									N	N	L	T	R	J	W	H	A	A	E	T	K	F

Rubrique offerte par

**A. Di Donato & Fils sàrl**  
Entreprise de peinture

Gypserie - Façades  
Tapisseries - Isolation de façades  
Location d'échafaudages  
Transformations

2608 COURTELARY  
032 944 12 47  
079 432 07 74





# Modification des horaires de guichet de l'administration communale



Afin de gagner en efficacité dans la gestion des prestations administratives, les horaires de guichets vont être modifiés. L'administration sera dorénavant fermée le vendredi, en plus du mercredi matin. Ceci permettra d'avoir une journée supplémentaire à disposition de l'administration pour traiter les demandes par courriel toujours plus nombreuses, travailler sur des dossiers complexes ou fixer des rendez-vous avec les citoyens sur des problématiques particulières. Les horaires suivants seront pratiqués par

le contrôle des habitants, les services financiers et l'agence AVS dès le mois d'août:

Lundi et mardi: de 9 h à 11 h 45 et 14 h à 16 h 45. Mercredi: de 14 h à 16 h 45, le matin fermé (rendez-vous uniquement). Jeudi de 9 h à 11 h 45 et 14 h à 18 h. Vendredi: fermé (rendez-vous uniquement).

Le guichet des services techniques à la rue de la Promenade 3 fermera également le vendredi. Les horaires des autres jours restent inchangés. Une étude comparative avec les communes

voisines montre qu'elles ferment toutes entre deux et quatre demi-jours par semaine. Tramelan restera l'une des communes du Jura bernois offrant le plus grand nombre d'heures d'ouverture à sa population. Le fait de pouvoir prendre rendez-vous pour les demandes conséquentes devrait par ailleurs permettre de réduire l'attente au guichet.

## Chauffage électrique

Comme l'exige la Loi cantonale sur l'énergie (LCEn art. 72 [https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/741.1](https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/741.1)), les chauffages électriques fixes à résistances existants doivent être remplacés par des chauffages répondant aux exigences de la présente loi dans les 20 ans à compter de son entrée en vigueur, c'est-à-dire au plus tard au 31 décembre 2031.

Si vous êtes propriétaire d'un chauffage de ce type, nous vous conseillons d'entreprendre les démarches nécessaires auprès d'installateurs de chauffages ou d'experts de la branche pour planifier le changement de votre

installation. Ceux-ci vous renseigneront sur les éventuelles subventions accordées et vous proposeront un accompagnement pour la réalisation de votre projet.

Nous vous rappelons également qu'un conseil gratuit peut être obtenu auprès du bureau *Jura bernois.Bienne* <https://www.jb-b.ch/1061-conseil-energie>. Pour plus d'informations, notre service de l'électricité (032 486 99 50) se tient à votre disposition.

■ CM

Réclame

« Faire bonne impression, c'est notre métier »

- communication
- corporate identity
- création
- mise en page
- impression
- cartonnage
- reliure

imprimerie  
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18  
info@bechtel-imprimerie.ch  
www.bechtel-imprimerie.ch

Grand Chasseral<sup>®</sup> imprimé en suisse

## RECETTE D'ICI

# Salade d'asperges aux fraises



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux



## INGRÉDIENTS

500 g d'asperges blanches parées, coupées en morceaux de 2 cm  
500 g d'asperges vertes parées, coupées en morceaux de 2 cm  
Sel

## Sauce

100 g de sucre  
1 dl d'eau  
1 dl de vinaigre balsamique blanc  
2 cs d'huile  
250 g de fraises coupées en deux ou en quatre  
150 g de roquette ou de salade verte  
2 cs de pignons  
Basilic grossièrement haché  
Sbrinz AOP râpé à la mandoline

## PRÉPARATION

Plonger les asperges blanches dans une grande quantité d'eau salée, cuire 15 minutes, ajouter les asperges vertes après 5 minutes de cuisson. Verser l'eau.

Sauce: caraméliser le sucre dans une grande casserole jusqu'à ce qu'il prenne une couleur dorée. Ne pas mélanger avec une spatule, mais remuer énergiquement la casserole de temps en temps. Mouiller avec l'eau, ajouter le vinaigre balsamique, laisser mijoter 5 minutes, puis laisser refroidir. Ajouter l'huile.

Mélanger les asperges, les fraises et la salade, dresser, arroser de sauce. Garnir de pignons, de basilic et de Sbrinz.



JURA BERNOIS TOURISME

# Naissance de Grand Chasseral Tourisme avec un nouveau président

La 44<sup>e</sup> assemblée générale de Jura bernois Tourisme (JbT) s'est tenue jeudi 30 mai à Sonceboz devant plus de 70 personnes. Comptes, budget, nouvelle présidence et changement d'appellation ont été acceptés par les membres.



Jura bernois Tourisme poursuit sa participation très active au développement régional et contribue au dynamisme initié par le lancement de la marque Grand Chasseral depuis novembre 2022. L'association est donc devenue jeudi soir Grand Chasseral Tourisme.

L'assemblée a pris note de deux départs au Comité; Jean-Marc Soldati, membre de longue date au Comité de l'Association et Serge Rohrer, aussi membre historique et président actuel. Ce dernier a été vivement remercié par Joëlle Vuillème, vice-présidente, pour son engagement sans faille pour le développement du tourisme régional en particulier pendant la période spéciale du Covid, mais aussi pour sa participation à la création et au lancement

de la Fondation Grand Chasseral et de La Couronne Grand Chasseral Sàrl. Trois nouvelles personnes intègrent donc le comité: Martin Siegenthaler (gérant de l'Interprofession de la Tête de Moine AOP); Cédric Zbinden (directeur de la Société des forces électriques de la Goule SA et président de l'Expo Electro); Jean-Michel Hirschi (Fondation de l'Observatoire astronomique de Mont-Soleil). Ce dernier a été élu par applaudissement à la présidence de Grand Chasseral Tourisme.

Citation de Serge Rohrer: *Doté de 26 actions soutenant sa notoriété dans la stratégie économique 2030 de la région, stimulé par la création de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, boosté par le succès de la nouvelle appellation Grand Chasseral,*

*enrichi de précieuses et remarquables prestations touristiques, le tourisme est désormais un secteur économique à part entière du Jura bernois, qui a reconnu son haut potentiel. Plus que jamais, Grand Chasseral Tourisme se place au cœur de l'action touristique régionale dans un écrin flamboyant, illustration tangible de ce renouveau à Sonceboz.*

Citation de Jean-Michel Hirschi: *L'engouement généré par la marque Grand Chasseral est un levier important permettant de dynamiser l'activité touristique de notre région. Grand Chasseral Tourisme se doit de bénéficier de cette visibilité nouvelle en soutenant les prestataires et en développant des produits qui mettent en avant cette marque d'attractivité, tout*

*en poursuivant ses buts premiers qui sont l'accueil et la promotion.*

Le rapport de gestion et les comptes 2023, le budget et le programme d'activités 2024 ont reçu l'aval des membres présents lors de cette assemblée générale.

## De multiples projets ont été menés à terme ou poursuivis en 2023

- Le balisage et la communication du parcours pédestre Suisse Mobile local Chemin de Bellelay n°425;
- le coaching de projets touristiques avec le TalentsLAB BE et l'organisation de formations;
- le projet de réaffectation du parking de la Combe Grède à Villeret;
- la préouverture du Circuit Secret à Saint-Imier;
- l'édition de sets de table à 480 000 exemplaires;
- la mise en place des panneaux d'entrée dans la région: La Cibourg, Les Reussilles, Crémines;
- la diffusion de la vidéo de Suisse Tourisme pour la randonnée gourmande sur le Montoz.

## D'autres ont été initiés en 2024

- Guide de 13 randonnées dans le Grand Chasseral en collaboration avec Berne Rando;
- site internet dédié de Jura & Trois-Lacs pour les congrès, les séminaires, les locations de salle et autres événements de groupes;
- transfert de l'accueil touristique à l'Hota Hotel à Saint-Imier;
- nouvelle offre Escapade gourmande de Sonceboz à Bellelay à pied ou en vélo.

## 2023: année active de Jura bernois

En 2023, une partie du personnel de Jura bernois Tourisme a fortement œuvré pour la Fondation Grand Chasseral et La Couronne Grand Chasseral Sàrl (liste non exhaustive):

- Intervention avec les artisans dans les dernières semaines de travaux à La Couronne;

- concrétisation du mandat d'hospitalité;
- accueil des premiers clients pour les locations de salle à La Couronne (25 clients différents entre septembre et décembre): assemblées générales, concert, séances, cours de formation;
- préparation, organisation et tenue du stand Grand Chasseral à la Fête de lutte les 24 et 25 juin à Tramelan;
- préparation, organisation et tenue de la journée d'ouverture officielle du 2 décembre;
- mise en place opérationnelle de la Sàrl pour la gestion de l'espace public de La Couronne;
- communication des prestations en rapport avec l'exploitation de la Couronne (boutique, café, salles à louer);
- achalandage initial des produits de la boutique, ouverture de celle-ci et gestion de cette vitrine régionale;

## Importance de la destination touristique Jura & Trois-Lacs

Le nouveau président de Jura & Trois-Lacs, Erich Fehr, est aussi intervenu en marge de l'assemblée. Il a entre autres:

- rappelé qu'il lui tenait à cœur que la destination J3L contribue à un développement touristique respectueux de l'environnement car la nature est l'atout majeur de notre région en matière touristique complété par le savoir-faire industriel;
- tenu à féliciter les initiants de Grand Chasseral pour leur initiative réussie en général et pour La Couronne ici à Sonceboz en particulier; le Jura bernois respectivement le Grand Chasseral est ainsi plus visible que jamais;
- il a conclu en soutenant plus que jamais la digitalisation et la collaboration et en rappelant l'importance de la structure J3L et des liens toujours plus renforcés au sein de J3L depuis 12 ans.

■ JURA BERNOIS TOURISME

## FONDATION GRAND CHASSERAL

### Cinq prix de prestige



Géraldine Berberat, responsable de la marque au sein de la Fondation Grand Chasseral, et Sébastien Canepa de l'agence Stractis, concepteur du logo

Dévoilée publiquement il y a une année et demi, la marque d'attractivité Grand Chasseral a remporté jusqu'ici cinq prix internationaux de design et de communication. « Cette confirmation de la rigueur technique, de l'exigence intransigeante et de la créativité radicale engagée dans tout le processus de création depuis le début de la démarche nous émeut » commente Géraldine Berberat, responsable de la marque auprès de la Fondation Grand Chasseral. La marque a en effet

remporté le *Creative Communication Award 2023*, le *Best Brand Award 2023*, la *shortlist 2023 le meilleur de la pub*, l'*Indigo Award 2023* et le *MUSE Creative Awards 2023*.

La marque Grand Chasseral est le fer de lance d'un vaste programme d'attractivité et de notoriété qui recombine les atouts du Jura bernois. Elle aboutit actuellement à une image réinventée de la région – rassembleuse et enthousiasmante – qui est directement tirée de son ADN et contribue ainsi à lui insuffler une dynamique nouvelle.

Pour Sébastien Canepa de l'agence Stractis à Tavannes, concepteur du logo primé, « remporter autant de prix différents et voir notre forte implication reconnue nous ébahit, même si la création graphique et le discours qui l'accompagne s'appuient sur un dossier particulièrement robuste et pensé dans les moindres détails ». Construction de sens réagencant les éléments distinctifs du Jura bernois, la démarche Grand Chasseral connaît actuellement une expansion rapide qui s'appuie tant sur la rigueur des méthodes mobilisées que sur l'émotion qui a gagné les nombreuses parties prenantes impliquées avec la Fondation. ■ FONDATION GRAND CHASSERAL

## GRAND CHASSERAL TOURISME

### Centrale solaire et éoliennes à Mont-Soleil

#### Programme des visites à date fixe



Grand Chasseral Tourisme propose pour la deuxième année consécutive aux habitants, visiteurs, hôtes et à toute personne intéressée une série de visites guidées à date fixe de la centrale solaire et des éoliennes de Mont-Soleil en français et en allemand.

C'est l'occasion parfaite de découvrir ce centre des énergies renouvelables d'importance nationale.

La prochaine visite à Mont-Soleil aura lieu le samedi 15 juin à 11 h en français et 13 h 30 en allemand. Le rendez-vous pour le départ de la visite est

fixé devant le pavillon visiteurs des BKW à Mont-Soleil. Un parking est à disposition près de la centrale solaire.

#### Dates des visites publiques

Samedi 15 juin: 11 h français, 13 h 30 allemand. Samedi 7 septembre, 11 h allemand, 13 h 30 français. Samedi 19 octobre, 11 h français, 13 h 30 allemand.

#### Visites pour les groupes

Il est toujours possible d'organiser une visite guidée sur demande pour les groupes. Renseignements: Grand Chasseral Tourisme Sonceboz (032 494 53 43) ou info@jurabernois.ch.

L'inscription est obligatoire jusqu'à 48 heures avant la visite (maximum 25 personnes) via le site internet: [www.j3l.ch/F1360](http://www.j3l.ch/F1360) ou dans les bureaux d'accueil touristique de La Neuveville, Sonceboz et au point I de Saint-Imier (Hota Hotel). Des renseignements peuvent être obtenus au 032 494 53 43 (Grand Chasseral Tourisme Sonceboz).

■ GRAND CHASSERAL TOURISME

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU JURA BERNOIS

# Tout savoir sur le frelon asiatique

La Société d'apiculture du Jura bernois organise une conférence tout public sur le thème du frelon asiatique, une menace croissante pour la biodiversité locale et la santé des abeilles. La conférence vise à sensibiliser le grand public sur l'invasion actuelle du frelon asiatique. Elle sera animée par Marianne Tschuy, spécialiste de la santé des abeilles auprès d'Apiservice et coordinatrice de la lutte au niveau

cantonal. M<sup>me</sup> Tschuy présentera cette nouvelle espèce invasive, fera le point sur la situation actuelle dans notre région et donnera des pistes concrètes en cas d'observation. L'entrée est libre et ouverte à tous ceux intéressés par la préservation de la biodiversité locale. Cette conférence offre une occasion précieuse d'en apprendre davantage sur le frelon asiatique et sur les mesures que chacun peut prendre

pour aider à limiter son impact. Elle s'adresse en particulier aux personnes qui, pour raisons professionnelles ou pour les loisirs, passent régulièrement du temps dans la nature.

■ TG

**Mercredi 12 juin de 20h à 21h 30**  
à La Couronne, rue de Pierre-Pertuis 1,  
2605 Sonceboz-Sombeval



Photo: Dietermann, Agroscope ZBFCRA (en médaillon, nid primaire, photo: CARI)

LA MAIN TENDUE

## Bilan 2023 positif, mais nombre insuffisant de bénévoles

**Une fois n'est pas coutume, La Main Tendue Nord-Ouest a clôturé l'année 2023 avec un résultat positif; un bilan rendu possible notamment grâce à la visibilité offerte par son 60<sup>e</sup> anniversaire célébré l'année passée. Après les difficultés financières des dernières années, l'association doit maintenant s'atteler à renforcer ses ressources bénévoles pour maintenir son fonctionnement sur le long terme.**

Grâce à la bonne visibilité offerte par le jubilé et grâce à quelques dons extraordinaires, La Main Tendue Nord-Ouest a eu la joie, une fois n'est pas coutume, de clôturer 2023 avec un résultat positif. L'association tient à saluer la solidarité et remercier ses donateurs et donatrices pour le soutien témoigné à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire.

Le nombre de conversations téléphoniques recensées au poste de Bienne, qui couvre les cantons de Neuchâtel, Jura, Fribourg, le Jura bernois, le Seeland et une partie du canton de Soleure, a augmenté de 6.6% par rapport à 2022. La gestion du quotidien et la souffrance psychique restent les problématiques les plus souvent abordées lors des appels, avec respectivement 48.07% et 17.68%. Le nombre d'appels liés à la suicidalité a connu une légère diminution avec 25 appels en moins par rapport à 2022. Bien que marginal, ce recul est malgré tout réjouissant.



freepik.com

### Manque de ressources bénévoles

Le recrutement des bénévoles demeure la difficulté majeure pour l'association qui manque toujours de ressources pour réaliser aisément son travail d'écoute. Constituée de 41 écoutants, l'équipe bénévole de Bienne devrait compter une soixantaine de personnes pour bien fonctionner. L'organisation mise sur le renfort de la nouvelle volée qui a démarré sa

formation à la fin du mois de mai. Les dons qui nous parviennent servent notamment à financer cette formation de 9 mois ainsi que la formation continue des bénévoles pour assurer la qualité de notre service d'écoute.

Toutes les informations pour s'engager, nous soutenir ou consulter le rapport annuel se trouvent sur le site internet [www.bienne.143.ch](http://www.bienne.143.ch).

■ CA

DIABÈTE JURA BERNOIS

## Inscrivez le jeudi 20 juin dans votre agenda

DJB organise à cette date à la Salle de spectacles de Saint-Imier pour l'ensemble de la population du Jura bernois, des régions limitrophes et d'ailleurs, une manifestation qui se déroulera sur 2 volets

### Face au diabète

De 15 h à 19 h, animations, stands, exposés. Vous pourrez découvrir au fil de votre promenade parmi les nombreuses animations organisées plusieurs facettes du parcours d'un patient et des personnes de son entourage impliquées quotidiennement dans le combat contre le diabète, des conseils pour une prévention efficace ainsi que plusieurs stands d'information concrète. Vous irez à la découverte de surprises préparées par DJB: La présence des instances supérieures de diabètesuisse en passant par l'usage thématique des stylos à injection avec un détour par une conduite sécurisée en enchaînant avec les conseils en diététique puis en découvrant l'aide des chiens pour le suivi quotidien du diabétique sans oublier les soins à apporter aux pieds et avec la fenêtre ouverte auprès de notre jeunesse: Théâtre Kamishibai, Ceff Santé-Social.

Les services des soins à domicile de la région ne seront pas oubliés et un

regard aiguisé sera porté sur le problème des sucres.

Une petite buvette sera ouverte et surtout un concours doté en particulier d'un 1<sup>er</sup> prix très intéressant sera organisé.

Nous entrerons plus en détail sur le scénario complet de notre manifestation dans un prochain communiqué.

### Conférence de Claude Nicollier

A 19 h 45. Claude Nicollier, né à Vevey en 1944, est devenu chercheur en astrophysique après des études de physique à Lausanne, et d'astrophysique à Genève. Après plusieurs années de formation et d'accomplissement de tâches variées à Houston, il a effectué quatre missions dans l'espace entre 1992 et 1999, dont deux visites du Télescope Spatial Hubble pour des travaux de réparation et de maintenance de cet instrument en orbite. Il a passé plus de 1000 heures dans l'espace lors de ces quatre missions. Nous aurons ainsi l'occasion de découvrir les premiers pas dans l'espace d'un astronaute suisse. Une aventure extraordinaire à ne pas manquer! ■ DG

**Jeudi 20 juin à Saint-Imier, salle de spectacle, la manifestation est ouverte à tous, entrée libre**



FSG SAINT-IMIÉRIER - GROUPEMENT ATHLÉTISME

# Des athlètes en grande forme

Le groupement athlétisme a participé à la finale cantonale de sprint qui a eu lieu à Saignelégier le 26 mai, au concours AJA de Courtelary et à la deuxième manche de la CJAJB à Tavannes qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> juin

Cette année, nous avons à nouveau organisé l'éliminatoire de l'UBS Kids Cup sur notre terrain le 27 mai. Nous félicitons les athlètes pour leurs brillants résultats malgré la pluie et remercions les athlètes de plus de 16 ans pour leur précieuse aide.

## Finale cantonale de sprint à Saignelégier

Garçons: U8: 5<sup>e</sup> Timéo Dias sprint 50 m en 10.79 s (éliminatoires); U9: 2<sup>e</sup> Jérémy Dias sprint 50 m en 9.53 s (finale); U10: 3<sup>e</sup> Joseph Henri sprint 60 m en 10.09 s (finale).

## Meeting de Courtelary

Filles: U12: Serenity Chibuïke, sprint 60 m en 9.71 s, saut en longueur 3.63 m, lancer de balle (200 g) 34.42 m; U14: Précieuse Guei, sprint 60 m en 9.19 s, saut en longueur 3.57 m, lancer du poids (3 kg) 7.18 m; U16: Amy-Lou Terraz, sprint 80 m 10.87 s, saut en longueur 4.40 m, lancer du poids (3 kg) 9.87 m; Serena Müller, lancer du poids



Premier rang de gauche à droite: Timéo Dias, Henry Perret, Louane Châtelain, Jérémy Dias, Martin Perret, Kaynâ Moraïtinis, Diego Mezzi, Mujing Kaona Boaventura Rifa. Deuxième rang: Nathanaël Schwab, Joseph Henri, Loriane Boegeli, Aliyah Mezzi, Duarte Costa Jessica, Kaila Müller, Précieuse Guei. Troisième rang: Léandro Dias, Merlin Delémont, Amy-lou Terraz, Lara Magalhães Ribeiro, Serenity Chibuïke. Quatrième rang: Mathieu Chatelain, Raphaël Chatelain, Aloïs Augsburg, Serena Müller, Elodie Rosselet, Coralie Rohrer, Deborah Pasquier.

(3 kg) 6.95 m, sprint 80 m 12.99 s; Lara Magalhães Ribeiro, saut en longueur 4.50 m, sprint 80 m 11.73 s. Garçons: U14: Léandro Dias, lancer du poids (3 kg) 7.44 m.

## Deuxième de la CJAJB

Filles: U10: 1<sup>re</sup> Kaila Müller, 2<sup>e</sup> Mujing Kaona Boaventura Rifa et 3<sup>e</sup> Kaynâ Moraïtinis; U16: 1<sup>re</sup> Amy-Lou Terraz, 2<sup>e</sup> Lara Magalhães Ribeiro, 6<sup>e</sup> Serena Müller et 7<sup>e</sup> Kayla Reber. Garçons: U8: 3<sup>e</sup> Martin Perret; U10: 3<sup>e</sup> Jérémy Dias et 6<sup>e</sup> Timéo Dias; U12: 6<sup>e</sup> Henri Joseph et 11<sup>e</sup> Henry Perret; U14: 2<sup>e</sup> Merlin Delémont et 5<sup>e</sup> Léandro Dias; U16: 2<sup>e</sup> Aloïs Augsburg. Un grand bravo à tous nos athlètes.

■ LES ENTRAÎNEURS

CLUB ATHLÉTIQUE COURTELARY

## Visana Sprint

Par un temps frais et pluvieux, cinq de nos jeunes athlètes participaient à la finale cantonale jurassienne du Visana Sprint

Cette compétition a eu lieu à Saignelégier dimanche 26 mai sur la piste d'athlétisme juste à côté du Centre de Loisirs. Nos cinq jeunes athlètes âgés entre 10 et 14 ans ont réalisé de très bons résultats en remportant quatre médailles.

Chez les filles de 10 ans, Louane Ehrmanne ne passe malheureusement pas le cap des qualifications et doit quitter Saignelégier à la sixième place. Dans cette même course sur la distance de 60 m, Eloane Costoya remporte de belle manière la médaille d'or avec un temps de 9,67 s. Avec ce résultat, Eloane se qualifie pour la finale suisse qui aura lieu le 22 septembre prochain sur la Place Fédérale à Berne. Ce jour-là, Eloane pourra se mesurer sur 60 m avec toutes les meilleures athlètes de 10 ans qui viendront de toute la Suisse!

Toujours sur 60 m, Liv Blanchard Mollier, 11 ans, court en 9,94 s et Yohan Junod, 12 ans, avale la piste en 9,91 s. Ces résultats signifient pour tous



Yohan Junod, Liv Blanchard Mollier, Eloane Costoya et Ylena Blanchard Mollier

les deux la médaille de bronze. Une médaille d'argent est remportée par Ylena Blanchard Mollier, fille de 14 ans sur 80 m avec un temps de 11,15 s.

Bravo à tous les cinq pour ces bons résultats et d'avoir fait briller les couleurs du CAC!

■ AKS

PRO SENECTUTE

## Tai Chi

Judis de 14 h 15 à 15 h 15 à La Chaux-de-Fonds Inscription: 032 886 83 02.

## Gymnastique

Sélection de cours de gym dans lesquels il reste encore des places: lundis de 9 h à 10 h à La Chaux-de-Fonds; mardis de 15 h 15 à 16 h 15 à Travers; jeudis de 17 h 30 à 18 h 30 à Hauterive. Inscription: 032 886 83 02.

## Danse

Danse assise: judis de 14 h à 15 h à Diesse Danser et bouger en musique tout en étant assis sur une chaise. Possible également en fauteuil roulant. Inscription: 032 886 83 86.

## Randonnée

Judi 13 juin, 10 h à 16 h, randonnée La Faux d'Enson Rendez-vous: 10 h à la gare de Moutier. En voiture jusqu'à Réclère. Temps de marche et dénivelé: environ 3 à 4 h - 395 m. Difficulté élevée. Responsable et inscription: Frédy Mercerat, 077 431 13 10.

Mardi 18 juin, 14 h à 17 h, randonnée Le Chemin des Moines Rendez-vous: 14 h à la maison de la Tête de Moine à Bellelay. Temps de marche et dénivelé: 2 h 45 - 265 m. Difficulté moyenne. Responsable et inscription: Sabine Petit, 032 501 47 62.

Judi 20 juin, 9 h 30 à 14 h 30, randonnée Autour de la Montagne de Boujean Rendez-vous: 9 h 30 à la gare de Tavannes. En voiture jusqu'à la Montagne de Boujean. Pique-nique tiré du sac. Temps de marche: 2 h 30.

Difficulté moyenne. Resp. et inscription (obligatoire pour le co-voiturage): Blaise Monard, 079 285 64 46.

Judi 20 juin, 10 h 20 à 17 h, randonnée Des Hauts-Geneveys à la Tourne par le Mont Racine Rendez-vous: 10 h 20 à la gare des Hauts-Geneveys. Temps de marche et dénivelé: 4 h 30 - 580 m de montée et 400 m de descente. Difficulté élevée à très élevée. Pique-nique tiré du sac. Responsable et inscription: Marianne Baroni, 076 430 71 23.

## Sortie à vélo

Lundi 10 juin, 14 h Le Pré Petitjean. Rendez-vous: 14 h à la gare du Pré Petitjean. Parcours sans assistance électrique, niveau moyen. Distance: 24 km. Responsable et inscription: Pierre-Louis Wermeille, 079 798 68 81.

Mardi 18 juin, 13 h 30, sortie dans le Jura bernois Plus d'informations quelques jours avant la sortie par email. Responsable: Françoise Dokmak, 078 876 84 86 et Marco Griselli, 076 311 08 23.

## Séjour à vélo

Escapade jurassienne à vélo Morceaux choisis des vitraux du Jura du 19 au 21 septembre. Délai d'inscription: 30 juin.

## Séjour de marche

Séjour de marche à Sainte-Croix, du 16 au 19 septembre. Délai d'inscription: 30 juin.

■ PRO SENECTUTE

HOCKEY CLUB SAINT-IMIÉRIER

## Les Bats et les Mérites

Dernièrement l'Association de Sociétés Locales a décerné les Mérites imériens, notamment aux sportifs qui ont marqué la vie de leurs sociétés d'attache. En ce qui concerne le HC Saint-Imier, plusieurs joueurs ou équipes se sont mis en évidence par des prestations allant d'une sélection en équipes nationales, en passant par une promotion, la victoire en championnat ou un succès lors d'un tournoi à l'étranger.

Tout ce petit monde était donc réuni pour témoigner de la dynamique d'un club formateur. Ainsi Luca Nappiot, Ethan Cavallaro, Luca Mathez, Thibault Maire et Soan Zürcher ont été félicités pour leurs propres efforts et détermination. Quant aux équipes Ladies Bats, U20, U17, U15, elles ont été récompensées pour leurs différentes victoires dans leurs compétitions respectives. ■ GD

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07/FOOTBALL CLUB COURTELARY

## Une journée pour marquer la fusion

Le FC La Suze 07 et le FC Courtelary ont décidé de marquer le coup afin d'annoncer leur fusion pour la saison 2024/2025. En effet, les deux clubs du Vallon, qui s'étaient regroupés il y a deux saisons, vont désormais ne faire plus qu'un: le CS Vallon.

Pour célébrer cette union, le nouveau club organise une journée spéciale, le samedi 15 juin à la cantine du FC La Suze à Corgémont. Au programme, la diffusion des matchs de l'Euro 2024 Hongrie-Suisse à 15 h,

Croatie-Espagne à 18 h et Italie-Albanie à 21 h. La soirée se poursuivra avec DJ Yodizzi, qui nous avait déjà fait danser tout le week-end lors de la Foire de printemps. Bien évidemment, il y aura de quoi vous régaler (grillades, burgers, pizzas, etc.) et satisfaire votre soif tout au long de l'événement. Mais surtout: l'entrée est gratuite!

Les joueurs, les joueuses ainsi que les membres du comité vous attendent nombreux pour cette journée placée sous le signe du football! ■ AC/JML

SOCIÉTÉ DE TIR EN CAMPAGNE PLAGNE

## Beau succès pour le tir fédéral en campagne

La société de tir locale était chargée cette année d'organiser le tir fédéral en campagne pour le giron du Bas de la vallée, regroupant les sociétés de Orvin et Péry, les Sous-Officiers de Bienne et bien sûr Plagne. 77 tireurs se sont rendus au stand des Ecovots du 24 au 26 mai. Un temps clémente les attendait. Le programme du tir en campagne comporte 18 coups sur la cible B à 4 rayons sans coup d'essai! Le podium est occupé par Patrick Gobet avec un magnifique 69 pts (2<sup>e</sup> place au niveau Jura bernois!) devant Peter Bürki de Orvin et Quentin Gobet de Plagne,

les deux avec 65 pts. Outre Patrick et Quentin Gobet, 41 autres tireurs ont effectué leur programme pour notre société. Voici les autres médaillés: Franco Viloz et Jens Mittelbach 64 pts; Valentin Viloz 63 pts; Raymond Heyer 62 pts; Marek Heyer (JT), Tom Soutullo (JT) et Emilien Antoine 61 pts; Deven Bösiger (JT) 60 pts; Isabelle Gobet et Luca Grosjean 59 pts; Marylou Grosjean, Ervin Voiblet, Bernard Mérillat et Christophe Sartori 58 pts; Tristan Renfer (JT), Stéphane Grosjean et Ginger Broglie 57 pts. Les tireurs se retrouveront à Péry en 2025. ■ LE COMITÉ

TEAM VALLON

# Les juniors A conservent leur place en Youth League

Après avoir perdu à Corgémont, en semaine, leur match en retard contre le FC Lyss 2-1, alors qu'ils menaient pourtant 1-0, les juniors A du Team Vallon se sont rendus à Langenthal avec pour seul objectif la victoire, qui était impérative s'ils voulaient se maintenir en Youth League

Tout a assez mal commencé sur le magnifique terrain synthétique de l'équipe recevant pour les visiteurs qui encaissaient rapidement l'ouverture du score. Mais les juniors A du Team Vallon ont très bien réagi, égalisant dans un premier temps, puis prenant l'avantage 2-1 grâce à 2 buts de leur joueur Benoit. Ils atteignaient ainsi la pause sur cet avantage. Le début de la seconde période a été relativement compliqué pour les jeunes Vallonniers, qui parvinrent tout de même à préserver leur avance. Et à la 60<sup>e</sup> minute, ils ajoutèrent même un troisième but par Noé de fort belle manière. Les juniors A du Team Vallon ont vraiment tout donné durant les 90 minutes de la partie pour réussir à conserver leur place dans la catégorie Youth League.

L'entraîneur Raphaël Bovy, en fin de rencontre, a tenu à féliciter tous ses joueurs pour leur belle saison, associant à ses félicitations les 3 juniors B qui étaient venus aider pour ce dernier match et qui se sont comportés comme s'ils avaient toujours joué avec cette équipe.

## Juniors D Freuler

Sur le terrain de La Courtine à Corgémont, les juniors D Freuler recevaient le FC Clos du Doubs. Après une entame de match quelconque, les juniors locaux, après une quinzaine de minutes de jeu, montrèrent un jeu magnifique fait de mouvements, de passes et d'une belle circulation du ballon. Dès lors, les actions de buts se concrétisèrent. 3-0 au terme du premier tiers. Vu le résultat, les coaches



Team Vallon A

ont profité de changer quelques positions de joueurs. C'est alors que le festival commença pour Soleane, qui inscrivit 3 buts, réalisant le parfait coup du chapeau pour porter la marque à 6-0 après 50 minutes de jeu. Mais la joueuse du Team Vallon n'allait pas en rester là, puisqu'elle marqua encore une fois. Deux autres joueurs allaient sceller le score final pour leurs couleurs

qui s'imposaient donc 9-0. Encore une fois un grand bravo à cette équipe et également un grand merci aux parents venus nombreux et qui n'ont pas été déçus par le spectacle offert.

## Juniors E Zuber

Les E Zuber se sont rendus à Courroux pour un tournoi AFBJ réunissant 5 équipes. Avec une équipe

affaiblie par les nombreux absents et malades de dernière minute, la matinée a été compliquée. Ils ont ainsi connu 3 courtes défaites contre Delémont, Team Orval et Courroux.

## Juniors F Elvedi et Omlin

Les juniors F Elvedi-Omlin sont allés participer à une nouvelle animation du côté de Couvet. Peut-être que

le Footaton de la veille ou le trajet ont influencé la prestation des jeunes qui se sont montrés un peu moins affûtés que d'habitude. Mais même si plus de défaites que de victoires sont venues sanctionner cette matinée, l'essentiel a été de prendre du plaisir dans la pratique de leur sport.

■ JML

JA Youth League TV – Lyss ..... 1-2  
JD TV Freuler – Clos du Doubs ..... 9-0  
JA Youth League Langenthal – TV ..... 1-3

## SAMEDI 8 JUIN

JD 9h, Villeret: TV Okafor – Cortailod  
JE 10h, Sonvilier: tournoi ANF (TV Fernandes, TV Zakaria)  
JE 10h, La Chaux-de-Fonds: tournoi ANF (TV Xhaka)  
JD1 11h, Villeret: TV – Hauterive  
JC2B 14h, Corgémont: TV – Team Ajoie  
JC2H 14h, Sonvilier: TV – Marin-Sports  
JD 14h, Montfaucon: Montfaucon – TV Freuler  
JB2 14h, Orpond: Orpond – TV  
JD, La Chaux-de-Fonds: Grpm Le Parc – TV Vargas  
JG, Bévillard: tournoi AFBJ (TV Suze)  
JE, Delémont: tournoi AFBJ (TV Schär, TV Zuber)  
JE, La Courtine: tournoi AFBJ (TV Rodriguez)  
JE, Tavannes: tournoi AFBJ (TV Sommer)  
JF, Hauterive: tournoi ANF (TV Elvedi, TV Omlin)  
JF, La Sagne: tournoi ANF (TV Widmer)

## DIMANCHE 9 JUIN

JC1 16h30, St-Imier: TV – Grpm Val-de-Travers  
JB1 16h30, Fleurier: Grpm Val-de-Travers – TV

## FOOTBALL CLUB ERGUËL

# Fichu printemps

Il est même difficile de jouer au football en juin, décidément le printemps se fait grandement attendre. Alors que Fin-des-Fourches aurait dû vivre la fête du football avec son lot d'animations le week-end dernier, les pluies incessantes de ce foutu printemps ont tout remis en question. Seules la finale de la Champions League et les grillades qui l'accompagnaient ont pu être préservées. La soirée fut belle et joyeuse, particulièrement pour les papilles gustatives et les supporters du Real Madrid.

Pour le reste on remettra ça en août, à l'aube de la nouvelle saison.

Et la nouvelle justement, elle se prépare.

## Ce sera Roberto Genesi

Quelques semaines d'interrogations, quelques jours de discussions et la fumée blanche est sortie du Club House de Fin-des-Fourches. Le FC Erguël a son nouveau mentor, Roberto Genesi a été désigné, chargé de mener à bien la nouvelle saison des jaunes et noirs. A 52 ans, père de trois enfants dont un évolue à la Xamax Academy, cet informaticien de gestion connaît la maison. Il a fait toutes ses classes de juniors à Saint-Imier. N'évoluant que quelques matchs avec les juniors A, très vite il est retenu, en 1989 par Bertrand Choffat, le coach d'alors, pour évoluer en 2<sup>e</sup> ligue jusqu'en 2<sup>e</sup> ligue interrégionale en 2007-2008. Puis il met l'accent sur sa formation professionnelle pour devenir ingénieur, ainsi que footballistique pour obtenir le diplôme



Roberto Genesi (à gauche) et Marc Houriet, le début d'une collaboration riche d'un projet attrayant

B UEFA. Entraîneur à succès dans la formation, il conquiert une demi-finale, cinq finales dont deux gagnantes lors de ses deux dernières saisons avec les juniors B. Voilà pour la carte de visite. L'heure est venue pour lui de passer à l'échelon supérieur, une place s'est libérée dans son club de cœur, il a décidé de saisir cette chance, même si d'autres possibilités s'offraient à lui.

## Qui est-il footballistiquement ?

Quel jeu préconise-t-il ? « Je suis un entraîneur plutôt technique, j'aime jouer et faire jouer au ballon, faire que le jeu soit un spectacle. J'ai plus de plaisir à voir mes juniors toucher la balle que de voir un match à la TV par exemple ». L'homme est passionné, cela se sent et il a de l'ambition. « Je veux travailler avec des jeunes qui se veulent performants, jouer le haut du classement. Je sais que nous serons attendus au tournant, mais en conservant l'ossature de l'équipe actuelle, ce

que je désire fortement, les Nzombo, Nsita, Mamona et autre Menanga ou Hugo Doutaz, comme piliers expérimentés, avec les jeunes qui devraient rester comme les Pepe ou Salvador et d'autres encore, nous aurons nos possibilités. Redonner confiance et plaisir de jouer sera l'objectif, après si une promotion se profile, nous n'allons pas occulter cette possibilité ». On le voit, le chantier semble captivant, le projet séduisant, il y a des responsabilités à prendre dans cette formation, des expériences et défis à relever. Et que vogue non plus la galère, mais la croisière. ■ GDE

## VENDREDI 7 JUIN

Sen. 20h: Delémont – Erguël

## SAMEDI 8 JUIN

2<sup>e</sup> inter 18h: Bosphorus – Erguël I

## DIMANCHE 9 JUIN

3<sup>e</sup> I. 11h: Le Landeron – Erguël II

## MERCREDI 12 JUIN

3<sup>e</sup> I. 20h15: Floria – Erguël II  
Sen. 19h30: Erguël – Develier

## SAMEDI 15 JUIN

2<sup>e</sup> inter 19h: Erguël – Concordia LS

## DATE À RETENIR: DIMANCHE 23 JUIN

2<sup>e</sup> inter 15h: Signal Bernex-Confignon – Erguël I (Coupe suisse, 3<sup>e</sup> tour)

Allez consulter le site du FC Erguël sous [fcerguel.ch](http://fcerguel.ch)

## HOCKEY CLUB SAINT-IMIER ET FOOTBALL CLUB ERGUËL

# Un Euro 2024 convivial

Les œnologues parleraient d'un assemblage de deux cépages différents, les sportifs diraient que c'est une union, du genre on est plus fort ensemble. Quoi qu'il en soit, le breuvage et la substance seront de bon goût. Après le succès de l'Euro 2021 et le Mondial 2022, le HC Saint-Imier et le FC Erguël s'allient à nouveau pour faire vivre le football de l'Euro 24 à Saint-Imier et ceci en toute convivialité.

Au niveau de la partie technique, nous avons à nouveau le plaisir de collaborer avec SysConcept à Cormoret et PLN Sound à Cormoret. Nous avons déjà obtenu le soutien financier comme partenaire principal de la Clientis Caisse d'Épargne de Courtelary.

La manifestation se déroulera devant la patinoire et la projection se fera sur un écran LED de 5.5 par 3.0 m avec une très haute résolution. Possibilité de se restaurer.

Une nouveauté est mise en place cette année avec une zone VIP couverte qui vous permettra de vivre une expérience apéro + repas et match avec votre entreprise, votre famille ou vos amis. Voir ci-contre pour les dates. Des tables de dix places sont disponibles, voire pour de petits groupes moins nombreux. Vos réservations sont à faire uniquement à l'adresse email ou téléphone: [manifs@fcerguel.ch](mailto:manifs@fcerguel.ch) ou 076 203 46 41. Les inscriptions seront traitées par ordre d'entrée. Doit figurer le nom de la société ou du groupe, la personne de contact avec son adresse et son numéro de portable, la soirée choisie. Si la date est OK, une

confirmation sera envoyée. Sinon un membre du comité prendra rapidement contact afin de déterminer une autre date selon les disponibilités. La fan zone sera ouverte 1 heure avant la diffusion d'un match, exception faite pour le match d'ouverture du 14 juin où celle-ci sera ouverte pour l'apéritif inaugural dès 18 heures. Alors, rejoignez-nous à la Clientis Arena. ■ GDE

## Espace VIP Euro 24

### Samedi 15 juin

15h: Hongrie-Suisse  
18h: Espagne-Croatie  
21h: Italie-Albanie  
Repas: coquelet

### Lundi 17 juin

18h: Belgique-Slovaquie  
21h: Autriche-France  
Repas: tartare

### Mercredi 19 juin

18h: Allemagne-Hongrie  
21h: Ecosse-Suisse  
Repas: coquelet

### Jeudi 20 juin

18: Danemark-Angleterre  
21h: Espagne-Italie  
Repas: paëlla

### Vendredi 21 juin

18h: Pologne-Autriche  
21h: Pays-Bas-France  
Repas: rosbeef

### Dimanche 23 juin

21h: Suisse-Allemagne/Ecosse/Hongrie  
Repas: choucroute

### Mardi 25 juin

18h: France-Pologne/Pays-Bas-Autriche  
21h: Danemark-Serbie/Angleterre-Slovenie  
Repas: selon demande. ■ GDE

## District



SYNDICAT SCOLAIRE  
DE COURTELARY-CORMORET-VILLERET

### Règlement des transports

L'assemblée des délégués du Syndicat scolaire Courtelary-Cormoret-Villeret a adopté le 1<sup>er</sup> mai 2024 la modification du règlement des transports. Ce règlement peut être consulté dans les trois administrations communales ou sur le site internet covicou.ch.

Un recours peut être formé à l'encontre de la modification du règlement auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2C, 2608 Courtelary dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Le règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Courtelary, le 3 juin 2024

Au nom de la Commission scolaire du syndicat scolaire CoViCou  
La Secrétaire C. Opliger

## Cortébert



Avis de construction  
eBau 2024-5652

**Requérant:** Victor Sanchez, Les Ouchettes 7, 2607 Cortébert.

**Auteur du projet:** Renfer sàrl, Grand'rue 12, 2606 Corgémont.

**Propriétaire foncier:** Victor Sanchez, Les Ouchettes 7, 2607 Cortébert.

**Projet:** remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau, système en extérieur et intérieur.

**Lieu-dit:** Les Ouchettes 7.

**Parcelle:** 1027.

**Zone:** H2.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Zone de protection des eaux:** Au.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans *La Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 7 juin 2024

Le Secrétariat municipal

### Avis de construction

eBau 2024-8987

**Requérant:** Pascal Bachmann, Les Verennes 13, 2607 Cortébert.

**Auteur du projet:** Pascal Bachmann, Les Verennes 13, 2607 Cortébert.

**Propriétaire foncier:** Pascal Bachmann, Les Verennes 13, 2607 Cortébert.

**Projet:** construction d'un garage préfabriqué avec toiture végétalisée et aménagement d'un accès goudronné de 35m<sup>2</sup>.

**Lieu-dit:** Les Verennes 13.

**Parcelle:** 966.

**Zone:** H3.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Fondations et façades:** préfabriqué béton / blanc.

**Toit:** préfabriqué béton / végétalisé.

**Zone de protection des eaux:** Au.

**Evacuation des eaux usées:** raccordement à la Step.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans *La Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 7 juin 2024

Le Secrétariat municipal

## Mont-Tramelan



### Avis de construction

**Requérants / Maîtres d'ouvrage:** Philippe et Hulda Gerber, Bruchackerstrasse 5, 2575 Gerolfingen.

**Auteurs du projet:** idem.

**Adresse du projet:** BF 58, Vacheries Bruniers 15 A, 2723 Mont-Tramelan.

**Description du projet:** déconstruction d'un ancien grenier en bois transformé dans les années 70 en habitation.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Dérogations:** –

**Zone:** RT.

**Zone de protection des eaux:** S3.

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 31 mai 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, 2723 Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai du dépôt public. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Mont-Tramelan, le 31 mai 2024

Le Secrétariat municipal

## Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction N° 55/2024

eBau 2024-5853

**Requérante:** ACR Association du Chemin des Rocs, Mario Annoni, Beau-Site 10, 2520 La Neuveville.

**Emplacement:** parcelles N°s 1120, 1379, 1563, 1614, 1616, 1632, 1633, 1634, 1635, 1637, 1638, 2624 et 2644, au lieu-dit: Ch. des Rocs, Les Prés-d'Orvin, commune d'Orvin.

**Projet:** gravillonnage en calcaire gris siliceux du chemin des Rocs avec pose de 8 alpines.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Objet protégé:** IVS d'importance locale BE 2085.1.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 juin 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

## Péry-La Heutte



### Avis de construction

**Requérants:** Marie et Robert Minger, chemin des Gravières 15, 2604 La Heutte.

**Propriétaires fonciers:** Marie et Robert Minger, chemin des Gravières 15, 2604 La Heutte.

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA et Rossini-Godel Sàrl, Sarah Etique, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

**Projet de construction:** remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur. Chemin des Gravières 15, 2604 La Heutte, parcelle N° 391, zone H2.

**Dimensions:** identiques aux plans déposés.

**Genre de construction:** remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau.

**Protection des eaux / eaux usées:** néant.

**Dérogation:** néant.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 7 juillet 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 7 juin 2024

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Maryline et Anthony Dal Maso, Les Forges 11, 2732 Loveresse.

**Propriétaires fonciers:** Maryline et Anthony Dal Maso, Les Forges 11, 2732 Loveresse.

**Auteur du projet:** Harnisch SA, Harnisch Olivier, rue de la Gare 14d, 2605 Sonceboz.

**Projet de construction:** réfection de la toiture, remplacement de fenêtres, remplacement du chauffage, pose de panneaux photovoltaïques. Rue de Beausite 1 et 3, 2603 Péry, parcelles N°s 563 et 786, zone H2.

**Dimensions:** identiques aux plans déposés.

**Genre de construction:** réfection de la toiture avec tuiles en terre cuite, type FS03 de couleur brune, changement de fenêtres en bois par des fenêtres en PVC imitation bois. Sous-sol, fenêtres en PVC de couleur blanche. Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellet. Pose de panneaux photovoltaïques.

**Protection des eaux / eaux usées:** néant.

**Dérogation:** néant.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 7 juillet 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 7 juin 2024

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction N° 156/2020

eBau 2020-5545

**Modification du permis de construire N° 156/2020 accordé le 23 novembre 2021**

**Requérante:** Municipalité de Péry-La Heutte, Grand-Rue 54, 2603 Péry.

**Auteur du projet:** Lorial Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

**Emplacement:** parcelle N° 219, au lieu-dit: Le Paradis, La Heutte, commune de Péry-La Heutte.

**Projet:** pose de containers vitrés recouverts d'un lambrissage en bois naturel pour la mise en place d'une buvette avec sanitaires, pose de deux containers maritimes recouverts d'un lambrissage en bois pour l'entreposage de matériel, aménagement d'un accès et d'une place de stationnement (20 places) en groise, pose de 4 nouveaux poteaux d'éclairage et remise en état des grillages existants.

**Modification:** modification du sens du lambrissage en bois naturel du container vitré de la buvette avec sanitaires (vertical au lieu d'horizontal).

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** ZSL 1 Le Paradis.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 31 mai 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

## Renan



Avis de construction  
eBau 2024-7326

**Requérante:** Pauline Steiner, Haut de la Suze 2, 2616 Renan.

**Auteur du projet:** Pauline Steiner, Haut de la Suze 2, 2616 Renan.

**Adresse du projet:** parcelle N° 578, Haut de la Suze 2, 2616 Renan.

**Descriptif du projet:** remplacement de la pompe à chaleur qui est à l'intérieur par une nouvelle pompe à l'extérieur et reboucher trou de la prise d'air actuelle en façade.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** zone d'habitation H2.

**Dérogations:** –

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 7 juin au 7 juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collective et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 7 juin 2024

Le Conseil municipal

Réclame

# Parler pour se libérer

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.  
Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

  
Tel 143  
La Main Tendue

Compte 30-14143-9



## Renan (suite)



### Avis de construction eBau 2024-5181

**Requérant:** Loïc Kunz, Envers des Convers 102, 2616 Renan.

**Auteur du projet:** Loïc Kunz, Envers des Convers 102, 2616 Renan.

**Adresse du projet:** parcelle N° 555, Envers des Convers 102, 2616 Renan.

**Descriptif du projet:** remplacement de deux portes de grange existantes en bois et de la porte d'entrée de l'habitation.

**Dimension du projet:** selon plans déposés.

**Constructions du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** zone agricole.

**Dérogations:** article 24C LAT.

**Objet protégé:** digne de protection, objet C.

**Dépôt public:** du 7 juin au 7 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 7 juin 2024

Le Conseil municipal

## Saint-Imier



### Ordonnance et tarifs d'utilisation des bâtiments communaux

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCo ; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 novembre 2023, le Conseil municipal de Saint-Imier a adopté l'ordonnance et tarifs d'utilisation des bâtiments communaux. Une modification est intervenue en date du 21 mai 2024 en lien avec l'annexe dédiée aux tarifications et l'article 15 qui diffère l'entrée en vigueur pour la tarification des halles de sports et le bassin de natation. Cette ordonnance est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

#### Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 1, 2608 Courtelary.

Saint-Imier, le 7 juin 2024

La Chancelière: Annick Chatelain

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques Mise à l'enquête publique

**Commune:** Saint-Imier

**Lieu:** 2610 Saint-Imier

**Pour:** S-2422190.1

Station transformatrice Paul-Charmillot  
Construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle N° 665  
- Suppression de la station intégrée existante (S-125354)

**Coordonnées:** 2567226 / 1222924

#### L-0124130.2

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Paul-Charmillot et Champ-Meusel  
- Modification de tracé pour le raccordement de la nouvelle station Paul-Charmillot

#### L-0226803.2

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Paul-Charmillot et Philosophes

- Modification de tracé pour le raccordement de la nouvelle station Paul-Charmillot

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom de Ville de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Les dossiers sont mis à l'enquête du 6 juin 2024 jusqu'au 5 juillet 2024 dans la commune de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante:  
<https://esti-consultation.ch/pub/3842/70f5c4fd>

ou en scannant le QR code ci-dessous, et ce pendant le délai de mise à l'enquête



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Berne, le 7 juin 2024

Office de l'environnement et de l'énergie

### Avis de construction 24-05 eBau 2024-1726, dossier eBau 185047

**Adresse du projet:** BF 1443, Le Plan Marmet 49, 2610 Les Pontins.

**Description du projet:** isolation périphérique du bâtiment.

**Maître d'ouvrage:** Céline Collaud, Le Plan Marmet 49, 2610 Les Pontins.

**Auteur du projet:** idem MO.

**Zone d'affectation et de constructions:** HZ.

**Dérogation:** art. 24 LAT.

**Périmètre protégé:** -

**Objet protégé:** -

**Dépôt public:** du 31 mai 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai. Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: [www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862](http://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862).

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 31 mai 2024

Le chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier

COMMUNE BOURGEOISE DE SAINT-IMIER

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 31 mai 2024

Conformément à l'article 69 du règlement d'organisation (RO) pour la bourgeoisie de Saint-Imier, daté du 10 avril 2020, le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2024 est déposé publiquement durant 30 jours, soit jusqu'au

8 juillet 2024. Ce procès-verbal a été accepté par les scrutateurs. Il peut être consulté auprès du président Serge Terraz (tél.: 079 554 66 46) ou de la secrétaire Melinda Huguenin (tél.: 078 819 53 02) après avoir pris rendez-vous.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit et adressées au Conseil de bourgeoisie de Saint-Imier, case postale 56, 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt, le Conseil bourgeois devra statuer sur les éventuelles oppositions et le procès-verbal sera approuvé lors d'une prochaine séance.

Saint-Imier, le 7 juin 2024

Le Conseil bourgeois

## Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction N° 131 / 2023 eBau 2023-10403

**Requérant:** Blerim Zhuta, chemin de l'Ecole 11, 2535 Frinvillier.

**Auteur du projet:** Marcello Rappazzo, Jakob Stämpfli Strasse 114b, 2502 Bienne.

**Emplacement:** parcelle N° 157, au lieu-dit: chemin de l'Ecole 11, Frinvillier, commune de Sauge.

**Projet:** aménagement d'un 3<sup>e</sup> logement dans les combles du bâtiment existant avec création d'un accès indépendant, pose d'escaliers en façade ouest et construction d'un nouveau bâtiment de 3 logements avec aménagement d'un dépôt pour matériaux de construction et de 3 garages individuels au niveau inférieur.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogations:** art. 80 LR, 43 OC, 24 et 31 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mai 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

## Sonceboz-Sombeval



### Avis de construction N° 2024-9905

**N° Commune:** 1224

**Requérante:** Maria-Jose Traba, rue Euchette 16, 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Auteur du projet:** Verancolor sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

**Emplacement:** rue Euchette 16, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 603.

**Projet:** enlèvement de l'annexe existant et création d'un jardin d'hiver non chauffé. Pose d'un canal de fumée en façade.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogation:** -

**Périmètre protégé:** -

**Objet protégé:** -

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 7 juin 2024

Le Bureau communal

## Sonvilier



### Avis de construction

**Requérante:** Bourgeoisie de Sonvilier, rue Ferdinand-Gonseth 16, 2615 Sonvilier.

**Propriétaire foncier:** idem requérant.

**Auteur du projet:** Jacques Geiser, rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

**Description du projet:** remplacement, en façade ouest du bâtiment existant, de deux fenêtres en bois par de nouvelles fenêtres en PVC et de plots de verre par une nouvelle fenêtre en PVC.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Adresse du projet:** BF 1021, route du Stand 22, 2615 Sonvilier.

**Zone d'affectation:** agricole.

**Dérogation:** -

**Zone / périmètre protégé:** -

**Objet protégé:** -

**Dépôt public:** du 7 juin au 8 juillet 2024 inclus.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 7 juin 2024

La Municipalité

### Avis de construction

**Requérant:** Hervé Choffat, La Chau-d'Abel 56, 2333 La Ferrière.

**Propriétaire foncier:** idem requérant.

**Auteur du projet:** idem requérant.

**Description du projet:** agrandissement de la place à fumier existante.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Adresse du projet:** BF 851, La Chau-d'Abel 56, 2333 La Ferrière.

**Zone d'affectation:** agricole.

**Dérogation:** -

**Zone / périmètre protégé:** -

**Objet protégé:** -

**Dépôt public:** du 7 juin au 8 juillet 2024 inclus.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 7 juin 2024

La Municipalité

BOURGEOISIE DE SONVILIER

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 67 du règlement d'organisation de la bourgeoisie de Sonvilier, le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2024 est déposé publiquement au secrétariat de la bourgeoisie du 7 juin 2024 au 6 juillet 2024 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter le secrétaire au 079 405 09 44.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de bourgeoisie.

Sonvilier, le 7 juin 2024

Le Secrétariat de bourgeoisie